



## RAPPORT DE GESTION

---

### TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| PROFIL DE L'ENTREPRISE .....                             | 2  |
| ACTIVITÉS ABANDONNÉES .....                              | 3  |
| FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2017 .....   | 3  |
| INFORMATIONS SUR LES TENDANCES .....                     | 5  |
| PARTICIPATION DANS LES FILIALES .....                    | 6  |
| MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS .....             | 6  |
| INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT .....                        | 9  |
| COMPARAISON DES EXERCICES 2018 ET 2017 .....             | 10 |
| COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2018 ET 2017 ..... | 18 |
| COMPARAISON DES EXERCICES 2017 ET 2016 .....             | 23 |
| FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE .....         | 26 |
| INFORMATIONS ADDITIONNELLES .....                        | 33 |
| SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES .....                   | 70 |
| SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES .....    | 71 |

## PROFIL DE L'ENTREPRISE

Québecor inc. est une société de gestion détenant une participation dans Québecor Média inc., l'un des plus importants conglomérats de télécommunications et de médias du Canada. Le 22 juin 2018, Québecor Média inc. est devenu une filiale en propriété exclusive de Québecor inc. Les filiales de Québecor Média inc. exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média, et Sports et divertissement. À moins d'avis contraire, les références à « Québecor » ou à la « Société » dans le présent rapport de gestion désignent Québecor inc. et ses filiales et les références à « Québecor Média » désignent Québecor Média inc. et ses filiales.

Le 6 juillet 2017, Québecor Média a racheté pour annulation 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital d'Amérique Investissements inc. (« CDP Capital »), une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un prix d'achat global de 37,7 M\$, payé en espèces. À la même date, Québecor Média a également effectué le paiement d'un titre détenu par CDP Capital pour un montant de 6,2 M\$. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,07 % à 81,53 %.

Les 11 mai et 22 juin 2018, Québecor Média a racheté 16 064 215 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces. Le 22 juin 2018, Québecor a complété l'achat de 1 564 696 actions de Québecor Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débentures convertibles de Québecor d'un montant en capital de 150,0 M\$, convertibles en actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B ») de Québecor. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,53 % à 100,0 %.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précise comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus. L'adoption de l'IFRS 15 a des impacts importants sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus, ainsi qu'à la capitalisation des coûts. Entre autres impacts, l'adoption de l'IFRS 15 s'est traduit par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et par une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. De plus, les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement sont désormais pleinement amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée du contrat ou la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service. Une description des nouvelles règles, ainsi que le détail des ajustements rétroactifs des données comparatives, sont présentées dans la section « Modifications de conventions comptables » de ce rapport de gestion. De même, afin de faciliter la compréhension de l'impact de la nouvelle norme IFRS 15 sur les mesures non normalisées, les mesures non normalisées excluant l'impact de cette norme ont été ajoutées dans de nouvelles colonnes aux différents tableaux de calcul et de rapprochement de ces mesures non normalisées, telles que présentées dans la section « Mesures non normalisées selon les IFRS ».

Dans la foulée de l'adoption de l'IFRS 15, et pour tenir compte également de l'évolution de ses activités et services, dont la croissance de ses activités en téléphonie mobile, la Société a revu la nature et la définition de ses indicateurs clés de rendement. Ainsi, la mesure de revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA »), utilisée précédemment, a été abandonnée pour être remplacée par la nouvelle mesure de facturation moyenne d'abonnement par unité (« FMPU »). Cette mesure sera dorénavant utilisée pour évaluer le rendement des activités mobiles et le rendement de toutes les activités combinées. La définition de la nouvelle mesure FMPU est présentée dans la section « Indicateurs clés de rendement » du présent rapport de gestion. Une définition de la mesure d'unité génératrice de revenus (« UGR »), auparavant « unité de service », a également été ajoutée dans la même section, sans changement par ailleurs quant à la nature et au calcul de cette mesure.

Par l'entremise de sa filiale Québecor Média, Québecor est un chef de file parmi les sociétés de télécommunications et médias du Canada ayant des activités dans les secteurs suivants : téléphonie mobile et par câble, accès Internet, télévision par câble, vidéo sur demande par abonnement, solutions de télécommunication d'affaires, télédiffusion, location de studios et d'équipements, édition et distribution de journaux, sites Internet spécialisés, édition et distribution de livres et de magazines, location et distribution de jeux vidéo et de consoles de jeux, production et distribution de musique, affichage extérieur, exploitation et gestion d'un amphithéâtre d'envergure internationale, propriété et gestion d'équipes de hockey de la Ligue de hockey junior majeur du Québec (« LHJMQ »), production de spectacles et gestion et promotion d'événements sportifs et culturels. Par l'intermédiaire de sa filiale Vidéotron Itée (« Vidéotron »), Québecor Média est un fournisseur de premier plan de services de communication mobile et de câblodistribution. Par l'intermédiaire de ses secteurs Média et Sports et divertissement, Québecor Média est également un chef de file en création, en promotion et en distribution de divertissement et d'information, et en services Internet afférents, conçus pour attirer les auditoires de toutes les catégories démographiques. Québecor Média déploie une stratégie de convergence afin de saisir les occasions de synergies qui se présentent dans son portefeuille de propriétés et de pouvoir bonifier la valeur de ses contenus en les déclinant sur de multiples plateformes de distribution.

Tous les montants sont en dollars canadiens (« dollars CA ») à moins d'avis contraire.

Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

## ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 24 janvier 2019, Vidéotron a vendu les activités de ses centres de données 4Degrés Colocation inc. (« 4Degrés Colocation ») pour un montant de 261,6 M\$ entièrement payé en espèces à la date de la transaction. La détermination du produit final de la vente est par ailleurs assujettie à certains ajustements en fonction de la réalisation de conditions ultérieures, sur une période pouvant aller jusqu'à 10 années. Par conséquent, un gain sur disposition estimé à 118,0 M\$ sera comptabilisé au premier trimestre 2019, tandis qu'un montant de 53,0 M\$ provenant du produit reçu à la date de la transaction sera différé relativement à l'estimation de la valeur actuelle des ajustements liés aux conditions ultérieures. Le résultat d'exploitation et les flux de trésorerie de ces activités ont été reclassés à titre d'activités abandonnées dans les états des résultats et des flux de trésorerie consolidés. Le montant reporté sera réévalué sur une base trimestrielle et les variations seront également comptabilisées aux résultats à titre d'activités abandonnées.

Dans ce rapport de gestion, seules les activités d'exploitation poursuivies de Québec Média sont incluses dans l'analyse des activités de la Société et dans l'analyse des résultats par secteurs d'activité.

## FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE 2017

- Les revenus de Québecor ont totalisé 4,18 G\$ en 2018, en hausse de 55,9 M\$ (1,4 %) par rapport à l'exercice 2017.
- Le 7 janvier 2019, Québecor a annoncé certains changements à la direction de la Société :
  - M. Jean-François Pruneau, qui occupait le poste de vice-président principal et chef de la direction financière de Québecor et de Québec Média, a été nommé président et chef de la direction de Vidéotron. M. Pruneau succède ainsi à Mme Manon Brouillette qui a quitté son emploi le 31 décembre 2018 et dont la candidature a été soumise au comité des ressources humaines et de régie d'entreprise de la Société au début de l'exercice 2019 pour devenir administratrice de Québecor. À cette même date, M. Hugues Simard a été nommé chef de la direction financière de Québecor et de Québec Média.
  - M. Marc M. Tremblay a été nommé chef de l'exploitation et des affaires juridiques et secrétaire corporatif de Québecor et de Québec Média. M. Tremblay occupait le poste de vice-président principal, chef des affaires juridiques et des affaires publiques, et secrétaire corporatif de Québecor et de Québec Média.

## Télécommunications

- En 2018, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 94,2 M\$ (2,9 %) de ses revenus et de 119,2 M\$ (7,7 %) de son BAIIA ajusté.
- Progression importante des revenus de Vidéotron en 2018 en téléphonie mobile (64,6 M\$ ou 13,8 %), en accès Internet (48,4 M\$ ou 4,7 %), en équipements vendus aux clients (14,5 M\$ ou 6,6 %) et au service de vidéo sur demande par abonnement Club illico (« Club illico ») (7,3 M\$ ou 18,4 %).
- FMPU totale de Vidéotron de 49,51 \$ en 2018, contre 48,23 \$ en 2017, soit une croissance de 1,28 \$ (2,7 %). La FMPU mobile a atteint 53,62 \$ en 2018, contre 53,23 \$ à l'exercice 2017, soit une croissance de 0,39 \$ (0,7 %).
- Augmentation nette de 109 200 UGR (1,9 %) en 2018, dont 129 800 lignes en téléphonie mobile, 38 000 clients à l'accès Internet par câble et 59 200 clients à Club illico.
- Le 9 novembre 2018, Vidéotron a annoncé s'être taillé une place de choix au prestigieux palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada, qui recense les entreprises canadiennes s'étant démarquées à titre de chef de file de leur secteur d'activité et offrant un environnement de travail exceptionnel à leurs employés.
- Le 13 septembre 2018, Vidéotron a annoncé le lancement de Fizz, une nouvelle marque dynamique et concurrentielle offrant un service mobile à prix avantageux dont l'expérience sera entièrement numérique et préconisera l'autonomie. Vidéotron, la marque phare de la Société, continuera de miser sur les forfaits premium sans fil et sur le segment des entreprises, tandis que Fizz visera à accroître la pénétration du marché parmi les natifs numériques ainsi que chez les nouveaux utilisateurs mobiles.
- Vidéotron a été sacrée l'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois pour une 13<sup>e</sup> année consécutive, selon l'étude Réputation 2018 de Léger – NATIONAL. De plus, Vidéotron a été proclamée la marque la plus influente de l'industrie des télécommunications au Québec, selon l'indice Ipsos-*Infopresse* 2018.

## **Média**

- Le 22 février 2019, Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») a conclu une entente visant l'acquisition des sociétés du groupe Incendo Media inc., une entreprise montréalaise spécialisée dans la production et la distribution de produits télévisuels destinés au marché mondial, pour une somme approximative de 19,5 M\$ sous réserve de certains ajustements. Cette acquisition est conditionnelle à certaines conditions d'usage.
- Le 13 février 2019, Groupe TVA a conclu l'acquisition des sociétés du groupe de Serdy Média inc., détenteur et exploitant des chaînes spécialisées Évasion et Zeste, et des sociétés du groupe de Serdy Video inc., pour une somme totalisant 24,0 M\$. Cette transaction avait été annoncée le 1<sup>er</sup> mai 2018. La transaction a reçu l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») le 14 janvier 2019.
- Le 15 octobre 2018, Québecor a lancé QUB radio, une nouvelle plateforme audio accessible sur Internet ou via une application, qui propose une grille d'émissions de radio en direct ainsi qu'une bibliothèque de baladodiffusions. QUB radio est un projet audio novateur qui positionne Québecor comme l'un des chefs de file dans les médias numériques au Canada.
- Le 27 août 2018, Groupe TVA a fait l'acquisition de la totalité des actions d'Audio Zone inc. (« Audio Zone »), qui exerce ses activités dans le secteur des services cinématographiques et audiovisuels en offrant des services de postproduction sonore.
- Le 13 août 2018, Québecor a fait l'acquisition de LC Média inc. (« LC Média »), propriétaire du *Guide de l'auto*, une référence en matière de contenu automobile, publié aux Éditions de l'Homme de Québecor. *Le Guide de l'auto* a de plus réussi sa transformation numérique, comme en témoignent les 1 500 000 visiteurs uniques qui consultent à chaque mois ses sites Internet *guideautoweb.com* et *carguideweb.com*. Cette acquisition permettra à Québecor d'enrichir son offre de contenu automobile sur l'ensemble de ses plateformes.
- Selon les données du sondage Vividata pour l'automne 2018, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* et le journal gratuit *24 heures* demeurent des chefs de file en information au Québec avec près de 4,0 millions de lecteurs par semaine, toutes plateformes confondues (papier, mobile et Internet). De plus, Groupe TVA s'affirme toujours comme un joueur de premier rang de l'industrie canadienne du magazine avec 9,0 millions de lecteurs par semaine, toutes plateformes confondues.
- Le 3 mai 2018, TVA Sports est devenu le diffuseur francophone officiel sur le marché québécois du Championnat d'Europe UEFA de football 2020 (Euro 2020). TVA Sports diffusera les 51 matchs de ce prestigieux événement sportif mondial opposant les 24 meilleures équipes nationales d'Europe.
- Le 22 janvier 2018, Groupe TVA a acquis les actifs de l'entreprise Mobilimage inc. (« Mobilimage »), composés essentiellement de mobiles et d'équipements de production, pour une somme de 2,7 M\$. Les activités de location d'unités mobiles et d'équipements de production de l'entreprise acquise ont été intégrées aux activités du secteur des services cinématographiques et audiovisuels.

## **Sports et divertissement**

- En septembre 2018, le Centre Vidéotron a complété sa troisième année d'exploitation. Au cours de cette période, le Centre Vidéotron a accueilli 91 événements sportifs et spectacles, soit une hausse de 8,3 % par rapport à l'exercice précédent. En avril 2018, le magazine *Billboard* a classé le Centre Vidéotron au cinquième rang des arénas au Canada, en fonction des recettes générées par la présentation de spectacles.

## **Opérations financières**

- Le 15 février 2019, Québecor Média a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie de 300,0 M\$, en prorogeant son échéance jusqu'en juillet 2022. Certaines conditions ont également été modifiées.
- Le 26 novembre 2018, Québecor a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie, en la diminuant de 300,0 M\$ à 50,0 M\$ et en prorogeant son échéance jusqu'en juillet 2020, et Vidéotron a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie, en l'augmentant de 965,0 M\$ à 1,50 G\$ et en prorogeant son échéance jusqu'en juillet 2023. Certaines conditions relatives à ces facilités de crédit ont également été modifiées.
- Le 21 août 2018, la Société a envoyé un avis relatif au rachat le 12 octobre 2018 de la totalité de ses débetures convertibles restantes d'un montant nominal total de 362,5 M\$, portant intérêt à un taux de 4,125 % et venant à échéance le 15 octobre 2018. Conformément aux modalités des débetures convertibles, la Société a choisi d'exercer son droit de régler le rachat en actions relativement à la totalité des débetures en circulation. Par conséquent, Québecor a émis et remis 30 129 869 actions catégorie B aux porteurs le 12 octobre 2018. De plus, aux mois de février et de mai 2018, la Société a envoyé des avis relatifs au rachat de débetures convertibles, les 4 avril et 24 juillet 2018, d'un montant nominal total de 87,5 M\$. Les prix de rachat ont été payés au moment du rachat de ces débetures.

- En 2018, la Société a augmenté sa participation dans Québecor Média de 81,53 % à 100,0 % à la suite des transactions suivantes :
  - Les 11 mai et 22 juin 2018, Québecor Média a racheté un total de 16 064 215 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces.
  - Le 22 juin 2018, la Société a acheté 1 564 696 actions ordinaires de Québecor Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débentures convertibles de Québecor d'un montant en capital global de 150,0 M\$. Ces débentures portent intérêt à un taux annuel de 4,00 % et viennent à échéance en juin 2024. Les débentures convertibles sont convertibles en actions catégorie B conformément aux modalités de l'acte de fiducie, sous réserve d'un prix plancher de 26,85 \$ par action (soit un nombre maximal d'environ 5 586 592 actions catégorie B de Québecor correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plancher) et d'un prix plafond de 33,5625 \$ par action (soit un nombre minimal d'environ 4 469 274 actions catégorie B de Québecor correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plafond), sous réserve d'ajustements conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Les autres modalités des débentures convertibles sont substantiellement conformes aux modalités des débentures convertibles émises sous la convention de fiducie de la Société datée du 11 octobre 2012, telle que modifiée.
- Au premier trimestre 2018, considérant le profil financier actuel et prospectif de la Société, le conseil d'administration s'est penché sur la politique de versement de dividendes de la Société et a déterminé une cible à atteindre progressivement d'ici la fin d'une période de quatre ans, laquelle cible sera entre 30 % et 50 % des flux monétaires libres annuels de la Société. En conséquence, le dividende trimestriel de la Société a été haussé de 100 %.
- En 2018, la Société a racheté et annulé 11 390 300 actions catégorie B, conformément au programme de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale en espèces de 291,7 M\$. L'excédent de 257,6 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis.

## INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

La concurrence demeure vigoureuse dans les marchés de la téléphonie mobile et par câble, de l'accès Internet, de la télévision par câble et de la vidéo sur demande par abonnement. Par conséquent, la forte croissance de la clientèle enregistrée dans le secteur Télécommunications au cours des dernières années n'est pas nécessairement représentative de la croissance future en raison des taux de pénétration élevés qui ont déjà été atteints.

De plus, le secteur Télécommunications a nécessité dans le passé des investissements importants pour la mise à niveau, l'expansion et l'entretien de ses réseaux mobile et par câble, ainsi que pour le lancement et l'expansion de services nouveaux ou complémentaires, dans le but de soutenir la croissance de sa clientèle de même que la demande de capacité accrue de bande passante, ou pour d'autres services. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires à court et à moyen terme en vue de développer et de maintenir les systèmes et les services du secteur Télécommunications, y compris les investissements relatifs aux coûts d'entretien et d'amélioration de ses infrastructures en téléphonie mobile, ainsi qu'aux avancées technologiques de l'accès Internet, de la télévision accessible partout, y compris une capacité plus élevée, une latence plus faible et des vitesses plus élevées, nécessitant la technologie IP, et l'introduction de nouvelles technologies comme la réalité virtuelle et l'Internet des objets (« IoT »). De plus, la demande de services de données sans fil a progressé constamment et il est prévu que cette demande continuera d'augmenter dans le futur. Les niveaux prévus de trafic de données constitueront un défi de taille quant à la capacité du réseau mobile actuel de répondre à cet accroissement. Le secteur Télécommunications pourrait acquérir des licences de spectre supplémentaires dans le futur, selon leur disponibilité.

Certaines activités de Québecor sont de nature cyclique. Elles sont tributaires de la publicité et, dans ses activités de journaux et de magazines en particulier, des revenus de tirage. Les résultats d'exploitation sont donc sensibles à la conjoncture économique.

Dans le secteur Média, l'industrie de la télédiffusion connaît des transformations importantes. Les auditoires télévisuels se fragmentent tandis que les habitudes d'écoute évoluent vers les chaînes spécialisées et les plateformes de diffusion sur Internet qui offrent aux utilisateurs plus de latitude et de contrôle sur les contenus recherchés et les horaires de consommation, comme la vidéo sur demande par abonnement. La fragmentation des auditoires a incité de nombreux annonceurs à réviser leurs stratégies de placement média. Pour s'adapter aux changements profonds qui affectent l'industrie de la télédiffusion, le secteur Média a pris des mesures afin de maintenir sa position de chef de file. Il propose ainsi aux téléspectateurs et aux annonceurs la possibilité d'avoir accès aux meilleurs contenus possibles, au moment où ils le veulent et sur les plateformes médias qu'ils préfèrent. De plus, le tirage de journaux, calculé en termes d'exemplaires vendus, a affiché une baisse dans l'ensemble de l'industrie des journaux au cours des dernières années. En outre, la demande d'espaces publicitaires par les grands annonceurs du commerce de détail dans les médias traditionnels imprimés a diminué en raison d'une évolution des stratégies de marketing axées davantage vers d'autres médias et d'une consolidation du secteur. Afin de répondre à une telle concurrence, le secteur Média continue de développer sa présence sur Internet à l'aide de marques et de sites reconnus, y compris des sites Internet spécialisés.

Le secteur Sports et divertissement a réalisé d'importants investissements dans le but de développer ses activités. La Société prévoit que des dépenses additionnelles en immobilisations seront nécessaires en vue d'accélérer la croissance de ce secteur. Par ailleurs, dans les domaines d'activité du livre et de la musique, les technologies numériques transforment profondément les habitudes d'achat et de consommation de la clientèle, notamment avec l'émergence de phénomènes tels que la musique en continu et le livre numérique qui rivalisent avec les produits vendus sur supports traditionnels.

## PARTICIPATION DANS LES FILIALES

Québecor détenait une participation de 100 % dans Québecor Média au 31 décembre 2018. La participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,07 % à 81,53 % le 6 juillet 2017 à la suite du rachat par Québecor Média de 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, et de 81,53 % à 100,0 % à la suite de rachats par Québecor Média les 11 mai et 22 juin 2018 de 16 064 215 de ses actions ordinaires détenue par CDP Capital dans son capital-actions et de l'achat par Québecor le 22 juin 2018 de 1 564 696 actions de Québecor Média détenues par CDP Capital.

Le tableau 1 présente les participations détenues au 31 décembre 2018 par Québecor Média dans les actions de participation de ses principales filiales.

**Tableau 1**

### Participations (directes ou indirectes) de Québecor Média dans ses principales filiales

Au 31 décembre 2018

|                     | Pourcentage des droits de vote | Pourcentage économique |
|---------------------|--------------------------------|------------------------|
| Vidéotron ltée      | 100,0 %                        | 100,0 %                |
| Groupe TVA inc.     | 99,9 %                         | 68,4 %                 |
| MédiaQMI inc.       | 100,0 %                        | 100,0 %                |
| QMI Spectacles inc. | 100,0 %                        | 100,0 %                |

Les participations détenues par Québecor Média dans ses principales filiales n'ont pas varié de façon importante au cours des trois dernières années.

## MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le BAIIA ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

À des fins de transition et pour faciliter la compréhension des impacts de l'adoption sur une base rétroactive de la nouvelle norme IFRS 15, telle que décrite dans la section « Modifications de conventions comptables », des colonnes ont été ajoutées, lorsque la situation s'applique, aux tableaux de calcul et de rapprochement des mesures non normalisées selon les IFRS. Ainsi, ces tableaux fournissent également un calcul et un rapprochement des mesures non normalisées de 2018 et de 2017, en fonction des anciennes conventions comptables relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les ajustements liés à l'adoption de la nouvelle norme comptable IFRS 15.

### BAIIA ajusté (auparavant « Bénéfice d'exploitation ajusté »)

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le BAIIA ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et le bénéfice lié aux activités abandonnées. Le BAIIA ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine

le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité.

En outre, le BAIIA ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, sont également utilisées par la Société. La définition du BAIIA ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente le rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2018 et 2017 présentées dans le tableau 2 proviennent des états consolidés des résultats non audités.

**Tableau 2**

**Rapprochement du BAIIA ajusté présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés**

(en millions de dollars canadiens)

|  | Avec l'adoption de l'IFRS15 <sup>1</sup> |            |  |          | Excluant l'IFRS15 <sup>2</sup>        |            |  |          |
|--|--|------------|--|----------|---------------------------------------|------------|--|----------|
|  | Exercices terminés les<br>31 décembre    |            | Trois mois terminés les<br>31 décembre |          | Exercices terminés les<br>31 décembre |            | Trois mois terminés les<br>31 décembre |          |
|  | 2018                                     | 2017       | 2018                                   | 2017     | 2018                                  | 2017       | 2018                                   | 2017     |
| BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :                                    |  |            |  |          |                                       |            |  |          |
| Télécommunications   | 1 677,0                                  | \$ 1 557,8 | \$ 425,9                               | \$ 394,9 | 1 654,5                               | \$ 1 523,0 | \$ 409,5                               | \$ 386,7 |
| Média  | 55,3                                     | 69,3       | 27,5                                   | 22,4     | 55,3                                  | 69,3       | 27,5                                   | 22,4     |
| Sports et divertissement   | 5,0                                      | 6,2        | 1,9                                    | 2,3      | 5,0                                   | 6,2        | 1,9                                    | 2,3      |
| Siège social   | (5,2)                                    | (16,1)     | (5,3)                                  | (1,6)    | (5,2)                                 | (16,1)     | (5,3)                                  | (1,6)    |
|  | <b>1 732,1</b>                           | 1 617,2    | <b>450,0</b>                           | 418,0    | <b>1 709,6</b>                        | 1 582,4    | <b>433,6</b>                           | 409,8    |
| Amortissement  | (720,2)                                  | (707,9)    | (182,2)                                | (193,0)  | (720,2)                               | (707,9)    | (182,2)                                | (193,0)  |
| Frais financiers   | (323,5)                                  | (307,4)    | (84,4)                                 | (77,1)   | (323,5)                               | (307,4)    | (84,4)                                 | (77,1)   |
| Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers            | (61,3)                                   | (199,8)    | (10,6)                                 | (8,1)    | (61,3)                                | (199,8)    | (10,6)                                 | (8,1)    |
| Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments | (29,8)                                   | (17,2)     | (7,7)                                  | (9,9)    | (29,8)                                | (17,2)     | (7,7)                                  | (9,9)    |
| Gain sur vente de licences de spectre                                    | –  | 330,9      | –                                      | –        | –                                     | 330,9      | –                                      | –        |
| Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels            | –  | (43,8)     | –                                      | –        | –                                     | (43,8)     | –                                      | –        |
| Perte sur refinancement de dettes  | –  | (15,6)     | –                                      | –        | –                                     | (15,6)     | –                                      | –        |
| Impôts sur le bénéfice   | (161,9)                                  | (145,9)    | (46,4)                                 | (38,2)   | (161,9)                               | (145,9)    | (46,4)                                 | (38,2)   |
| Bénéfice lié aux activités abandonnées                                   | 3,8                                      | 18,2       | 1,1                                    | 0,7      | 3,8                                   | 18,2       | 1,1                                    | 0,7      |
| Impact de l'IFRS 15  | –  | –          | –                                      | –        | 22,5                                  | 34,8       | 16,4                                   | 8,2      |
| <b>Bénéfice net</b>  | <b>439,2</b>                             | \$ 528,7   | \$ 119,8                               | \$ 92,4  | <b>439,2</b>                          | \$ 528,7   | \$ 119,8                               | \$ 92,4  |

<sup>1</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

<sup>2</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

## Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements et avant le bénéfice lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluation du bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 3 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés de Québecor. Les données financières consolidées pour les périodes de trois mois terminées les 31 décembre 2018 et 2017 présentées dans le tableau 3 proviennent des états consolidés des résultats non audités.

**Tableau 3**

### Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens)

|   | Avec l'adoption de l'IFRS15 <sup>1</sup> |                 |  |                | Excluant l'IFRS15 <sup>2</sup>        |                 |  |                |
|---|--|-----------------|--|----------------|---------------------------------------|-----------------|--|----------------|
|   | Exercices terminés les<br>31 décembre    |                 | Trois mois terminés les<br>31 décembre |                | Exercices terminés les<br>31 décembre |                 | Trois mois terminés les<br>31 décembre |                |
|   | 2018                                     | 2017            | 2018                                   | 2017           | 2018                                  | 2017            | 2018                                   | 2017           |
| Bénéfice ajusté lié aux activités<br>d'exploitation poursuivies                                       | 468,1                                    | \$ 347,9        | \$ 132,7                               | \$ 83,3        | 450,7                                 | \$ 327,1        | \$ 120,6                               | \$ 78,5        |
| Perte sur évaluation et conversion<br>des instruments financiers                                      | (61,3)                                   | (199,8)         | (10,6)                                 | (8,1)          | (61,3)                                | (199,8)         | (10,6)                                 | (8,1)          |
| Restructuration des activités<br>d'exploitation, litiges et<br>autres éléments                        | (29,8)                                   | (17,2)          | (7,7)                                  | (9,9)          | (29,8)                                | (17,2)          | (7,7)                                  | (9,9)          |
| Gain sur vente de licences de spectre   | -  | 330,9           | -                                      | -              | -                                     | 330,9           | -                                      | -              |
| Dépréciation de l'écart d'acquisition<br>et d'actifs incorporels                                      | -  | (43,8)          | -                                      | -              | -                                     | (43,8)          | -                                      | -              |
| Perte sur refinancement de dettes   | -  | (15,6)          | -                                      | -              | -                                     | (15,6)          | -                                      | -              |
| Impôts sur le bénéfice afférents aux<br>ajustements <sup>3</sup>                                      | 19,2                                     | 16,0            | 1,3                                    | 2,9            | 19,2                                  | 16,0            | 1,3                                    | 2,9            |
| Bénéfice net attribuable aux<br>participations ne donnant pas le<br>contrôle afférent aux ajustements | 1,8                                      | (42,7)          | -                                      | 1,7            | 1,8                                   | (42,7)          | -                                      | 1,7            |
| Activités abandonnées   | 3,5                                      | 14,8            | 1,1                                    | 0,5            | 3,5                                   | 14,8            | 1,1                                    | 0,5            |
| Impact de l'IFRS 15   | -  | -               | -                                      | -              | 17,4                                  | 20,8            | 12,1                                   | 4,8            |
| <b>Bénéfice net attribuable aux<br/>actionnaires</b>  | <b>401,5</b>                             | <b>\$ 390,5</b> | <b>\$ 116,8</b>                        | <b>\$ 70,4</b> | <b>401,5</b>                          | <b>\$ 390,5</b> | <b>\$ 116,8</b>                        | <b>\$ 70,4</b> |

<sup>1</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

<sup>2</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

<sup>3</sup> Y compris l'impact de la fluctuation des impôts sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

## **Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs**

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le BAIIA ajusté, moins les acquisitions d'immobilisations et acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences). La Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur de liquidités générées par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé par Québecor Média, le remboursement de la dette à long terme et le rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. La définition des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises. Les tableaux 8 et 9 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

## **Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média**

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de la filiale selon les IFRS, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences). Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la filiale Québecor Média. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les fonds disponibles dans Québecor Média pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé, le remboursement de la dette à long terme et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 9 présente le rapprochement des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés de Québecor.

## **INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT**

### **Unité génératrice de revenus**

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit l'UGR. Une UGR représente, le cas échéant, le nombre de clients aux services d'Internet par câble, de télédistribution et de Club illico, et le nombre de lignes aux services de téléphonie mobile et de téléphonie par câble. L'UGR n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de l'UGR utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises ou publiées par des autorités publiques.

### **Facturation moyenne par unité**

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit la FMPU. Cet indicateur sert à mesurer la facturation moyenne d'abonnement par UGR. La FMPU n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de la FMPU utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

La FMPU mobile se calcule en divisant la facturation moyenne d'abonnement du service de téléphonie mobile par le nombre moyen d'UGR de ce service durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

La FMPU totale se calcule en divisant la facturation moyenne combinée d'abonnement des services d'Internet par câble, de télédistribution, de Club illico, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble, par le nombre total moyen d'UGR des services d'Internet par câble, de télédistribution, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

## COMPARAISON DES EXERCICES 2018 ET 2017

### Analyse des résultats consolidés de Québecor

**Revenus** de 4,18 G\$, en hausse de 55,9 M\$ (1,4 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (94,2 M\$ ou 2,9 % des revenus du secteur) et Sports et divertissement (0,8 M\$ ou 0,4 %).
- Diminution dans le secteur Média (41,3 M\$ ou -5,4 %)

**BAlIA ajusté** de 1,73 G\$, en hausse de 114,9 M\$ (7,1 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (119,2 M\$ ou 7,7 % du BAlIA ajusté du secteur). Écart favorable au siège social (10,9 M\$) expliqué principalement par une baisse des coûts de rémunération.
- Écart défavorable dans les secteurs Média (14,0 M\$ ou -20,2 %) et Sports et divertissement (1,2 M\$ ou -19,4 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart défavorable de 0,5 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2018, par rapport à 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart favorable de 2,1 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2018.

**Bénéfice net attribuable aux actionnaires** de 401,5 M\$ (1,68 \$ par action de base) en 2018, contre 390,5 M\$ (1,61 \$ par action de base) en 2017, soit une hausse de 11,0 M\$ (0,07 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
  - un écart favorable de 138,5 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 137,0 M\$ sans incidence fiscale ;
  - la hausse de 114,9 M\$ du BAlIA ajusté ;
  - l'écart favorable de 100,5 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
  - l'écart favorable de 43,8 M\$ de la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels ;
  - l'écart favorable de 15,6 M\$ relativement à la perte sur refinancement de dettes.
- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
  - le gain de 330,9 M\$ sur la vente de licences de spectre comptabilisé en 2017, dont 165,5 M\$ sans incidence fiscale ;
  - la hausse de 16,1 M\$ des frais financiers ;
  - l'augmentation de 16,0 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
  - l'écart défavorable de 14,4 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées ;
  - l'écart défavorable de 12,6 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments ;
  - la hausse de 12,3 M\$ de la charge d'amortissement.

**Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies** de 468,1 M\$ (1,96 \$ par action de base) en 2018, contre 347,9 M\$ (1,44 \$ par action de base) en 2017, soit une hausse de 120,2 M\$ (0,52 \$ par action de base), ou de 34,6 %.

**Charge d'amortissement** de 720,2 M\$, soit une augmentation de 12,3 M\$ qui s'explique surtout par l'impact des investissements en immobilisations effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives aux investissements dans les réseaux filaire et sans fil, ainsi que dans les systèmes informatiques.

**Frais financiers** de 323,5 M\$ en 2018, en hausse de 16,1 M\$, qui est principalement attribuable à un niveau moyen d'endettement plus élevé, expliqué par le financement par dette d'une partie du rachat, au deuxième trimestre 2018, des actions de Québecor Média détenus par CDP Capital, contrebalancé en partie par la hausse des revenus d'intérêt générée par les liquidités et un taux d'intérêt moyen inférieur sur la dette.

**Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers** de 61,3 M\$ en 2018, contre 199,8 M\$ en 2017, soit un écart favorable de 138,5 M\$ qui s'explique essentiellement par la variation favorable de 137,0 M\$, sans incidence fiscale, de la perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

**Charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments** de 29,8 M\$ en 2018, contre 17,2 M\$ en 2017, soit un écart défavorable de 12,6 M\$.

- Une charge de 14,9 M\$ a été comptabilisée en 2018 quant à des mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société et à la disposition d'actifs. Une charge nette de 17,2 M\$ a été comptabilisée en 2017 relativement à des mesures de réduction des coûts, à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques dans le secteur Télécommunications et à des développements dans le cadre de litiges.
- En 2018, une charge de dépréciation d'actifs totalisant 14,9 M\$ a également été comptabilisée, surtout dans le secteur Télécommunications relativement à différentes mesures de restructuration.

**Gain sur vente de licences de spectre** de 330,9 M\$ en 2017.

- Le 24 juillet 2017, Vidéotron a vendu à Shaw Communications Inc. (« Shaw ») ses sept licences de spectre sans fil dans les bandes de 2500 MHz et de 700 MHz détenues à l'extérieur du Québec, pour une contrepartie en espèces de 430,0 M\$. Un gain de 243,1 M\$ a été comptabilisé quant à la vente de ces licences, dont 121,6 M\$ sans incidence fiscale.
- Le 20 juin 2017, Vidéotron a vendu à Rogers Communications Canada Inc. (« Rogers ») la licence de spectre relative aux services sans fil évolués (« SSFE-1 ») détenue dans la grande région de Toronto, pour une contrepartie en espèces de 184,2 M\$, conformément à l'option de transfert dont bénéficiait Vidéotron depuis 2013. Un gain de 87,8 M\$ a été comptabilisé relativement à la vente de cette licence, dont 43,9 M\$ sans incidence fiscale.

**Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels** de 43,8 M\$ en 2017.

- En 2017, Québecor Média a réalisé des tests de dépréciation sur son unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Magazines, considérant la tendance à la baisse affectant les revenus dans l'industrie. Québecor Média a conclu que la valeur recouvrable de son UGT Magazines était inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 30,0 M\$, dont 1,5 M\$ sans incidence fiscale, a été comptabilisée en 2017, ainsi qu'une charge de dépréciation d'actifs incorporels totalisant 12,4 M\$, dont 3,1 M\$ sans incidence fiscale. Une charge additionnelle de dépréciation d'actifs incorporels, totalisant 1,4 M\$ a également été comptabilisée en 2017 dans divers secteurs de la Société.

**Perte sur refinancement de dettes** de 15,6 M\$ en 2017.

- Le 1<sup>er</sup> mai 2017, Vidéotron a remboursé un montant en capital global de 125,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 5,2 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2017 relativement à ce remboursement.
- Le 1<sup>er</sup> mai 2017, Québecor Média a remboursé la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 325,0 M\$ émis le 5 janvier 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,375 % et échéant le 15 janvier 2021, pour un prix de 102,458 % du montant nominal. Une perte de 10,4 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2017 relativement à ce remboursement.

**Charge d'impôts sur le bénéfice** de 161,9 M\$ (taux d'imposition effectif de 24,5 %) en 2018, contre 145,9 M\$ (taux d'imposition effectif de 21,6 %) en 2017, soit un écart défavorable de 16,0 M\$. Les taux d'imposition effectifs s'expliquent principalement par la comptabilisation en 2018 et en 2017 d'avantages découlant de pertes fiscales d'années antérieures. La hausse des taux d'imposition effectifs sont attribuables à la comptabilisation en 2018 d'un montant inférieur de pertes fiscales comparativement à 2017. La hausse de la charge d'impôts sur le revenu s'explique par la hausse des taux d'imposition effectifs, contrebalancée en partie par l'incidence de la baisse du bénéfice imposable à des fins fiscales. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

## ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

### Télécommunications

Le secteur Télécommunications de Québecor Média est, par l'entremise de Vidéotron, le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième au Canada en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie rejoint 2 907 900 résidences et entreprises. Vidéotron offre des services de téléphonie mobile évoluée, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions disponibles sur ses appareils mobiles (téléphones intelligents), des services d'accès Internet, de télédistribution numérique, y compris la vidéo sur demande, la télé payante et la télé à la carte, des services de téléphonie par câble et le Club illico. En outre, Vidéotron comprend Vidéotron Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui englobe la téléphonie mobile et par câble, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet et la télédistribution. De plus, Vidéotron a lancé Fizz en septembre 2018, une marque offrant un service mobile à prix avantageux dont l'expérience est entièrement numérique et préconisant l'autonomie.

Le secteur est également présent dans la location et la vente au détail de DVD, de disques Blu-ray et de jeux vidéo par l'intermédiaire de la filiale Le SuperClub Vidéotron Itée (« Le SuperClub Vidéotron ») et de son réseau de franchisés.

### Résultats d'exploitation de l'exercice 2018

**Revenus** de 3,38 G\$ en 2018, soit une progression de 94,2 M\$ (2,9 %).

- Revenus du service de téléphonie mobile de 534,4 M\$, soit une progression de 64,6 M\$ (13,8 %) due pour l'essentiel à la croissance du nombre de lignes.
- Revenus des services d'accès Internet de 1,08 G\$, en hausse de 48,4 M\$ (4,7 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation des revenus par client, dont l'incidence favorable d'une combinaison de produits et de la hausse de certains tarifs, ainsi que par la hausse de la clientèle, contrebalancées en partie par la diminution des surcharges liées à la consommation.
- Revenus totaux des services de télédistribution de 996,7 M\$, soit une diminution de 12,9 M\$ (- 1,3 %) principalement due à l'impact de la baisse nette du nombre de clients, à une combinaison défavorable de produits et à la diminution du nombre de commandes à la vidéo sur demande et à la télé à la carte, contrebalancés en partie par la hausse des revenus par client, due à l'augmentation de certains tarifs, et par l'augmentation des revenus générés par la location de terminaux numériques.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 368,6 M\$, en baisse de 29,2 M\$ (- 7,3 %), principalement due à l'impact de la diminution nette du nombre de lignes et à la baisse des revenus interurbains, contrebalancés en partie par la hausse des revenus par ligne.
- Revenus de Club illico de 47,0 M\$, en hausse de 7,3 M\$ (18,4 %), essentiellement en raison de l'augmentation de la clientèle.
- Revenus de Vidéotron Affaires de 108,2 M\$, en hausse de 3,4 M\$ (3,2 %), principalement due à la croissance des revenus de Fibrenoire inc. (« Fibrenoire »).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 233,5 M\$, en hausse de 14,5 M\$ (6,6 %), surtout en raison de l'augmentation des revenus d'appareil mobile.
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron de 5,6 M\$, en baisse de 0,7 M\$ (- 11,1 %), qui s'explique surtout par la fermeture de magasins.
- Autres revenus de 8,7 M\$, en baisse de 1,3 M\$ (- 13,0 %).

**FMPU** de Vidéotron de 49,51 \$ en 2018, contre 48,23 \$ en 2017, soit une croissance de 1,28 \$ (2,7 %). La FMPU mobile a atteint 53,62 \$ en 2018, contre 53,23 \$ en 2017, soit une croissance de 0,39 \$ (0,7 %).

### Statistiques de clientèles

**UGR** – Au 31 décembre 2018, le nombre total d'UGR s'établissait à 5 990 300, soit une hausse de 109 200 unités (1,9 %) en 2018, contre une augmentation de 115 700 en 2017 (tableau 4).

**Téléphonie mobile** – Au 31 décembre 2018, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 1 153 800, soit une augmentation de 129 800 lignes (12,7 %) en 2018, contre une hausse de 130 100 en 2017 (tableau 4).

*Accès Internet par câble* – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 704 500 au 31 décembre 2018, en hausse de 38 000 clients (2,3 %), contre une augmentation de 53 700 en 2017 (tableau 4). Au 31 décembre 2018, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 58,6 %, contre 58,0 % un an plus tôt (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences et entreprises desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 907 900 au 31 décembre 2018, contre 2 873 700 un an plus tôt).

*Télédistribution* – Le nombre de clients pour l'ensemble des services de télédistribution numérique a diminué de 43 200 (- 2,7 %) en 2018, contre une baisse de 50 400 clients en 2017 (tableau 4). Au 31 décembre 2018, les services de télédistribution de Vidéotron desservaient 1 597 300 clients, soit un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 54,9 %, contre 57,1 % un an plus tôt.

*Téléphonie par câble* – Au 31 décembre 2018, ce service comptait 1 113 900 lignes, soit une baisse de 74 600 (-6,3 %) en 2018, contre une diminution de 64 600 lignes en 2017 (tableau 4). Au 31 décembre 2018, le service de téléphonie par câble affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 38,3 %, contre 41,4 % un an plus tôt.

*Club illico* – Au 31 décembre 2018, le nombre de clients à Club illico s'élevait à 420 800, soit une augmentation de 59 200 (16,4 %) en 2018, contre une hausse de 46 900 en 2017 (tableau 4).

#### Tableau 4

##### UGR du secteur Télécommunications à la fin de chaque année (2014 à 2018)

(en milliers de clients)

|                      | 2018           | 2017           | 2016           | 2015           | 2014           |
|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Téléphonie mobile    | 1 153,8        | 1 024,0        | 893,9          | 768,6          | 632,8          |
| Internet par câble   | 1 704,5        | 1 666,5        | 1 612,8        | 1 568,2        | 1 537,5        |
| Télédistribution :   |                |                |                |                |                |
| Analogique           | –              | –              | 103,8          | 166,3          | 228,7          |
| Numérique            | 1 597,3        | 1 640,5        | 1 587,1        | 1 570,6        | 1 553,6        |
|                      | 1 597,3        | 1 640,5        | 1 690,9        | 1 736,9        | 1 782,3        |
| Téléphonie par câble | 1 113,9        | 1 188,5        | 1 253,1        | 1 316,3        | 1 349,0        |
| Club illico          | 420,8          | 361,6          | 314,7          | 257,5          | 177,7          |
| <b>Total</b>         | <b>5 990,3</b> | <b>5 881,1</b> | <b>5 765,4</b> | <b>5 647,5</b> | <b>5 479,3</b> |

**BAIIA ajusté** de 1,68 G\$, en hausse de 119,2 M\$ (7,7 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse nette des revenus ;
- l'écart favorable lié à l'ajustement comptabilisé en 2018 relatif aux frais d'itinérance, à la suite d'une décision du CRTC rendue au premier trimestre 2018 ;
- la baisse de certains frais d'exploitation, dont les frais d'ingénierie, d'administration et d'informatique.

**Analyse de la relation coûts/revenus** : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 50,4 % en 2018, contre 52,6 % en 2017, expliqué principalement par la composante fixe de ces coûts, qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus, par l'ajustement favorable comptabilisé en 2018 relativement aux frais d'itinérance et par la baisse de certains frais d'exploitation.

## Flux de trésorerie d'exploitation

**Flux de trésorerie d'exploitation du secteur** de 975,8 M\$ en 2018, contre 860,2 M\$ en 2017 (tableau 5).

- Cette augmentation de 115,6 M\$ s'explique par la progression de 119,2 M\$ du BAIIA ajusté et par la baisse de 54,2 M\$ des acquisitions d'immobilisations, due à une diminution des investissements dans les réseaux filaire et sans fil, contrebalancées en partie par l'augmentation de 57,9 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels, surtout attribuable aux investissements dans le projet de télévision sur protocole Internet (« IPTV ») et les systèmes informatiques.

### **Tableau 5 : Télécommunications**

#### **Flux de trésorerie d'exploitation**

(en millions de dollars canadiens)

|   | Avec l'adoption de IFRS 15 <sup>1</sup> |                 | Excluant IFRS 15 <sup>2</sup> |                 |
|---|---|-----------------|-------------------------------|-----------------|
|   | 2018                                    | 2017            | 2018                          | 2017            |
| BAIIA ajusté  | 1 677,0                                 | \$ 1 557,8      | \$ 1 654,5                    | \$ 1 523,0      |
| Acquisitions d'immobilisations  | (516,7)                                 | (570,9)         | (516,7)                       | (570,9)         |
| Acquisitions d'actifs incorporels   | (190,2)                                 | (132,3)         | (190,2)                       | (132,3)         |
| Produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences) | 5,7                                     | 5,6             | 5,7                           | 5,6             |
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation du secteur</b>   | <b>975,8</b>                            | <b>\$ 860,2</b> | <b>\$ 953,3</b>               | <b>\$ 825,4</b> |

<sup>1</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

<sup>2</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

## **Média**

Le secteur Média est, par l'entremise de Groupe TVA, le plus important réseau de télévision privé de langue française en Amérique du Nord. Groupe TVA est propriétaire unique de 6 des 10 stations de télévision qui forment le Réseau TVA, ainsi que des chaînes spécialisées TVA Sports, LCN, addik<sup>TV</sup>, Prise 2, Yoopa, CASA, MOI&cie, Évasion et Zeste. De plus, Groupe TVA possède une participation dans deux des stations affiliées du Réseau TVA. Groupe TVA est également active dans les activités de production commerciale, de même qu'en distribution de produits audiovisuels par l'entremise de sa division TVA Films. En plus de la télévision linéaire, le Réseau TVA et les chaînes spécialisées possèdent des applications multiplateformes qui leur permettent de diffuser du contenu à la demande et en continu. Le site Internet *TVA.ca* et l'application mobile TVA offrent, en direct ou sur demande, un accès gratuit et en haute définition (« HD ») à la programmation du Réseau TVA et à certains contenus des chaînes spécialisées.

En outre, Groupe TVA est propriétaire de Mels Studios et Postproduction s.e.n.c., une société spécialisée dans l'offre de services de location de studios, de régies mobiles et d'équipements, ainsi que de services de postproduction, de doublage, de distribution et d'effets visuels destinés à l'industrie du cinéma et de la télévision.

Par ailleurs, par l'entremise de ses filiales TVA Publications inc. et Les Publications Charron & Cie inc., Groupe TVA publie plus de 50 titres en langue française et anglaise dans des créneaux variés, y compris les arts et spectacles, la télévision, la mode et la décoration, en plus de commercialiser des produits numériques associés aux différentes marques liées aux magazines. De plus, le secteur Média exerce des activités d'édition sur mesure qui produit du marketing de contenu sur mesure multiplateforme pour ses clients, l'élaboration de stratégies d'acquisition d'audience, la production de publicité, de vidéos et de contenu numérique, ainsi que la gestion des réseaux sociaux appartenant à ceux-ci. Groupe TVA s'impose comme le premier éditeur de magazines au Québec.

En outre, le secteur Média de Québecor Média exploite deux quotidiens vendus, soit *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*, ainsi qu'un quotidien gratuit, le *24 heures* et l'application J5 qui permet de consulter en temps réel les nouvelles sur un appareil mobile, une tablette ou Apple Watch. Les sites Internet des quotidiens vendus, soit *journaldemontreal.com* et *journaldequebec.com*, figurent au sommet des sites d'information de leur marché, avec plus de 3,7 millions de visiteurs par mois (source : ComScore – décembre 2018). Au 31 décembre 2018, les tirages cumulatifs des journaux vendus et du journal gratuit du secteur Média s'élevaient à environ 2,5 millions d'exemplaires en version papier et électronique par semaine, selon des statistiques internes.

De plus, le secteur Média exploite plusieurs autres marques numériques, dont *Le sac de chips*, *Pèse sur Start*, *Silo 57* et *Tabloid*. Il comprend aussi NumériQ inc. (« NumériQ »), regroupant les ressources de stratégie et de production de contenus numériques affectées à la création de plateformes numériques et de contenus destinés à alimenter les diverses plateformes de la Société. Depuis août 2018, NumériQ exploite toutes les plateformes du *Guide de l'auto*, une référence en matière de contenu automobile, dont le site

Internet *guideautoweb.com*. De plus, NumériQ a lancé QUB radio en octobre 2018, une plateforme audio accessible sur Internet ou au moyen d'une application qui propose une grille d'émissions de radio en direct ainsi qu'une bibliothèque de baladodiffusions.

Les applications numériques et sites Internet du secteur Média rejoignent 6,5 millions de visiteurs uniques par mois au Canada (source : ComScore – décembre 2018).

Le secteur Média est également actif dans le domaine de l'impression de journaux, de la distribution de journaux et de magazines, et de l'affichage extérieur. Le secteur comprend aussi Agence QMI, une agence de presse qui fournit du contenu à l'ensemble de Québecor Média et de Québecor Média Ventas, qui offre aux clients du secteur Média des services publicitaires intégrés, diversifiés et complets.

## **Résultats d'exploitation de l'exercice 2018**

**Revenus** de 728,6 M\$ en 2018, en baisse de 41,3 M\$ (-5,4 %).

- Diminution de 21,5 M\$ (-4,9 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée principalement par une baisse des revenus publicitaires du Réseau TVA et de TVA Sports, de même que par une diminution des revenus de production commerciale, contrebalancées en partie par une hausse des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées.
- Revenus des services cinématographiques et audiovisuels en hausse de 1,3 M\$ (1,9 %), expliquée principalement par :
  - la hausse des revenus de location de studio et d'équipement ainsi que de postproduction ;
  - l'impact de l'acquisition des actifs de Mobilimage en janvier 2018.

Contrebalancée en partie par :

- la diminution des revenus d'effets visuels.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 9,2 M\$ (-5,0 %).
  - Revenus publicitaires en baisse de 12,1 % ; revenus de tirage en baisse de 1,5 % ; revenus numériques en baisse de 8,8 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 6,1 %.
- Diminution de 16,9 M\$ (-17,9 %) des revenus d'édition de magazines, expliquée principalement par la baisse des revenus publicitaires, par la vente d'une publication et par la diminution des revenus en kiosque et d'abonnement.
- Augmentation de 1,7 M\$ (10,9 %) des revenus de Québecor Média Affichage, surtout en raison de la hausse des revenus publicitaires numériques et traditionnels.

**BAIIA ajusté** de 55,3 M\$ en 2018, en baisse de 14,0 M\$ (-20,2 %).

- Diminution de 14,6 M\$ (-35,1 %) du BAIIA ajusté des activités de télédiffusion, qui s'explique principalement par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancé en partie par la réduction des frais d'exploitation, dont l'incidence favorable des mesures de restructuration.
- Augmentation de 0,4 M\$ (2,8 %) du BAIIA ajusté provenant des activités cinématographiques et audiovisuelles, expliquée principalement par l'impact de la hausse nette des revenus.
- Baisse de 0,2 M\$ (-4,4 %) du BAIIA ajusté pour l'édition de journaux qui s'explique principalement par l'impact de la baisse des revenus et par les investissements dans les activités numériques, contrebalancés en partie par la réduction des frais d'exploitation, dont l'incidence favorable des mesures de restructuration.
- BAIIA ajusté des activités d'édition de magazines en baisse de 1,8 M\$ (-18,0 %). Cette diminution s'explique surtout par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancée en partie par les réductions de coûts liées aux mesures de restructuration et la diminution de certains frais d'exploitation, dont les frais d'abonnement, les coûts de main-d'œuvre, les frais de vente et les frais de production.
- Augmentation de 1,3 M\$ du BAIIA ajusté de Québecor Média Affichage, due principalement à l'impact de l'augmentation des revenus.
- Écart favorable net de 0,9 M\$ lié à la refacturation des charges communes de ventes et de services numériques.

**Analyse de la relation coûts/revenus** : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 92,4 % en 2018, contre 91,0 % en 2017. Cette augmentation est surtout attribuable à l'importance de la composante fixe de ces coûts qui ne fluctuent pas en proportion de la baisse nette des revenus, contrebalancée en partie par l'impact des mesures de restructuration et de réduction de coûts.

### **Flux de trésorerie d'exploitation**

**Flux de trésorerie d'exploitation du secteur** de 25,5 M\$ en 2018, contre 37,3 M\$ en 2017 (tableau 6). Cet écart défavorable de 11,8 M\$ s'explique surtout par l'écart défavorable du BAIIA ajusté de 14,0 M\$ contrebalancé en partie par l'écart favorable de 3,0 M\$ relatif au produit d'aliénation d'éléments d'actif.

#### **Tableau 6 : Média**

##### **Flux de trésorerie d'exploitation** (en millions de dollars canadiens)

|   | 2018           | 2017           |
|---|----------------|----------------|
| BAIIA ajusté  | 55,3 \$        | 69,3 \$        |
| Acquisitions d'immobilisations                      | (28,7)         | (29,4)         |
| Acquisitions d'actifs incorporels                   | (4,8)          | (3,3)          |
| Produit de l'aliénation d'éléments d'actif          | 3,7            | 0,7            |
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation du secteur</b> | <b>25,5 \$</b> | <b>37,3 \$</b> |

### **Sports et divertissement**

Le secteur Sports et divertissement comprend les activités de gestion et d'exploitation du Centre Vidéotron, lesquelles sont régies par une entente ratifiée en 2011 entre Québecor Média et la Ville de Québec sur les droits d'utilisation et d'identification de cet amphithéâtre jusqu'en 2040. Le secteur loue l'amphithéâtre, exploite les espaces publicitaires, génère des revenus de commandite et exploite les concessions alimentaires durant les événements. Le secteur réalise aussi des activités de production et de coproduction de spectacles présentés au Centre Vidéotron ou dans d'autres salles. Le secteur Sports et divertissement exploite également Gestion d'événements GesteV inc., une entreprise de gestion d'événements sportifs et culturels, qui est la signature officielle des événements et des spectacles produits au Québec par Québecor Média.

Le secteur Sports et divertissement englobe également les activités des Remparts de Québec et de L'Armada de Blainville-Boisbriand, deux équipes de hockey évoluant dans la LHJMQ.

De plus, le secteur Sports et divertissement comprend Les Éditions CEC inc., présente dans l'édition scolaire et Groupe Sogides inc., active dans la littérature générale par l'intermédiaire de ses 18 maisons d'édition et dans la distribution physique et numérique de livres par l'intermédiaire de Messageries A.D.P. inc. qui distribue en exclusivité plus de 210 éditeurs québécois et européens francophones.

Enfin, le secteur Sports et divertissement est actif dans la distribution de disques et de vidéos (Distribution Select), la distribution de musique destinée aux boutiques de téléchargement et de lecture de musique en continue (Select Digital), la production de disques et de vidéos (Les Disques Musicor), ainsi que la production de spectacles et d'événements spéciaux (Musicor Spectacles).

### **Résultats d'exploitation de l'exercice 2018**

**Revenus** de 182,1 M\$, en hausse de 0,8 M\$ (0,4 %) par rapport à 2017.

- Hausse de 0,6 M\$ (1,6 %) des revenus de sports et spectacles, surtout attribuable la hausse des revenus de hockey, contrebalancée en partie par la baisse des revenus d'événements sportifs.
- Diminution de 1,8 M\$ (-1,7 %) des revenus de distribution et d'édition de livres, expliquée principalement par une diminution des activités de distribution de grande diffusion, jumelée à une baisse des revenus en littérature générale.
- Augmentation de 2,0 M\$ (5,0 %) des revenus de distribution et de production de musique, expliquée pour l'essentiel par la hausse des revenus de production de spectacles.

**BAIIA ajusté** de 5,0 M\$ en 2018, soit un écart défavorable de 1,2 M\$ (-19,4 %).

- Écart défavorable de 0,4 M\$ (-6,3 %) du BAIIA ajusté négatif de sports et spectacles expliqué principalement l'augmentation des frais d'exploitation dans les activités de hockey et dans les événements sportifs, contrebalancé par l'impact de la hausse des revenus.
- Augmentation de 1,2 M\$ (9,6 %) du BAIIA ajusté de distribution et d'édition de livres, qui s'explique surtout par l'impact de la diminution de certains frais d'exploitation, dont les frais de vente et d'administration, contrebalancée en partie par l'incidence de la baisse nette des revenus.
- Écart défavorable de 1,9 M\$ du BAIIA ajusté négatif de distribution et de production de musique, dû principalement à la hausse de certains frais d'exploitation, dont la charge pour mauvaises créances, et les frais de vente et d'administration.

### **Flux de trésorerie d'exploitation**

**Flux de trésorerie d'exploitation du secteur** aucun en 2018, contre 0,6 M\$ en 2017 (tableau 7), soit un écart défavorable de 0,6 M\$, qui s'explique par la diminution du BAIIA ajusté de 1,2 M\$, contrebalancé en partie par la baisse de 0,8 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels.

#### **Tableau 7 : Sports et divertissement**

##### **Flux de trésorerie d'exploitation**

(en millions de dollars canadiens)

|   | 2018        | 2017          |
|---|-------------|---------------|
| BAIIA ajusté  | 5,0 \$      | 6,2 \$        |
| Acquisitions d'immobilisations                      | (1,5)       | (1,3)         |
| Acquisitions d'actifs incorporels                   | (3,5)       | (4,3)         |
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation du secteur</b> | <b>- \$</b> | <b>0,6 \$</b> |

## COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2018 ET 2017

### Analyse des résultats consolidés de Québecor

**Revenus** de 1,09 G\$, en hausse de 27,6 M\$ (2,6 %).

- Augmentation dans les secteurs Télécommunications (24,4 M\$ ou 2,9 % des revenus du secteur) et Sports et divertissement (3,2 M\$ ou 6,4 %).
- Diminution dans le secteur Média (1,5 M\$ ou -0,8 %)

**BAIIA ajusté** de 450,0 M\$, en hausse de 32,0 M\$ (7,7 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (31,0 M\$ ou 7,9 % du BAIIA ajusté du secteur) et Média (5,1 M\$ ou 22,8 %).
- Baisse dans le secteur Sports et divertissement (0,4 M\$ ou -17,4 %) et écart défavorable au siège social (-3,7 M\$) expliqué par une hausse des coûts de rémunération, y compris la charge de rémunération à base d'actions.
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart défavorable de 2,3 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au quatrième trimestre 2018, par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart défavorable de 2,2 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au quatrième trimestre 2018.

**Bénéfice net attribuable aux actionnaires** de 116,8 M\$ au quatrième trimestre 2018 (0,46 \$ par action de base), contre 70,4 M\$ (0,29 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit un écart favorable de 46,4 M\$ (0,17 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
  - la hausse de 32,0 M\$ du BAIIA ajusté ;
  - l'écart favorable de 19,0 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
  - la baisse de 10,8 M\$ de la charge d'amortissement.
- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
  - l'augmentation de 8,2 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
  - la hausse des frais financiers de 7,3 M\$.

**Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies** de 132,7 M\$ (0,52 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2018, contre 83,3 M\$ (0,35 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 49,4 M\$ (0,17 \$ par action de base), ou de 59,3 %.

**Charge d'amortissement** de 182,2 M\$ au quatrième trimestre 2018, soit une diminution de 10,8 M\$ qui s'explique surtout par l'impact de la révision, au quatrième trimestre 2017, de la période d'amortissement de certaines composantes du réseau de télécommunications.

**Frais financiers** de 84,4 M\$ au quatrième trimestre 2018, en hausse de 7,3 M\$, principalement attribuable à la hausse du niveau moyen d'endettement, expliqué par le financement par dette d'une partie du rachat, au deuxième trimestre 2018, des actions de Québecor Média détenus par CDP Capital, et à la baisse de revenus d'intérêts générés par les liquidités, contrebalancés en partie par un taux d'intérêt moyen inférieur sur la dette.

**Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers** de 10,6 M\$ au quatrième trimestre 2018, contre 8,1 M\$ à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 2,5 M\$.

**Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments** de 7,7 M\$ au quatrième trimestre 2018, contre 9,9 M\$ à la même période de 2017, soit un écart favorable de 2,2 M\$.

- Au cours du quatrième trimestre 2018, une charge nette de 7,7 M\$ a été comptabilisée relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société.
- Au cours du quatrième trimestre 2017, une charge nette de 9,9 M\$ a été comptabilisée quant à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société et à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques dans le secteur Télécommunications.

**Charge d'impôts sur le bénéfice** de 46,4 M\$ au quatrième trimestre 2018 (taux d'imposition effectif de 26,3 %), contre 38,2 M\$ (taux d'imposition effectif de 27,8 %) à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 8,2 M\$, qui s'explique pour l'essentiel par l'incidence de la hausse du bénéfice imposable à des fins fiscales. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

## ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

### Télécommunications

**Revenus** de 866,1 M\$, soit une hausse de 24,4 M\$ (2,9 %) principalement attribuable aux mêmes facteurs que ceux mentionnés dans la section « Comparaison des exercices 2018 et 2017 ».

- Revenus du service de téléphonie mobile de 139,5 M\$, en hausse de 16,0 M\$ (13,0 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 274,1 M\$, en progression de 11,0 M\$ (4,2 %).
- Revenus totaux des services de télédistribution de 249,0 M\$, soit une baisse de 4,4 M\$ (-1,7 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 89,8 M\$, soit une diminution de 7,0 M\$ (-7,2 %).
- Revenus de Club illico de 12,3 M\$, en hausse de 1,5 M\$ (13,9 %).
- Revenus de Vidéotron Affaires de 26,9 M\$, en progression de 0,6 M\$ (2,3 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 70,9 M\$, en hausse de 7,2 M\$ (11,3 %).
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron de 1,4 M\$, en baisse 0,2 M\$ (-12,5 %).
- Autres revenus de 2,1 M\$, en baisse de 0,5 M\$ (19,2 %).

**FMPU** totale de Vidéotron de 49,84 \$ au quatrième trimestre 2018, contre 48,90 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 0,94 \$ (1,9 %). La FMPU mobile a atteint 53,25 \$ au quatrième trimestre 2018, contre 53,56 \$ à la même période de 2017, soit une baisse de 0,31 \$ (0,6 %) attribuable, entre autres, à la popularité des forfaits de type « Apporter votre appareil », aux forfaits multilignes et à l'impact du lancement de Fizz, la nouvelle marque de service mobile offerte à prix avantageux et entièrement numérique.

#### Statistiques de clientèle

**UGR** – Hausse de 34 400 UGR (0,6 %) au quatrième trimestre 2018, contre une augmentation de 34 900 à la même période de 2017.

**Téléphonie mobile** – Augmentation de 33 100 lignes (3,0 %) au quatrième trimestre 2018, contre une hausse de 33 700 à la même période de 2017.

**Accès Internet par câble** – Hausse de 7 000 clients (0,4 %) au service d'accès Internet par câble, contre une augmentation de 12 400 à la période correspondante de 2017.

**Télédistribution** – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 6 400 (-0,4 %) au quatrième trimestre 2018, contre une diminution de 8 500 clients à la même période de 2017.

**Téléphonie par câble** – Diminution de 17 200 lignes (-1,5 %) au quatrième trimestre 2018, contre une baisse de 16 900 à la même période de 2017.

**Club illico** – Augmentation de 17 900 clients (4,4 %) au quatrième trimestre 2018, contre une hausse de 14 200 à la même période de 2017.

**BAIIA ajusté** de 425,9 M\$, en hausse de 31,0 M\$ (7,9 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse nette des revenus ;
- la variation favorable de certains frais d'exploitation, dont les taxes sur le réseau, les frais d'ingénierie et les frais liés à l'informatique.

**Analyse de la relation coûts/revenus** : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 50,8 % au quatrième trimestre 2018, contre 53,1 % à la même période de 2017, expliqué principalement par la composante fixe de ces coûts, qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus, et par la diminution des frais d'exploitation.

## Média

**Revenus** de 198,0 M\$ au quatrième trimestre 2018, en baisse de 1,5 M\$ (-0,8 %).

- Diminution de 3,7 M\$ (-3,2 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée principalement par une baisse des revenus publicitaires du Réseau TVA et de TVA Sports, de même que par une diminution des revenus de production commerciale, contrebalancé en partie par une hausse des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées.
- Revenus des services cinématographiques et audiovisuels en hausse de 2,3 M\$ (13,8 %), expliquée principalement par la hausse des revenus de location de studios et d'équipements ainsi que de postproduction et contrebalancée en partie par la diminution des revenus d'effets visuels.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 1,3 M\$ (-2,8 %).
  - Revenus publicitaires en baisse de 9,7 % ; revenus de tirage en baisse de 1,0 % ; revenus numériques en baisse de 12,5 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 11,2 %.
- Diminution de 3,4 M\$ (-14,0 %) des revenus d'édition de magazines, expliquée principalement par la baisse des revenus publicitaires, par la vente d'une publication et par la diminution des revenus en kiosque.
- Hausse de 0,6 M\$ (16,7 %) des revenus de Québecor Média Affichage, principalement en raison de l'augmentation des revenus publicitaires numériques et traditionnels.

**BAIIA ajusté** de 27,5 M\$ au quatrième trimestre 2018, en hausse de 5,1 M\$ (22,8 %).

- Augmentation de 0,3 M\$ (1,9 %) du BAIIA ajusté des activités de télédiffusion, qui s'explique principalement par la réduction de certains frais d'exploitation, dont les coûts de contenus, contrebalancée en partie par l'incidence de la baisse des revenus.
- Hausse de 1,1 M\$ (25,6 %) du BAIIA ajusté provenant des services cinématographiques et audiovisuels qui s'explique essentiellement par l'impact de la hausse des revenus.
- Augmentation de 0,9 M\$ du BAIIA ajusté pour l'édition de journaux qui s'explique principalement par l'incidence favorable des réductions de coûts d'exploitation, dont l'impact des mesures de restructuration, y compris la baisse des coûts de main-d'œuvre, d'administration et de promotion, qui ont plus que contrebalancé l'incidence de la baisse des revenus et de la hausse des investissements dans les activités numériques.
- BAIIA ajusté des activités d'édition de magazines en hausse de 0,6 M\$ (24,0 %). Cette augmentation s'explique surtout par la réduction des frais d'exploitation, dont l'impact des mesures de restructuration et la diminution des frais d'abonnement, contrebalancée en partie par l'incidence de la baisse des revenus.
- Écart favorable de 0,8 M\$ du BAIIA ajusté de Québecor Média Affichage, qui s'explique principalement par l'impact favorable de l'augmentation des revenus et par la diminution de certains frais d'exploitation, dont les coûts de publicité.
- Écart favorable de 1,5 M\$ lié à la refacturation des charges communes de ventes et de services numériques.

**Analyse de la relation coûts/revenus** : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 86,1 % au quatrième trimestre 2018, contre 88,8 % à la même période de 2017. Cette diminution est surtout attribuable à la baisse des frais d'exploitation.

## Sports et divertissement

**Revenus** de 53,5 M\$ au quatrième trimestre 2018, soit une hausse de 3,2 M\$ (6,4 %).

- Baisse de 0,2 M\$ (-1,7 %) des revenus de sports et spectacles, attribuable principalement à la baisse des revenus d'événements sportifs.
- Augmentation de 1,4 M\$ (5,7 %) des revenus de distribution et d'édition de livres, expliquée principalement par la hausse des revenus en édition scolaire et en littérature générale, de même qu'à la hausse des revenus de distribution, dont les revenus en librairie.
- Hausse de 2,0 M\$ (14,2 %) des revenus de distribution et de production de musique, expliquée surtout par la hausse des revenus de production de spectacles.

**BAIIA ajusté** de 1,9 M\$ au quatrième trimestre 2018, une baisse de 0,4 M\$ (-17,4 %).

- Baisse de 0,8 M\$ du BAIIA ajusté en sports et spectacles, expliqué principalement par l'impact de la hausse de certains frais d'exploitation, dont les coûts de spectacles et par l'incidence de la baisse des revenus.
- Hausse de 1,7 M\$ du BAIIA ajusté en distribution et en édition de livres, expliquée principalement par l'impact de la hausse des revenus et par la diminution des frais de ventes.
- Écart défavorable de 1,3 M\$ du BAIIA ajusté de distribution et de production de musique, dû principalement à la hausse de certains frais d'exploitation, dont la charge pour mauvaises créances et les coûts de promotion, contrebalancée en partie par l'impact de la hausse des revenus.

## COMPARAISON DES EXERCICES 2017 ET 2016

### Analyse des résultats consolidés de Québecor

**Revenus** de 4,13 G\$, en hausse de 68,0 M\$ (1,7 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (95,5 M\$ ou 3,0 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (19,3 M\$ ou -2,4 %) et Sports et divertissement (3,7 M\$ ou -2,0 %).

**BAIIA ajusté** de 1,62 G\$, en hausse de 61,6 M\$ (4,0 %).

- Hausse dans les secteurs Télécommunications (46,9 M\$ ou 3,1 % du BAIIA ajusté du secteur), Média (15,4 M\$ ou 28,6 %) et Sports et divertissement (3,9 M\$).
- Écart défavorable au siège social (4,6 M\$), qui s'expliquait principalement par une hausse des coûts associés aux activités philanthropiques et aux technologies de l'information.
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média avait entraîné un écart favorable de 0,9 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions en 2017, par rapport à 2016. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor avaient entraîné un écart favorable de 1,2 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société en 2017.

**Bénéfice net attribuable aux actionnaires** de 390,5 M\$ (1,61 \$ par action de base) en 2017, contre 233,9 M\$ (0,96 \$ par action de base) en 2016, soit une hausse de 156,6 M\$ (0,65 \$ par action de base).

- Cet écart favorable s'expliquait surtout par :
  - le gain de 330,9 M\$ sur la vente de licences de spectre comptabilisé en 2017, dont 165,5 M\$ sans incidence fiscale ;
  - la hausse de 61,6 M\$ du BAIIA ajusté ;
  - la diminution de 19,7 M\$ des frais financiers ;
  - l'écart favorable de 17,2 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées ;
  - l'écart favorable de 10,8 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments.

Contrebalancés en partie par :

- un écart défavorable de 129,5 M\$ au chapitre de la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 129,2 M\$ sans incidence fiscale ;
- l'écart défavorable de 75,0 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
- la hausse de 56,8 M\$ de la charge d'amortissement ;
- l'augmentation de 11,1 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
- l'écart défavorable de 8,3 M\$ relativement à la perte sur refinancement de dettes.

**Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies** de 347,9 M\$ (1,44 \$ par action de base) en 2017, contre 343,9 M\$ (1,41 \$ par action de base) en 2016, soit une hausse de 4,0 M\$ (0,03 \$ par action de base).

**Charge d'amortissement** de 707,9 M\$, soit une augmentation de 56,8 M\$, qui s'expliquait principalement par l'impact des investissements en immobilisations effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives aux investissements dans les réseaux filaire et sans fil ainsi que dans les systèmes informatiques, de même que par l'incidence de la révision de la période d'amortissement de certaines composantes du réseau de télécommunications.

**Frais financiers** de 307,4 M\$, en baisse de 19,7 M\$, qui s'expliquait principalement par un niveau moyen d'endettement moins élevé, par l'impact de la diminution des taux d'intérêt applicables aux dettes à long terme due aux refinancements effectués à des taux d'intérêt inférieurs, par l'écart favorable des gains et pertes sur conversion des éléments monétaires à court terme libellés en devises et par la hausse des revenus d'intérêt générée par l'augmentation des liquidités.

**Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers** de 199,8 M\$ en 2017, contre 70,3 M\$ en 2016, soit un écart défavorable de 129,5 M\$, qui s'expliquait essentiellement par la variation défavorable de 129,2 M\$, sans incidence fiscale, de la perte et du gain sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

**Charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments** de 17,2 M\$ en 2017, contre 28,0 M\$ en 2016, soit un écart favorable de 10,8 M\$.

- En 2017, une charge nette de 17,2 M\$ avait été comptabilisée relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société, à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques dans le secteur Télécommunications et à des développements dans le cadre de litiges (28,0 M\$ en 2016).

**Gain sur vente de licences de spectre** de 330,9 M\$ en 2017.

- Le 24 juillet 2017, Vidéotron avait vendu à Shaw ses sept licences de spectre sans fil dans les bandes de 2500 MHz et de 700 MHz détenues à l'extérieur du Québec, pour une contrepartie en espèces de 430,0 M\$. Un gain de 243,1 M\$ avait été comptabilisé relativement à la vente de ces licences, dont 121,6 M\$ sans incidence fiscale.
- Le 20 juin 2017, Vidéotron avait vendu à Rogers la licence de spectre relative aux SSFE-1 détenue dans la grande région de Toronto, pour une contrepartie en espèces de 184,2 M\$, conformément à l'option de transfert dont bénéficiait Vidéotron depuis 2013. Un gain de 87,8 M\$ avait été comptabilisé relativement à la vente de cette licence, dont 43,9 M\$ sans incidence fiscale.
- Notons que ces transactions avaient permis la comptabilisation au deuxième trimestre 2017 d'avantages fiscaux au montant de 31,8 M\$ relativement à des pertes fiscales d'années antérieures, réduisant ainsi les déboursés d'impôt de la Société.

**Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels** de 43,8 M\$ en 2017, contre 40,9 M\$ en 2016, soit un écart défavorable de 2,9 M\$.

- En 2017 et en 2016, Québecor Média avait réalisé des tests de dépréciation sur son UGT Magazines, considérant la tendance à la baisse affectant les revenus dans l'industrie. Québecor Média avait conclu que la valeur recouvrable de son UGT Magazines était inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 30,0 M\$, dont 1,5 M\$ sans incidence fiscale, avait été comptabilisée en 2017 (40,1 M\$ sans incidence fiscale en 2016). De plus, une charge de dépréciation d'actifs incorporels totalisant 12,4 M\$, dont 3,1 M\$ sans incidence fiscale, avait été comptabilisée en 2017 (aucune en 2016).
- En 2017, une charge additionnelle de dépréciation d'actifs incorporels totalisant 1,4 M\$ avait été comptabilisée dans divers autres secteurs de la Société (0,8 M\$ en 2016).

**Perte sur refinancement de dettes** de 15,6 M\$ en 2017, contre 7,3 M\$ en 2016, soit un écart défavorable de 8,3 M\$.

- Le 1<sup>er</sup> mai 2017, Vidéotron avait remboursé un montant en capital global de 125,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 5,2 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2017 relativement à ce remboursement.
- Le 1<sup>er</sup> mai 2017, Québecor Média avait remboursé la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 325,0 M\$ émis le 5 janvier 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,375 % et échéant le 15 janvier 2021, pour un prix de 102,458 % du montant nominal. Une perte de 10,4 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2017 relativement à ce remboursement.
- Conformément à un avis émis le 2 décembre 2016, Vidéotron avait remboursé, le 5 janvier 2017, un montant en capital global de 175,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 7,3 M\$ avait été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats en 2016 relativement à ce remboursement.

**Charge d'impôts sur le bénéfice** de 145,9 M\$ en 2017 (taux d'imposition effectif de 21,6 %), contre 134,8 M\$ (taux d'imposition effectif de 25,0 %) en 2016, soit un écart défavorable de 11,1 M\$. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

- Les taux d'imposition effectifs et la variation favorable de ces taux s'expliquaient principalement par la comptabilisation en 2017 d'avantages fiscaux relativement à des pertes fiscales d'années antérieures, contre la comptabilisation en 2016 d'une diminution des soldes d'impôts différés au bilan pour refléter la baisse des taux futurs d'imposition au Québec.
- L'incidence sur la charge d'impôts sur le bénéfice de la hausse du bénéfice imposable à des fins fiscales en 2017 avait été contrebalancée en partie par l'impact de la baisse des taux effectifs.

## FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Cette section présente une analyse des flux de trésorerie générés et utilisés par la Société, ainsi que de la situation financière à la date du bilan. Cette section doit être lue conjointement avec l'analyse sur les tendances présentée dans la section « Informations sur les tendances » ci-dessus, avec l'analyse des risques présentée dans la section « Risques et incertitudes » ci-dessous, de même qu'avec l'analyse sur les risques financiers de la Société présentée ci-dessous dans la section « Instruments financiers et risques financiers ».

### Exploitation

**Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies** de 1,39 G\$ en 2018, contre 1,16 G\$ en 2017.

- Cette augmentation de 225,8 M\$ s'explique surtout par :
  - l'écart favorable de 280,6 M\$ de la variation des actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie, expliqué principalement par les variations favorables des impôts sur le bénéfice à recevoir et à payer, des provisions et des crédateurs et charges à payer ;
  - la hausse de 119,2 M\$ du BAIIA ajusté du secteur Télécommunications.

Contrebalancés en partie par :

- l'augmentation de 146,1 M\$ des impôts exigibles en 2018, comparativement à l'exercice 2017, expliquée principalement par la comptabilisation d'avantages fiscaux en 2017 ;
- l'augmentation de 16,1 M\$ de la partie monétaire de la charge d'intérêt ;
- l'écart défavorable de 14,0 M\$ au chapitre du BAIIA ajusté du secteur Média.

La hausse de la rentabilité du secteur Télécommunications, la variation favorable des impôts sur le bénéfice à recevoir et à payer, de même que les variations favorables des provisions et des crédateurs et charges à payer du secteur Télécommunications, ont eu un impact favorable en 2018 sur les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies, comparativement à l'exercice 2017, tandis que la hausse de la charge d'intérêt expliquée par le financement par dette d'une partie du rachat des actions de Québecor Média détenues par CDP Capital, de même que la baisse de la rentabilité du secteur Média ont eu une incidence défavorable.

**Fonds de roulement** négatif de 288,4 \$ au 31 décembre 2018, contre un fonds de roulement négatif de 159,3 M\$ au 31 décembre 2017, soit un écart défavorable de 129,1 M\$, qui s'explique par l'utilisation en 2018 des espèces et quasi-espèces aux fins du rachat par Québecor Média de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, de même que par la hausse des impôts sur le bénéfice net à payer et des crédateurs et charges à payer, contrebalancés en partie par l'impact du rachat en 2018 de débetures convertibles inscrites au passif à court terme au 31 décembre 2017, dont une valeur nominale de 362,5 M\$ a été réglée en actions de la Société.

### Investissement

**Acquisitions d'immobilisations** de 553,0 M\$ en 2018, contre 602,1 M\$ en 2017, soit une diminution de 49,1 M\$ attribuable à la baisse des investissements dans les réseaux filaire et sans fil du secteur Télécommunications.

**Acquisitions d'actifs incorporels** de 197,4 M\$ en 2018, contre 141,9 M\$ en 2017, soit une augmentation de 55,5 M\$ qui s'explique principalement par les investissements dans le projet IPTV et les systèmes informatiques dans le secteur Télécommunications.

**Produit d'aliénation d'éléments d'actif** de 9,4 M\$ en 2018, contre 620,7 M\$ en 2017, soit une diminution de 611,3 M\$.

- En 2017, Vidéotron a vendu à Rogers la licence de spectre relative aux SSFE-1 détenue dans la grande région de Toronto, pour une contrepartie en espèces de 184,2 M\$, et a vendu à Shaw ses sept licences de spectre sans fil dans les bandes de 2500 MHz et de 700 MHz détenues à l'extérieur du Québec, pour une contrepartie en espèces de 430,0 M\$.

**Acquisitions d'entreprises** de 10,3 M\$ en 2018, contre 5,8 M\$ en 2017.

- En 2018, les acquisitions d'entreprises s'expliquent principalement par l'acquisition de LC Média, d'Audio Zone et des actifs de Mobilimage dans le secteur Média.
- En 2017, les acquisitions d'entreprises s'expliquaient principalement par les paiements du solde à payer de 5,6 M\$ dans le cadre de l'acquisition de Fibrenoire par le secteur Télécommunications.

**Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle** de 1,54 G\$ en 2018, contre 43,9 M\$ en 2017.

- Les 11 mai et 22 juin 2018, Québecor Média a racheté un total de 16 064 215 actions de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces. Les espèces disponibles et les tirages sur la facilité de crédit renouvelable de Vidéotron ont été utilisés pour financer cette transaction.
- Le 22 juin 2018, la Société a acheté 1 564 696 des actions ordinaires de Québecor Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débentures convertibles de Québecor à CDP Capital pour un montant en capital global de 150,0 M\$.
- Le 6 juillet 2017, Québecor Média a racheté pour annulation 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital pour un prix d'achat global de 37,7 M\$, payé en espèces, et a également effectué le paiement d'un titre détenu par CDP Capital pour un montant de 6,2 M\$.

### **Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média**

**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média** de 679,3 M\$ en 2018, contre 455,0 M\$ en 2017 (tableau 8). Cette augmentation de 224,3 M\$ s'explique principalement par :

- l'augmentation de 227,8 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies ;
- la diminution de 49,1 M\$ des acquisitions d'immobilisations.

Contrebalancées en partie par :

- la hausse de 55,5 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels.

**Tableau 8**

**Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média**

(en millions de dollars canadiens)

|   | Avec l'adoption de l'IFRS15 <sup>1</sup> |                 | Excluant l'IFRS15 <sup>2</sup>        |                 |
|---|--|-----------------|---------------------------------------|-----------------|
|   | Exercices terminés les<br>31 décembre    |                 | Exercices terminés les<br>31 décembre |                 |
|   | 2018                                     | 2017            | 2018                                  | 2017            |
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs (flux de trésorerie d'exploitation des secteurs négatifs)</b> |  |                 |                                       |                 |
| Télécommunications  | 975,8                                    | \$ 860,2        | \$ 953,3                              | \$ 825,4        |
| Média   | 25,5                                     | 37,3            | 25,5                                  | 37,3            |
| Sports et divertissement  | –  | 0,6             | –                                     | 0,6             |
| Siège social  | (9,6)                                    | (16,1)          | (9,6)                                 | (16,1)          |
|   | 991,7                                    | 882,0           | 969,2                                 | 847,2           |
| Portion monétaire de la charge d'intérêt  | (273,7)                                  | (274,9)         | (273,7)                               | (274,9)         |
| Portion monétaire liée à la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments            | (14,9)                                   | (17,2)          | (14,9)                                | (17,2)          |
| Impôts exigibles  | (154,9)                                  | (8,8)           | (154,9)                               | (8,8)           |
| Autres  | (5,6)                                    | 4,0             | (5,6)                                 | 4,0             |
| Variation nette des actifs et passifs d'exploitation  | 136,7                                    | (130,1)         | 136,7                                 | (130,1)         |
| Impact de l'IFRS 15   | –  | –               | 22,5                                  | 34,8            |
| <b>Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média</b>                | <b>679,3</b>                             | <b>\$ 455,0</b> | <b>\$ 679,3</b>                       | <b>\$ 455,0</b> |

<sup>1</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

<sup>2</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

**Tableau 9****Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor**

(en millions de dollars canadiens)

|   | 2018           |           | 2017    |           |
|---|----------------|-----------|---------|-----------|
| <b>Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média présentés au tableau 8</b> | <b>679,3</b>   | <b>\$</b> | 455,0   | <b>\$</b> |
| Éléments des flux de trésorerie du siège social de Québecor :   |                |           |         |           |
| Flux de trésorerie du secteur   | (0,6)          |           | (2,3)   |           |
| Portion monétaire de la charge d'intérêt  | (42,7)         |           | (25,4)  |           |
| Autres  | (0,1)          |           | 0,1     |           |
| Variation nette des actifs et passifs d'exploitation  | 10,6           |           | (3,2)   |           |
|   | <b>(32,8)</b>  |           | (30,8)  |           |
| Plus l'acquisition d'immobilisations  | 553,0          |           | 602,1   |           |
| Plus l'acquisition d'actifs incorporels   | 197,4          |           | 141,9   |           |
| Moins les produits de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences)        | (9,4)          |           | (6,5)   |           |
| <b>Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor</b>                              | <b>1 387,5</b> | <b>\$</b> | 1 161,7 | <b>\$</b> |

**Financement**

**Dettes consolidées** (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en hausse de 915,1 M\$ en 2018. Variation nette favorable de 329,3 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- En 2018, les augmentations de la dette sont essentiellement attribuables à :
  - l'augmentation par Vidéotron de tirages sur sa facilité de crédit bancaire renouvelable pour un montant de 738,5 M\$ ;
  - l'incidence défavorable du taux de change de 342,0 M\$. La hausse de la dette consolidée attribuable à ce facteur a été contrebalancée par une hausse de l'actif (ou une baisse du passif) liée aux ententes de swaps sur devises comptabilisées sous « Instruments financiers dérivés » ;
  - l'augmentation des emprunts bancaires de Vidéotron et de Québecor Média pour un montant total de 24,3 M\$.
- En 2018, la dette a diminué principalement pour les raisons suivantes :
  - la diminution par Québecor de tirages sur sa facilité de crédit bancaire renouvelable et autres pour un montant de 172,5 M\$ ;
  - les remboursements courants totalisant 19,2 M\$ sur les facilités de crédit à terme et autres de Vidéotron, de Groupe TVA et de Québecor Média.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un actif net de 557,7 M\$ au 31 décembre 2017 à un actif net de 887,0 M\$ au 31 décembre 2018, soit une variation nette favorable de 329,3 M\$ expliquée principalement par :
  - l'écart favorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés.
 Contrebalancé en partie par :
  - l'impact défavorable sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de l'évolution des taux d'intérêt au Canada par rapport aux États-Unis.
- Le 15 février 2019, Québecor Média a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie de 300,0 M\$, en prorogeant son échéance jusqu'en juillet 2022. Certaines conditions ont également été modifiées.
- Le 26 novembre 2018, Québecor a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie, en la diminuant de 300,0 M\$ à 50,0 M\$ et en prorogeant son échéance jusqu'en juillet 2020, et Vidéotron a modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie, en l'augmentant de 965,0 M\$ à 1,50 G\$ et en prorogeant son échéance jusqu'en juillet 2023. Certaines conditions relatives à ces facilités de crédit ont également été modifiées.

- Le 21 août 2018, la Société a envoyé un avis relatif au rachat le 12 octobre 2018 de la totalité de ses débetures convertibles restantes d'un montant nominal total de 362,5 M\$, portant intérêt à un taux de 4,125 % et venant à échéance le 15 octobre 2018. Conformément aux modalités des débetures convertibles, la Société a choisi d'exercer son droit de régler le rachat en actions relativement à la totalité des débetures en circulation. Par conséquent, Québecor a émis et remis 30 129 869 actions catégorie B aux porteurs le 12 octobre 2018. Aux mois de février et de mai 2018, la Société a également envoyé des avis relatifs au rachat de débetures convertibles, les 4 avril et 24 juillet 2018, d'un montant nominal total de 87,5 M\$. Les prix de rachat ont été payés au moment du rachat de ces débetures.
- Le 22 juin 2018, la Société a émis de nouvelles débetures convertibles d'un montant en capital global de 150,0 M\$. Ces débetures portent intérêt à un taux annuel de 4,00 % et viennent à échéance en juin 2024. Les débetures convertibles sont convertibles en actions catégorie B de Québecor conformément aux modalités de l'acte de fiducie, sous réserve d'un prix plancher de 26,85 \$ par action (soit un nombre maximal d'environ 5 586 592 actions catégorie B de Québecor correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plancher) et d'un prix plafond de 33,5625 \$ par action (soit un nombre minimal d'environ 4 469 274 actions catégorie B de Québecor correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plafond), sous réserve d'ajustements conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Les autres modalités des débetures convertibles sont substantiellement conformes aux modalités des débetures convertibles émises sous la convention de fiducie de la Société datée du 11 octobre 2012, telle que modifiée.

### **Situation financière**

**Liquidités disponibles nettes** de 1,03 G\$ au 31 décembre 2018 pour Québecor Média et ses filiales détenues à part entière, soit des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 1,05 G\$, moins des emprunts bancaires de 23,6 M\$.

**Liquidités disponibles nettes** de 45,0 M\$ au 31 décembre 2018 pour Québecor au niveau corporatif, correspondant à des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 45,0 M\$.

**Dettes consolidées** (dettes à long terme plus les emprunts bancaires) totalisant 6,45 G\$ au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 915,1 M\$ par rapport au 31 décembre 2017. Variation nette favorable de 329,3 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (*cf.* « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 4,23 G\$ de Vidéotron (3,27 G\$ au 31 décembre 2017), de 52,8 M\$ de Groupe TVA (62,6 M\$ au 31 décembre 2017), de 2,12 G\$ de Québecor Média (1,98 G\$ au 31 décembre 2017) et de 53,2 M\$ de Québecor (225,7 M\$ au 31 décembre 2017).

Au 31 décembre 2018, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

#### **Tableau 10**

#### **Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Québecor**

#### **Périodes de 12 mois terminées les 31 décembre**

(en millions de dollars canadiens)

|                        |                |           |
|------------------------|----------------|-----------|
| 2019                   | 57,9           | \$        |
| 2020                   | 454,4          |           |
| 2021                   | 1,4            |           |
| 2022                   | 1 135,5        |           |
| 2023                   | 2 401,2        |           |
| 2024 et ultérieurement | 2 411,3        |           |
| <b>Total</b>           | <b>6 461,7</b> | <b>\$</b> |

Québecor peut (mais n'est d'aucune façon dans l'obligation de le faire) chercher à retirer ou à racheter, de temps à autre, des titres en circulation, y compris des débetures convertibles, par le biais d'achats sur le marché libre, de transactions négociées avec des partenaires privés ou autrement. Ces rachats, le cas échéant, dépendront des liquidités disponibles de la Société, de ses besoins en liquidités, des conditions du marché, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs. Les montants de ces transactions pourraient être importants.

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Québecor était d'environ 5,1 années au 31 décembre 2018 (5,9 années au 31 décembre 2017). Au 31 décembre 2018, compte tenu des instruments de couverture, la dette était constituée d'environ 76,3 % de titres à taux fixe (84,7 % au 31 décembre 2017) et de 23,7 % de titres à taux variable (15,3 % au 31 décembre 2017).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses engagements en matière d'investissement en immobilisations, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursement de dettes, de contribution conformément aux régimes de retraite, de rachats d'actions, de dividendes aux actionnaires et de dividendes (ou de distributions) à des participations ne donnant pas le contrôle. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de respecter les échéances futures de ses dettes, qui sont échelonnées au cours des prochaines années.

La Société est assujettie au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à ses ententes de financement. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le BAIIA ajusté). Au 31 décembre 2018, la Société respectait tous ses ratios financiers et clauses financières restrictives de ses conventions de financement.

### **Dividendes déclarés**

Le 12 mars 2019, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action sur les actions catégorie A et sur les actions catégorie B. Ce dividende sera versé le 23 avril 2019 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 29 mars 2019.

### **Participation aux enchères de spectre dans la bande de 600 MHz.**

En décembre 2018, Vidéotron s'est qualifiée à titre de participant au processus de mise aux enchères de spectre dans la bande de 600 MHz annoncé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE Canada »). Le début de la mise aux enchères est prévu le 12 mars 2019.

En décembre 2018, Vidéotron a conclu de nouvelles facilités de crédit sur demande et non garanties, selon lesquelles des lettres de crédit ont été émises et déposées auprès d'ISDE Canada à titre de dépôt préalable aux enchères dans le cadre de sa demande de participation. Le dépôt de ces lettres de crédit n'a pas eu pour effet de réduire les liquidités disponibles nettes de la Société. Par ailleurs, conformément aux règles de confidentialité publiées ISDE Canada en matière de communication durant le processus d'enchères, il est strictement interdit pour la Société de communiquer le montant de ces lettres de crédit, lesquelles peuvent être retirées par Vidéotron en tout temps avant le début des enchères.

Le cadre complet de délivrance des licences de spectre dans la bande de 600 MHz, tel que publié par ISDE Canada, y compris la méthode utilisée pour déterminer la valeur des dépôts préalables, peut être consulté sur le site Internet d'ISDE Canada à l'adresse suivante : <[www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/h\\_sf11331.html](http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/fra/h_sf11331.html)>.

## Analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2018

**Tableau 11**  
**Bilan consolidé de Québecor**  
**Analyse des principales variations entre les 31 décembre 2018 et 2017**  
(en millions de dollars canadiens)

|   | 31 déc. 2018 | 31 déc. 2017 | Écart      | Principales sources d'explication de l'écart  |
|---|--------------|--------------|------------|---|
| <b>Actif</b>  |              |              |            |   |
| Espèces et quasi-espèces  | 21,0         | \$ 864,9     | \$ (843,9) | Utilisation des espèces et quasi-espèces aux fins du rachat par Québecor Média de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital   |
| Actifs nets détenus pour la revente <sup>1</sup>  | 88,4         | –            | 88,4       | Actifs nets de 4Degrés Colocation détenus pour la revente   |
| Immobilisations   | 3 451,8      | 3 594,6      | (142,8)    | Amortissement de la période et reclassement des actifs nets détenus pour la revente, moins l'acquisition d'immobilisations sur une base d'exercice  |
| Actifs incorporels  | 1 135,3      | 983,1        | 152,2      | Investissements dans le projet IPTV et les systèmes informatiques du secteur Télécommunications sur une base d'exercice, moins l'amortissement de la période et la charge de dépréciation |
| Instruments financiers dérivés <sup>2</sup>   | 887,0        | 557,7        | 329,3      | <i>Cf. « Financement »</i>  |
| <b>Passif</b>   |              |              |            |   |
| Créditeurs et charges à payer   | 832,0        | 738,7        | 93,3       | Incidence de la variation courante des activités  |
| Impôts sur le bénéfice <sup>3</sup>   | 114,4        | (16,0)       | 130,4      | Impôts exigibles de la période moins les déboursés courants   |
| Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires            | 6 452,5      | 5 537,4      | 915,1      | <i>Cf. « Financement »</i>  |
| Déventures convertibles et dérivés incorporés liés aux déventures convertibles <sup>4</sup> | 155,2        | 892,2        | (737,0)    | Rachat de déventures convertibles d'un montant nominal de 450,0 M\$, contrebalancé en partie par l'émission de déventures de 150,0 M\$<br><i>(Cf. « Financement »)</i>                    |

<sup>1</sup> Actif à court terme moins le passif à court terme

<sup>2</sup> Actif à long terme moins le passif à long terme

<sup>3</sup> Passif à court terme moins l'actif à court terme

<sup>4</sup> Passif à court terme plus le passif à long terme

## INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2018, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme, le remboursement de capital et d'intérêt sur les débetures convertibles, les paiements minimaux exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, ainsi que ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 12.

**Tableau 12**  
**Obligations contractuelles de Québecor au 31 décembre 2018**  
(en millions de dollars canadiens)

|  | Total          | Moins<br>d'un an | 1-3 ans           | 3-5 ans           | 5 ans<br>et plus  |
|--|----------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Dette à long terme <sup>1</sup>                      | 6 461,7        | \$ 57,9          | \$ 455,8          | \$ 3 536,7        | \$ 2 411,3        |
| Débetures convertibles <sup>2</sup>                  | 150,0          | –                | –                 | –                 | 150,0             |
| Paiements d'intérêts <sup>3</sup>                    | 1 546,9        | 260,8            | 595,7             | 443,4             | 247,0             |
| Contrats de location-exploitation                    | 192,9          | 44,5             | 48,3              | 26,4              | 73,7              |
| Acquisitions d'immobilisations et autres engagements | 1 351,5        | 247,4            | 370,7             | 277,7             | 455,7             |
| Instruments financiers dérivés <sup>4</sup>          | (892,7)        | 0,2              | (105,1)           | (618,1)           | (169,7)           |
| <b>Total des obligations contractuelles</b>          | <b>8 810,3</b> | <b>\$ 610,8</b>  | <b>\$ 1 365,4</b> | <b>\$ 3 666,1</b> | <b>\$ 3 168,0</b> |

<sup>1</sup> La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour comptabiliser les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts et aux frais de financement.

<sup>2</sup> Basé sur la valeur du marché au 31 décembre 2018 d'un nombre d'actions correspondant au résultat de la division du capital impayé par le cours d'une action catégorie B de Québecor à cette date, sous réserve d'un prix plancher de 26,85 \$ et d'un prix plafond de 33,5625 \$. La Société peut aussi racheter les débetures convertibles en émettant le nombre de ses actions catégorie B correspondant.

<sup>3</sup> Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme et les débetures convertibles, selon les taux d'intérêt en vigueur, les taux d'intérêt des couvertures et les taux de change des couvertures sur devises au 31 décembre 2018.

<sup>4</sup> Estimation des encaissements futurs, déduction faite des déboursés futurs liés à la couverture des devises en utilisant des instruments financiers dérivés.

### Engagements importants inclus au tableau 12

Vidéotron loue des sites pour son réseau sans-fil conformément à des contrats de location-exploitation. Elle a également conclu des ententes de partage et d'échange de services d'une durée de 20 années avec Rogers visant la construction et l'exploitation d'un réseau LTE au Québec et dans la région d'Ottawa. En outre, elle a conclu une entente avec Comcast Corporation visant à développer une solution innovante d'IPTV. Au 31 décembre 2018, le solde de ces engagements se chiffrait à 608,9 M\$.

En 2011, Québecor Média a annoncé la conclusion d'une entente avec la Ville de Québec visant la location et la gestion du Centre Vidéotron. Au 31 décembre 2018, le solde de ces engagements se chiffrait à 70,5 M\$.

En 2012 et en 2014, Québecor Média a signé des ententes pour assurer l'installation, l'entretien et l'exploitation publicitaire des abribus du réseau d'autobus de la Société de transport de Montréal et de la Société de transport de Laval. Ces ententes ont une durée de 20 années. En 2015 et en 2018, des ententes similaires ont été signées avec la Société de transport de Lévis, la Société de transport de Sherbrooke et le Réseau de transport de Longueuil pour une durée de 10 années. Au 31 décembre 2018, le solde de ces engagements se chiffrait à 98,3 M\$.

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, le secteur Média, par l'entremise de Groupe TVA, contracte des engagements sur des droits de diffusion de produits télévisuels, d'événements sportifs et de films, de même que sur des droits de distribution de produits audiovisuels. Au 31 décembre 2018, le solde de ces engagements se chiffrait à 589,3 M\$.

## **Cotisations aux régimes de retraite**

Les cotisations de l'employeur prévues aux régimes de retraite à prestations définies et aux avantages complémentaires à la retraite de la Société seront de 33,4 M\$ en 2019, fondées sur les plus récents rapports financiers actuariels déposés (des contributions de 36,6 M\$ ont été payées en 2018).

## **Transactions entre parties liées**

En 2018, la Société a effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 2,8 M\$ (2,8 M\$ en 2017).

## **Ententes hors bilan**

### *Garanties*

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

### *Contrats de location-exploitation*

La Société a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués conformément à des contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Société met fin aux contrats de location avant la fin de leur terme (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Société devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Société a fourni des garanties au locataire de certains contrats de location de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2020. Si le locataire manque à ses engagements conformément aux ententes, la Société devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2018, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 19,3 M\$ et la Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties.

### *Dispositions d'entreprises et d'actifs*

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments.

### *Sous-traitants et fournisseurs*

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Société s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, elle s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par ses sous-traitants et fournisseurs. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé quant à ces indemnisations.

### *Autres*

Une des filiales de la Société a fourni des garanties en tant que franchiseur dans l'éventualité où ses franchiseés, dans leurs activités de détail, ne respecteraient pas certains contrats d'achat. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Société n'a pas comptabilisé de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties.

## Capital-actions

Conformément aux exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 13 présente les données du capital-actions de la Société au 15 février 2019. De plus, 1 962 892 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 15 février 2019.

**Tableau 13**

### Capital-actions

(en actions et en millions de dollars canadiens)

|                     | Au 15 février 2019          |                     |
|---------------------|-----------------------------|---------------------|
|                     | Émises et<br>en circulation | Valeur<br>comptable |
| Actions catégorie A | 77 247 844                  | 8,6 \$              |
| Actions catégorie B | 178 489 153                 | 1 049,5             |

Le 8 août 2018, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 7 800 000 actions catégorie B représentant environ 5,0 % des actions catégorie B émises et en circulation au 1<sup>er</sup> août 2018. Les rachats peuvent être effectués entre les 15 août 2018 et 14 août 2019, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Le 9 août 2018, la Société a annoncé, dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités, la conclusion le 10 août 2018 d'un régime automatique d'achat d'actions (« le régime ») avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes volontaires d'interdiction des opérations. Aux termes du régime, avant d'entrer dans une période volontaire d'interdiction d'opérations, la Société peut demander au courtier désigné, sans y être tenue, de faire des achats dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités. Ces achats sont établis à la discrétion du courtier désigné selon des paramètres établis par la Société avant les périodes d'interdiction. En dehors de ces périodes, les rachats sont effectués à la discrétion de la direction de la Société. Le régime a été préalablement autorisé par la Bourse de Toronto. Il est entré en vigueur le 15 août 2018 et se terminera en même temps que le programme de rachat dans le cours normal des activités.

En 2018, la Société a racheté et annulé 11 390 300 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 291,7 M\$ (5 590 700 actions catégorie B de Québecor pour une contrepartie totale en espèces de 127,5 M\$ en 2017). L'excédent de 257,6 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis (117,0 M\$ en 2017).

En 2018, 100 000 actions catégorie B de Québecor ont été émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions pour une contrepartie en espèces de 1,3 M\$ (100 000 actions catégorie B pour une contrepartie en espèces de 1,1 M\$ en 2017). À la suite de cette transaction, le surplus d'apport a augmenté de 1,2 M\$ (1,2 M\$ en 2017) et le passif lié aux régimes d'options d'achat d'actions a diminué du même montant.

Le 21 août 2018, la Société a envoyé un avis relatif au rachat le 12 octobre 2018 de la totalité de ses débetures convertibles restantes d'un montant nominal total de 362,5 M\$, portant intérêt à un taux de 4,125 % et venant à échéance le 15 octobre 2018. Conformément aux modalités des débetures convertibles, la Société a choisi d'exercer son droit de régler le rachat en actions relativement à la totalité des débetures en circulation. Par conséquent, Québecor a émis et remis 30 129 869 actions catégorie B aux porteurs le 12 octobre 2018.

## **Risques et incertitudes**

La Société est active dans les secteurs des télécommunications, des médias et du sports et divertissement, lesquels comportent divers facteurs de risque et d'incertitude. Les risques et incertitudes décrits ci-après peuvent influencer grandement sur le cadre d'exploitation et les résultats financiers de la Société.

### ***Concurrence et développement technologique***

Dans le domaine du câble, Québecor Média est en concurrence avec des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT »), dont la principale, dans le marché de Québecor Média, détient une licence régionale autorisant la diffusion terrestre à Montréal et dans plusieurs autres villes du Québec. Cette principale ESLT a implanté son propre service d'IPTV partout au pays, mais plus spécifiquement à Montréal (y compris une partie de la grande région de Montréal), dans la ville de Québec et dans d'autres villes du Québec. Elle détient également des licences permettant de distribuer des services vidéo utilisant la technologie de lignes d'abonné numériques à très haut débit (« services VDSL »). Le service de télédistribution par câble de Québecor Média est en concurrence avec des fournisseurs de télévision directe par satellite (« TDS ») (aussi appelés fournisseurs de « services de radiodiffusion directe par satellite » ou « SRD »), de systèmes de distribution multivoies multipoints, et de systèmes de télévision à antenne collective par satellite. L'accès direct aux sites Internet de certains diffuseurs qui fournissent des services en HD de vidéo sur demande est également accessible pour certaines chaînes que Québecor Média propose dans sa programmation télévisuelle. De plus, certains autres fournisseurs de services Internet (« FSI ») ont lancé des services de vidéo sur protocole Internet (« services de vidéo IP ») dans les territoires où Québecor Média offre déjà ses services.

Québecor Média doit aussi faire face à la concurrence provenant de fournisseurs illégaux de services de télédistribution et de l'accès illégal à la TDS non canadienne (aussi appelé « piratage du marché gris »), ainsi qu'au vol de signaux de TDS qui permet aux clients d'avoir accès à des services de programmation émanant de la TDS américaine ou canadienne sans verser de frais de service (aussi appelé « piratage du marché noir »). Dans le secteur de la vidéo, la concurrence vient aussi des plateformes émergentes de distribution de contenus. Par ailleurs, les fournisseurs de services de télévision connectée ou de services de vidéo sur demande par abonnement (« VSDA ») comme Netflix, Apple TV et Amazon Prime Video, ainsi que des services canadiens tels que Crave TV, livrent une concurrence pour l'auditoire et une part des dépenses mensuelles en divertissement présentement allouées au service de câblodistribution traditionnel et aux offres de vidéo sur demande des câblodistributeurs.

Contrairement à Québecor Média, les fournisseurs de services de VSDA ne sont pas soumis à la réglementation du CRTC et n'ont pas à contribuer financièrement au modèle d'affaires traditionnel de la télévision au Canada ou à l'infrastructure Internet. De plus, les fournisseurs étrangers sans place d'affaires au Canada ne sont pas tenus de facturer les taxes de vente fédérale et provinciale à leurs clients. Par conséquent, cette situation pourrait placer Québecor Média en position de désavantage concurrentiel, mener à une augmentation des coûts d'exploitation et avoir un effet défavorable sur les activités de Québecor Média, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le 28 septembre 2017, la ministre du Patrimoine canadien et Netflix ont conclu une entente en vertu de laquelle Netflix s'engage à investir au moins 500,0 M\$ dans des productions originales canadiennes au cours des cinq prochaines années. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement fédéral a pris la décision de ne pas imposer la taxe sur les produits et services (« TPS ») sur les services offerts par Netflix. Puisque les clients de Québecor Média doivent payer la TPS lorsqu'ils achètent les services de Québecor Média, cette décision pourrait placer Québecor Média dans une position de désavantage concurrentiel.

Dans le cadre de ses activités Internet, Québecor Média se mesure à d'autres FSI qui offrent des services d'accès Internet aux secteurs résidentiel et commercial, de même que des réseaux WiMAX et Wi-Fi partagés dans certaines villes. Les principaux concurrents sont les ESLT qui offrent un accès Internet par ligne d'abonné numérique, par fibre jusqu'au nœud et par fibre jusqu'aux appareils résidentiels, offrant fréquemment des vitesses de téléchargement comparables à celles de Québecor Média. En outre, les fournisseurs de services Internet par satellites tels que Xplornet augmentent la capacité de leur accès Internet haute vitesse avec le lancement de satellites à transmission à large bande qui affirment prendre en charge des vitesses de téléchargement comparables à la propre vitesse de téléchargement basse ou moyenne de Québecor Média, et qui s'adressent aux résidences et aux entreprises des régions rurales et éloignées. En outre, le CRTC exige que les fournisseurs de réseaux câblés et les ESLT, y compris Québecor Média, offrent à des concurrents FSI l'accès au marché de la vente en gros via les systèmes Internet haute vitesse de Québecor Média, afin que ceux-ci offrent des services d'accès Internet au détail. Ces concurrents FSI peuvent aussi proposer des services de téléphonie, de télévision, de vidéo IP et d'applications réseaux. Leur part de marché est importante et croissante, spécialement au Québec et en Ontario, les deux régions du Canada où ces trois concurrents FSI ont été particulièrement actifs et ont fixé leurs prix de façon très concurrentielle. Certaines municipalités ont également prévu de construire et d'exploiter leurs propres réseaux à large bande. Elles prévoient le faire par le biais de partenariats public/privé, qui entreront en concurrence directe avec Québecor Média dans certains marchés locaux.

La téléphonie par câble de Québecor Média compte de nombreux concurrents, notamment les ESLT, les entreprises de services locaux concurrents, les fournisseurs de services de téléphonie mobile ou autres fournisseurs de téléphonie, de services de télévision, de services téléphoniques de voix sur protocole Internet (« VoIP ») et via Internet, y compris les concurrents qui n'ont pas leur propre

réseau d'accès et donc peu de frais d'infrastructure. De plus, les produits et services basés sur le protocole Internet sont généralement soumis à des pressions à la baisse sur les prix, à des marges plus faibles et à des avancées technologiques qui pourraient avoir un impact réel sur les activités de Québecor Média, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dans son secteur de téléphonie mobile, Québecor Média concurrence un éventail de joueurs sur le marché, dont certains offrent quelques-uns ou la totalité de ses produits, tandis que d'autres n'offrent que des services de téléphonie mobile. De plus, les besoins des utilisateurs des réseaux voix et données mobiles peuvent être comblés par d'autres technologies similaires, comme les réseaux Wi-Fi, les points d'accès à Internet mobile ou les réseaux radio maillés, qui sont techniquement aptes à soutenir la communication mobile de données et les appels téléphoniques mobiles. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs ne fournissent pas des capacités réseaux et (ou) des services comparables ou supérieurs à ceux que Québecor Média fournit ou pourrait fournir à l'avenir, qu'ils ne les offriront pas à des prix inférieurs, qu'ils ne s'adapteront pas plus rapidement aux tendances sectorielles ou aux changements des exigences du marché ou qu'ils ne lanceront pas des services concurrents. Par exemple, certains fournisseurs offrant des services de téléphonie mobile (y compris les ESLT) ont implanté et exploitent depuis plusieurs années des marques de téléphonie mobile à bas prix afin d'accroître leur part de marché. Dans un avenir rapproché, selon la nouvelle réglementation, Québecor Média pourrait assister à l'émergence d'opérateurs ne possédant pas d'infrastructures dans le marché du sans fil. De plus, Québecor Média pourrait à l'avenir ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec ses concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

En raison des développements technologiques en cours, la démarcation entre les plateformes traditionnelles (télédiffusion, Internet et téléphonie) se dissipe rapidement. Ainsi, les plateformes en émergence de type « GO », comme HBO GO, permettent aux consommateurs de visualiser leurs contenus télévisuels traditionnels directement sur leurs appareils mobiles ou ordinateurs à l'aide d'une connexion Internet (bien que l'authentification en tant qu'abonné d'une entreprise de distribution de radiodiffusion soit toujours nécessaire au Canada). De plus, Internet, au moyen d'équipements filaires, par câble et mobiles, est devenu une importante plateforme de diffusion et de distribution. En outre, grâce au développement de leurs réseaux LTE, les opérateurs de téléphonie mobile offrent des services Internet sans fil et fixes. Par ailleurs, les services téléphoniques de VoIP de Québecor Média concurrencent également les services offerts sur Internet.

Enfin, certains concurrents offrent des rabais spéciaux aux clients qui s'abonnent à deux ou à plusieurs services (télévision par câble ou IPTV, Internet, téléphonie résidentielle et téléphonie mobile). Si Québecor Média ne parvient pas à conserver ses clients actuels et qu'elle les perd aux mains de ses concurrents, elle pourrait perdre un abonné pour chacun de ses services, en raison de sa stratégie de regroupement de services. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Dans toutes les entreprises et secteurs de Québecor Média où elle exerce ses activités, la vive concurrence sur le plan tarifaire pourrait empêcher Québecor Média d'être en mesure d'augmenter le prix de ses produits et services afin de refléter la hausse de ses coûts d'exploitation, comme elle a pu le faire dans le passé. Cela pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### ***Changements technologiques rapides et importants***

En ce qui a trait au secteur Média, l'industrie des médias connaît des changements technologiques rapides et importants, qui ont conduit à des voies alternatives de programmation et de diffusion des contenus. La croissance soutenue d'Internet a offert de nouvelles options de distribution de contenus qui sont en concurrence avec les médias traditionnels. Les consommateurs consacrent de plus en plus de temps sur Internet et sur leurs appareils mobiles, et visionnent de plus en plus de contenus en différé ou de contenus sur demande sur Internet, leurs téléviseurs et leurs appareils mobiles. Ces technologies alternatives pourraient augmenter la fragmentation de l'auditoire, réduire les cotes d'écoute, le lectorat ou le tirage des segments d'affaires du secteur Média, ou avoir un effet négatif sur les revenus publicitaires des annonceurs locaux et nationaux. En outre, dans le marché de la distribution de vidéos de Québecor Média, les organismes de réglementation de l'industrie ont autorisé les SRD, les services de micro-ondes et les services VDSL, et peuvent autoriser d'autres méthodes alternatives de transmission des ondes de télévision et d'autres contenus offrant une vitesse et une qualité supérieures.

Les améliorations technologiques continues d'Internet, jumelées à l'augmentation des vitesses de téléchargement et à la réduction des coûts pour les consommateurs, pourraient détourner une partie des activités actuelles du secteur Média de Québecor Média provenant de sa base d'abonnés en télédiffusion vers de nouveaux services issus du modèle de vidéo sur Internet. Bien qu'ayant une incidence positive sur la demande pour ses services Internet, la vidéo sur Internet pourrait nuire à la demande pour ses autres services.

Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de concurrencer avec succès les technologies alternatives existantes ou nouvellement développées, telles que les technologies LTE avancées qui mènent vers la cinquième génération (5G) et qui la complètent, les technologies de télécommunication 5G, les technologies de réseaux définis par logiciel et de virtualisation de fonctions réseaux, ou encore il pourrait s'avérer nécessaire pour elle d'acquérir, de développer ou d'intégrer de nouvelles technologies. Le coût de l'acquisition, du développement ou de la mise en œuvre de nouvelles technologies pourrait être important et sa capacité de financer une telle opération pourrait être limitée, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur sa capacité à concurrencer avec succès à l'avenir. Toute difficulté ou incapacité à concurrencer pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

La technologie 5G évolue rapidement et les premiers lancements commerciaux au monde fondés sur des normes sont attendus en 2019, alors que les téléphones intelligents devraient généralement pouvoir soutenir la technologie 5G à la fin de 2019 ou en 2020. Il est prévu que les premiers écosystèmes 5G fonctionneront sur trois bandes de spectres distinctes : la bande 3,5 GHz, le spectre d'ondes millimétriques (mmWave) (28 GHz et 37–40 GHz) et la bande 600 MHz. À l'échelle mondiale, le spectre de 3,5 GHz s'impose de plus en plus comme la bande principale pour la couverture des appareils mobiles 5G. Au Canada, la bande 3,5 GHz a été vendue aux enchères pour l'accès fixe sans fil entre 2004 et 2009 ; elle ne comporte pas de licence à l'heure actuelle pour les applications mobiles et est largement détenue par Inukshuk (une coentreprise appartenant à Bell Canada et à Rogers) sur la plupart des marchés urbains. ISDE Canada prévoit récupérer une part des titres du spectre de 3,5 GHz appartenant à Inukshuk et la vendre aux enchères pour une utilisation flexible (permettant le déploiement des applications mobiles, comme le 5G). Selon la part de spectre de 3,5 GHz récupérée et revendue aux enchères, il y a un risque que Québecor Média se retrouve avec une part du spectre de 3,5 GHz moindre que celle souhaitée et ne soit pas en mesure de concurrencer également sur le plan des vitesses du réseau et de la capacité du 5G. Par ailleurs, si l'ISDE Canada convertit le spectre de 3,5 GHz à des fins d'utilisation mobile avant que l'enchère du 3,5 GHz ne soit conclue, les titulaires actuels de licence pourraient bénéficier d'un avantage en matière de délai de commercialisation. De plus, eu égard au spectre de 600 MHz mis aux enchères en mars 2019, il y a un risque que Québecor Média ne soit pas en mesure d'acheter le spectre nécessaire afin de concurrencer à armes égales sur le plan des vitesses du réseau et de la capacité du 5G. Toute difficulté ou incapacité à concurrencer pourrait avoir un impact défavorable significatif sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

#### ***Ententes d'itinérance***

Québecor Média a conclu des ententes d'itinérance avec de nombreux opérateurs dans le monde (y compris au Canada, aux États-Unis et en Europe) et a établi une couverture mondiale. Son incapacité à étendre sa couverture mondiale ou à renouveler ou à remplacer ces ententes d'itinérance selon leurs modalités respectives ou de meilleures modalités, et selon des modalités acceptables, pourrait la placer en position de désavantage concurrentiel, ce qui pourrait nuire à sa capacité d'exploiter son service mobile avec succès et de façon rentable. En outre, si Québecor Média se trouvait dans l'impossibilité de renouveler ou de substituer ces ententes d'itinérance dans des délais raisonnables et à des tarifs acceptables, sa structure de coûts pourrait subir des hausses importantes et, par conséquent, avoir un impact défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

#### ***Réputation***

De façon générale, Québecor Média a toujours bénéficié d'une bonne réputation auprès du grand public. Sa capacité à maintenir de bonnes relations auprès de ses clients actuels et d'attirer de nouveaux clients dépend dans une large mesure de sa réputation. Même si Québecor Média a développé certains mécanismes afin d'atténuer le risque que sa réputation soit ternie, y compris des pratiques de bonne gouvernance et un code d'éthique, il n'y a pas de certitude qu'elle continuera à bénéficier d'une bonne réputation, et il n'est pas assuré que des événements hors de son contrôle ne causeront pas de tort à sa réputation. La perte ou le ternissement de sa réputation pourraient avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

#### ***Subventions accrues pour combinés téléphoniques et croissance de la clientèle possédant leur propre appareil (« apportez votre appareil »)***

Le modèle d'affaires adopté par Québecor Média pour son service de téléphonie mobile s'appuie principalement sur une subvention du coût des combinés téléphoniques des clients, modèle qui s'apparente à celui d'autres opérateurs de téléphonie mobile au Canada. Ce modèle attire les clients qui, en retour, s'engagent pour un contrat d'une durée déterminée. Québecor Média s'engage également à accorder une subvention minimale pour chaque combiné acheté d'un fournisseur de certains téléphones intelligents. Si Québecor Média ne peut récupérer le coût des subventions accordées pendant la durée du contrat avec ses clients, cela pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En outre, avec l'entrée en vigueur du Code sur les services sans fil du CRTC en 2013, puis sa révision en 2017, qui limite la durée des contrats à terme à deux ans et élimine la pratique de dispositif de verrouillage des appareils, le nombre de clients de type apportez votre appareil qui ont des contrats sans échéance a connu une augmentation. Dans les faits, ces consommateurs n'ont aucune obligation contractuelle de demeurer des clients de Québecor Média, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur son taux

de désabonnement et, par conséquent, sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### ***Désuétude des stocks***

Les stocks des divers produits de Québecor Média ont généralement une durée d'utilité relativement courte en raison des fréquents changements technologiques. Dans le cas où Québecor Média ne pourrait gérer efficacement ses niveaux de stocks selon la demande de produits, ou les quantités minimales à commander auprès de ses fournisseurs, le risque de désuétude des stocks pourrait augmenter et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

### ***Dépenses en immobilisations***

La stratégie de Québecor Média qui consiste à maintenir une position de chef de file dans sa gamme de produits et services et à lancer de nouveaux produits et services l'oblige à engager des dépenses en immobilisations dans son réseau et dans ses infrastructures afin de soutenir la croissance de sa clientèle et la demande pour des augmentations de la largeur de la bande passante et d'autres services. À cet égard, Québecor Média a dû, par le passé, mobiliser des capitaux importants en vue de la mise à niveau, de l'expansion et de la maintenance de son réseau, ainsi que du lancement et de la mise en œuvre de services nouveaux ou additionnels. Québecor Média prévoit devoir continuer d'engager, à court, à moyen et à long terme, des dépenses en immobilisations supplémentaires afin de maintenir, de développer et d'améliorer ses réseaux, systèmes et services, notamment au chapitre du perfectionnement de l'accès à Internet, de la télévision en HD et en ultra haute définition (« UHD »), de l'IdO, de l'IPTV et de la télévision accessible partout et sur tous les supports nécessitant la technologie IP, ainsi que de l'introduction de la réalité virtuelle et de la domotique.

Les nouvelles technologies au sein de l'industrie des télécommunications évoluent à un rythme plus rapide que le cycle d'investissement traditionnel de cette industrie. L'introduction de nouvelles technologies et leur rythme d'adoption pourraient entraîner des besoins accrus en investissements en capital, non planifiés à l'heure actuelle, ainsi que des durées de vie utile raccourcies pour certaines composantes d'actifs de Québecor Média.

La demande pour les services de données sans fil a augmenté à un rythme élevé et il est à prévoir que cette demande croîtra davantage sous l'effet de l'augmentation des éléments suivants : niveaux de pénétration des services à large bande, besoins individuels d'interconnexion et de réseautage, accessibilité des prix des téléphones intelligents et des appareils conçus seulement pour Internet (ex. : les appareils à haut débit de données tels que les clés Internet, les tablettes et les liseuses électroniques), contenu multimédia des services et des applications, et forfaits de données illimitées. Les niveaux anticipés de trafic de données constituent un défi croissant pour la capacité du réseau mobile actuel à supporter ce trafic. Québecor Média pourrait devoir acquérir des licences de spectre additionnelles, selon leur disponibilité et si les conditions économiques sont raisonnables, afin de répondre à cette demande croissante. La capacité d'acquérir des licences de spectre additionnelles (si nécessaire) dépend de l'horizon temporel et des règles établies par ISDE Canada. Si Québecor Média ne parvient pas à acquérir à des conditions raisonnables, ou même ne pas acquérir, des licences de spectre supplémentaires, advenant que celles-ci soient nécessaires, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives et sa situation financière.

Le développement, l'entretien et l'amélioration du réseau mobile et de toutes nouvelles normes du marché nécessitent des dépenses en immobilisations afin que Québecor Média demeure concurrentielle et puisse se conformer à ses obligations conformément aux accords conclus avec son partenaire régissant l'opération conjointe de son réseau LTE. Une expansion, une densification ou une nouvelle mise à niveau géographique du réseau mobile de Québecor Média pourrait entraîner des coûts et des dépenses en immobilisations importants.

Rien ne garantit que Québecor Média puisse générer ou obtenir autrement les fonds pour financer une quelconque portion de ses programmes d'amélioration des immobilisations, de ses nouveaux services et stratégies, ou d'autres dépenses en immobilisations nécessaires, que ce soit par les fonds générés par les activités d'exploitation, en contractant des emprunts additionnels ou en faisant appel à d'autres sources. Si Québecor Média ne parvient pas à générer des fonds suffisants ou à obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables, ou si, pour quelque raison que ce soit, l'accord conclu avec son partenaire régissant l'opération conjointe de son réseau LTE est résiliée ou non renouvelée, et que Québecor Média ne parvienne pas à conclure des accords similaires concernant de nouvelles mises à niveau de son réseau mobile, ou à générer des fonds suffisants, ou à obtenir du financement additionnel pour développer et améliorer son réseau mobile, elle pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre ses stratégies d'affaires ni engager les dépenses en immobilisations et en investissements nécessaires pour maintenir sa position de chef de file ; de même, ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses perspectives pourraient en être grandement affectés. Même si Québecor Média obtient le financement voulu, les délais nécessaires à la mise à niveau de son réseau pourraient avoir un impact défavorable important sur sa capacité concurrentielle ultérieure. De plus, les investissements additionnels dans ses activités pourraient ne pas se traduire par une hausse des revenus, des flux de trésorerie ou de la rentabilité.

### ***Droit d'accès aux structures***

Québecor Média doit avoir accès aux structures de soutien des services publics d'hydroélectricité et de téléphone et aux emprises municipales pour développer son réseau câblé. Si l'accès aux structures des services publics de téléphone ne peut être obtenu, Québecor Média peut s'adresser au CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada) (la « *Loi sur les télécommunications* »). Québecor Média a conclu des ententes intégrales d'accès aux structures avec toutes les grandes sociétés hydroélectriques et entreprises de télécommunications sur son territoire de service. Dans l'éventualité où Québecor Média chercherait à renouveler ou à renégocier ces ententes, elle ne peut être assurée que ces ententes continueront d'être disponibles à leurs conditions respectives, à des conditions acceptables, ou nullement disponibles, ce qui pourrait la placer dans une situation de désavantage concurrentiel et avoir un impact défavorable sur ses activités et ses perspectives.

### ***Succès du développement des services et des stratégies d'affaires***

Les stratégies d'affaires de Québecor Média sont basées sur les synergies obtenues à partir d'une plateforme intégrée d'actifs médias. Ses stratégies comprennent l'offre multiplateforme de solutions de publicité, la production et la distribution de contenus sur un vaste éventail de propriétés et de plateformes médias, le lancement et la diffusion de produits et services à valeur ajoutée, la recherche d'occasions de promotions croisées, l'amélioration d'un réseau de bande passante évolué, la recherche de développement de contenu exclusif, l'intégration accrue des activités de ses filiales, l'exploitation des regroupements régionaux et la maximisation de la satisfaction de la clientèle, dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre ces stratégies avec succès, d'atteindre pleinement (ou même nullement atteindre) les résultats anticipés, et leur implantation pourrait être plus coûteuse ou plus exigeante que prévu. De plus, sa capacité à mettre en œuvre avec succès ces stratégies pourrait être affectée par différents facteurs hors de son contrôle, y compris des difficultés d'exploitation, la croissance continue des frais d'exploitation, des développements réglementaires, les conditions économiques générales ou locales, la concurrence accrue, les changements technologiques et autres facteurs décrits dans cette section. Alors que la centralisation de certaines opérations commerciales et des processus offre l'avantage d'uniformiser les pratiques d'affaires, ce qui réduit les coûts et augmente l'efficacité, elle présente aussi un risque en soi si une solution d'affaires implantée à l'échelle de l'entreprise par un bureau centralisé ne générerait pas les résultats escomptés. Québecor Média pourrait aussi être tenue de recourir à des dépenses en immobilisations ou à d'autres investissements, ce qui pourrait affecter sa capacité à mettre en œuvre ses stratégies d'affaires dans la mesure où elle serait incapable de sécuriser du financement additionnel selon des conditions acceptables ou d'obtenir suffisamment de fonds autogénérés pour satisfaire à ses obligations. Tout manquement important à mettre en œuvre ses stratégies pourrait entraîner un impact réel sur sa réputation, ses activités, sa situation financière, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa capacité à satisfaire à ses obligations, y compris sa capacité à rembourser ses dettes.

Dans le cadre de sa stratégie, Québecor Média a conclu, au cours des dernières années, des accords avec des tierces parties selon lesquels elle s'est engagée à effectuer dans l'avenir des dépenses d'exploitation importantes dans le but d'offrir de nouveaux produits et services à ses clients. Rien ne garantit le succès du développement de tels nouveaux produits et services liés à ces engagements, y compris la commercialisation des nouvelles sources de revenu qui en découlent.

### ***Tendance des consommateurs à abandonner les services de téléphonie et de télévision par câble***

La tendance récente visant la substitution du téléphone fixe pour le téléphone mobile, que l'on appelle aussi « couper le cordon » (lorsque des clients annulent leur contrat de téléphonie fixe pour adopter uniquement les services de téléphonie mobile), est grandement attribuable à l'accroissement du taux de pénétration de la téléphonie mobile au Canada et aux diverses offres illimitées faites par les fournisseurs de téléphonie mobile. En outre, il existe aussi une tendance chez les consommateurs d'abandonner et de substituer les services filaires et par câble de télévision pour le service d'accès Internet, dans le but de télécharger directement des contenus des télédiffuseurs et des fournisseurs de services de VSDA. Québecor Média pourrait ne pas réussir à convertir sa clientèle actuelle en téléphonie par câble à ses services de téléphonie mobile, ou à attirer la clientèle de consommateurs vers son service de VSDA, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, ses perspectives, ses revenus, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### ***Croissance rapide des volumes de trafic sur Internet***

Les utilisateurs d'Internet téléchargent de plus en plus de données chaque année et les ménages sont connectés à Internet au moyen d'une combinaison de plusieurs ordinateurs, tablettes et autres appareils mobiles, ce qui exige des flux simultanés par résidence. De plus, certains contenus accessibles sur Internet sont disponibles sur une bande passante plus large, tels que les vidéos en HD, qui s'imposent comme la norme, par rapport aux vidéos de qualité standard. Les fournisseurs de services de VSDA ont récemment commencé à diffuser du contenu 4K qui nécessite encore plus de bande passante que les services en HD. Dans les faits, on assiste à une augmentation de la consommation de données et à une intensification du trafic Internet durant les périodes de pointe, ce qui nécessite une capacité accrue de bande passante pour répondre aux besoins de la clientèle.

Les coûts des équipements subissent une pression afin de contrebalancer la demande des clients pour la bande passante. Bien que Québecor Média transfère une partie de cette pression sur les coûts à ses fabricants d'équipements, adopte de nouvelles

technologies permettant de réduire les coûts et implante d'autres mesures de réduction des coûts, son incapacité à répondre pleinement aux besoins croissants de bande passante des clients pourrait entraîner des hausses de prix, des pertes de clients ou une diminution de sa rentabilité.

### ***Croissance rapide***

Au fil des ans, Québecor Média a connu une croissance importante de ses activités. Elle a cherché, dans le passé, à déployer davantage ses activités, dans des conditions favorables, et pourrait continuer de le faire. Québecor Média ne peut garantir qu'elle réussira à développer ces nouvelles activités ou qu'elle atteindra les objectifs s'y rattachant.

De plus, le développement des activités de Québecor Média pourrait la contraindre à engager des dépenses importantes ou à affecter des ressources considérables et pourraient entraver sa capacité à poursuivre la mise en œuvre d'autres initiatives stratégiques ou commerciales, ce qui pourrait nuire à ses activités, à ses perspectives, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière. En outre, si Québecor Média ne réussit pas à gérer sa croissance, ou qu'elle doive engager des dépenses importantes ou imprévues, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### ***Succès dans le développement du secteur Sports et divertissement***

Québecor Média a réalisé, et poursuit dans ce sens, des investissements importants afin de développer ses activités du secteur Sports et divertissement. Certains de ces investissements nécessitent à la fois des dépenses d'envergure et la mobilisation de la direction. La réussite de ces investissements comporte de nombreux risques qui pourraient nuire à la croissance et à la rentabilité de Québecor Média, dont les suivants : le risque que les investissements exigent des ressources financières importantes qui pourraient être utilisées dans le développement d'autres activités ; le risque que Québecor Média ne soit pas en mesure de bénéficier des avantages escomptés de ses investissements dans les mêmes délais que ses autres activités ; et, en particulier en ce qui a trait au Centre Vidéotron, le risque qu'elle ne puisse pas maximiser sa rentabilité étant donné qu'elle ne possède pas de locataire principal, ni n'exploite ses activités sur un marché important.

### ***Mise en œuvre des changements à la structure des secteurs d'activité***

Québecor Média a apporté, et continuera d'apporter, des changements à la structure de ses secteurs d'activité, occasionnés par de nombreux facteurs tels que la nécessité d'une restructuration de l'entreprise, un remplacement ou des mises à jour de systèmes, une refonte des processus et l'intégration des entreprises acquises ou des unités d'affaires existantes. Ces changements doivent être gérés avec prudence dans le but de s'assurer que Québecor Média puisse en tirer les avantages escomptés. Le processus de mise en œuvre pourrait entraîner des défis opérationnels, des coûts, des pertes de clientèle et des interruptions d'activités plus importants que prévu pour Québecor Média, ce qui pourrait nuire à ses activités et à sa capacité de bénéficier des avantages escomptés.

### ***Personnel clé***

Le succès de Québecor est grandement tributaire du maintien en poste des membres de sa haute direction et de sa capacité à fidéliser les employés qualifiés. Les entreprises se disputent le personnel de direction compétent et les employés qualifiés, et l'incapacité de Québecor de recruter, de former et de fidéliser de tels employés pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Par ailleurs, pour mettre en œuvre et gérer efficacement ses activités d'exploitation et stratégies d'affaires, Québecor doit maintenir un niveau élevé d'efficacité et de qualité au chapitre du rendement et du contenu, poursuivre l'amélioration de ses systèmes d'exploitation et de gestion, et continuer d'attirer efficacement, de former, de motiver et de gérer ses employés. Les activités, perspectives, résultats d'exploitation et situation financière de Québecor pourrait subir d'importants contrecoups si les efforts à cet égard n'étaient pas fructueux.

### ***Concurrence pour la publicité et le tirage revenu/auditoire***

Les revenus de publicité sont la première source de revenus du secteur Média de Québecor Média. Dans ce secteur, les revenus et résultats d'exploitation dépendent de la solidité relative de l'économie sur les principaux marchés de Québecor Média ainsi que de la force ou de la faiblesse des facteurs économiques locaux, régionaux et nationaux. Ces facteurs économiques influent sur les revenus publicitaires provenant de la publicité au détail et de la publicité nationale des propriétés médias de Québecor Média. Comme une bonne part des revenus de publicité de Québecor Média provient des annonceurs des secteurs du commerce de détail, de l'automobile et des biens de consommation emballés, la faiblesse de ces secteurs et de celui de l'immobilier a eu, et pourrait continuer à avoir, un impact défavorable sur les revenus et résultats d'exploitation du secteur Média. La consolidation des annonceurs, supportée par une coalition des agences publicitaires à l'échelle mondiale, modifie le modèle de la demande et exerce une forte pression à la baisse sur le prix de des inventaires publicitaires de Québecor Média. La persistance ou l'aggravation du ralentissement de l'économie canadienne ou américaine pourrait affecter davantage les revenus publicitaires clés à l'échelle nationale.

Les revenus de publicité du secteur Média sont aussi générés par les niveaux de lectorat et de tirage, ainsi que par les données démographiques du marché, le prix, le service et les résultats des annonceurs. En général, le lectorat et le tirage dépendent du contenu du journal ou du magazine, du service, de la disponibilité et du prix. Un recul prolongé du lectorat et du tirage des journaux et des magazines de Québecor Média et une plus faible acceptation de la part du public pour ses contenus auraient un effet important sur le taux et le volume de ses revenus publicitaires dans les journaux et les magazines (ces taux reflétant notamment le tirage et le lectorat) et pourraient aussi influencer sa capacité d'instaurer des hausses de tarifs pour ses imprimés, le tout étant susceptible d'avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'industrie des journaux et des magazines connaît une période de changements structurels, notamment l'avènement d'une culture de gratuité des contenus, les habitudes changeantes des lecteurs, la nature transférable des contenus sur des supports numériques, le phénomène de l'information en temps réel et la transformation de l'industrie publicitaire, combinés à la diminution de la fréquence d'achat régulier de journaux et de magazines, plus particulièrement chez les jeunes qui se tournent de plus en plus vers les médias non conventionnels comme source de nouvelles et d'informations. La concurrence pour les dépenses publicitaires et les revenus de tirage ne provient donc plus seulement des autres journaux et des médias traditionnels, mais aussi des technologies des médias numériques, lesquelles ont donné naissance à une vaste gamme de plateformes de distribution de services médias (dont principalement Internet et la diffusion sur des appareils sans fil et des liseuses électroniques) aux lecteurs et aux annonceurs.

Bien que Québecor Média s'affaire à offrir une plus-value en termes de solution de publicité à ses annonceurs et à ralentir le déclin de son tirage, – y compris par des investissements dans la révision et le remaniement de ses sites Internet de journaux et de magazines, et la publication d'édition numérique par un certain nombre de ses journaux et magazines – elle pourrait ne pas être en mesure de convertir ses revenus de publicité ou de transférer son auditoire vers ses nouveaux produits numériques. La capacité du secteur Média à connaître du succès à long terme dépend de plusieurs facteurs, y compris sa capacité à attirer les annonceurs et les lecteurs (y compris les abonnés) sur ses sites Internet. Les nouvelles mesures développées par Québecor Média pour générer des revenus supplémentaires de ses sites Internet (tels que la plateforme numérique de publicité) pourraient ne pas être acceptés par les utilisateurs et, par conséquent, avoir un effet négatif sur le trafic en ligne. De plus, Québecor Média ne peut fournir aucune garantie qu'elle sera en mesure de recouvrer les coûts associés à la mise en œuvre de ces mesures par l'augmentation des revenus de tirage, publicitaires et numériques.

En télédiffusion, la prolifération des chaînes de télévision, les progrès de la technologie sans fil, la migration de l'auditoire télévisuel vers Internet, y compris les médias sociaux, et le contrôle accru – grâce à des enregistreurs vidéo personnels – qu'exercent les téléspectateurs sur la façon dont ils consomment les médias, sur le contenu de ces derniers et sur le moment où ils les consomment, ont contribué à une plus grande fragmentation du bassin de téléspectateurs et à un environnement de ventes de publicité posant un plus grand défi. Par exemple, la disponibilité accrue des appareils d'enregistrement numérique personnels et de programmation vidéo sur Internet ainsi qu'un accès accru à divers médias au moyen d'appareils mobiles pourraient avoir comme conséquence de réduire le visionnement de ses contenus au moyen de plateformes traditionnelles de distribution. Certaines de ces nouvelles technologies procurent également aux consommateurs une plus grande souplesse dans leurs choix de visionnement des émissions en différé ou sur demande, ou de procéder à une avance rapide ou tout simplement de zapper les publicités dans le cours de sa programmation, qui pourraient avoir un impact défavorable potentiel sur ses revenus publicitaires. Le visionnement en différé et le zapping des publicités pourraient devenir des pratiques plus courantes à la faveur de la popularité grandissante des appareils d'enregistrement numérique personnels et de l'accessibilité accrue des contenus sur des sources Internet. Si le marché de la télédiffusion continue de se fragmenter, la part de l'auditoire de Québecor Média et ses revenus de publicité, ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient s'en ressentir fortement.

#### ***Diffusion d'une programmation télévisuelle diversifiée***

Le rendement financier des activités de câblodistribution et des services mobiles dépend en grande partie de la mesure dans laquelle Québecor Média peut distribuer sur ses plateformes un large éventail de chaînes de télévision attrayantes, programmées dans les bonnes cases horaires et à des taux raisonnables. Québecor Média acquiert ses droits de programmation télévisuelle auprès de fournisseurs dans le cadre de contrats de programmation. Au cours des dernières années, ces fournisseurs se sont intégrés verticalement et leur nombre a ainsi été réduit. La qualité et le nombre d'émissions que Québecor Média offre influent sur l'attrait que ses services exercent sur la clientèle et, par conséquent, sur les prix qu'elle peut demander pour ces services. Il pourrait lui être impossible de maintenir des contrats de programmation clés à des taux raisonnables sur le plan commercial quant aux produits télévisuels. La perte de contrats de programmation, l'incapacité pour Québecor Média d'obtenir des émissions à des taux raisonnables, ou encore son incapacité à transférer les augmentations de prix à ses clients pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

En outre, la mesure dans laquelle Québecor Média réussit à attirer et à conserver sa clientèle pour ses services de câblodistribution dépend, en partie, de sa capacité d'offrir du contenu de qualité, une programmation en HD et en UHD, et une variété attrayante de choix et de forfaits de programmation – en plus de plateformes multiples de distribution et de contenus sur demande – à des tarifs concurrentiels. Si le nombre de chaînes spécialisées offertes n'augmente pas au même niveau et au même rythme que celui de ses

concurrents, si le contenu offert par ces chaînes ne s'attire pas la faveur des téléspectateurs, ou si elle n'est pas en mesure d'offrir une accessibilité multiplateforme, de la programmation en HD et en UHD, et des contenus sur demande, entre autres pour des raisons de capacité, les revenus tirés de ses activités de câblodistribution pourraient s'en ressentir.

La multiplication des fournisseurs de contenus étrangers et déréglementés (souvent des fournisseurs d'envergure mondiale sur Internet) exerce une pression sur la viabilité du modèle d'affaires actuel de Québecor Média pour la distribution de ses contenus télévisuels et d'importantes dépenses en immobilisations dans ses infrastructures et ses activités de recherche et développement pourraient être nécessaires pour demeurer un joueur concurrentiel.

### ***Coûts, qualité et variété des produits télévisuels***

Les coûts les plus importants en télédiffusion sont les coûts de programmation et de production. La concurrence accrue dans l'industrie de la télédiffusion, les développements touchant les producteurs et les distributeurs de contenus de programmation, l'intégration verticale des distributeurs et des télédiffuseurs, l'ajout de contenus originaux et exclusifs de programmation provenant de divers fournisseurs de services de VSDA, les changements dans les préférences de l'auditoire et d'autres développements pourraient avoir un impact à la fois sur la disponibilité, les coûts de programmation de contenu et les coûts de production. Une fluctuation des coûts de programmation et de production à l'avenir pourrait nuire aux résultats d'exploitation de Québecor. De nouveaux développements relatifs à la distribution de contenu par câble, satellite, ou d'autres moyens pourraient aussi influencer sur la disponibilité et les coûts de programmation et de production, et intensifier par le fait même la concurrence au chapitre des dépenses publicitaires. En outre, la valeur des redevances payables en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur* (Canada) est souvent fixée par la Commission du droit d'auteur du Canada pendant ou même après la période concernée, ce qui peut occasionner des augmentations rétroactives de coûts de contenu.

### ***Lancement de nouveaux produits et services***

Québecor Média investit dans le lancement de nouveaux produits et services. Au cours de la période suivant immédiatement le lancement d'un nouveau produit ou service, les revenus demeurent de façon générale relativement modestes, tandis que les dépenses de fonctionnement initiales peuvent s'avérer plus considérables. En outre, bien que Québecor Média ait confiance dans le potentiel associé à cette stratégie, il est possible que la rentabilité escomptée puisse nécessiter plusieurs années avant de se matérialiser, ou même ne jamais se matérialiser.

### ***Perte de clients clés***

Les activités de Québecor Média reposent principalement sur la satisfaction de la clientèle, provenant de la fiabilité, de la rapidité, de la qualité et des prix. De façon générale, elle n'a pas d'ententes de services à long terme ou exclusifs avec sa clientèle. Québecor Média ne peut prédire si ses clients décideront d'acheter ses services, ou à quel moment ils le feront. Il n'existe aucune assurance que les revenus générés par des clients clés, individuellement ou dans leur ensemble, atteindront ou dépasseront les niveaux historiques dans toute période future, ou que Québecor Média sera en mesure de développer des relations d'affaires avec de nouveaux clients. Québecor Média n'a pas l'assurance qu'elle continuera de maintenir des relations favorables avec ces clients clés, ou encore que ceux-ci ne seront pas affectés par les conditions économiques.

### ***Réseau en grappe unique***

Québecor Média offre des services de télévision numérique, d'accès Internet, de téléphonie par câble et mobile au moyen d'une tête de ligne primaire et au moyen de 12 autres têtes de ligne régionales intégrées dans un réseau en grappe unique. Malgré la disponibilité de systèmes d'urgence ou de sites de remplacement, une panne au niveau de la tête de ligne primaire de Québecor Média, y compris celles provenant de menaces externes telles que des cyberattaques, des catastrophes naturelles, du sabotage ou des actes de terrorisme, ou une dépendance aux infrastructures externes de fournisseurs (comme l'électricité), l'empêcherait de fournir certains de ses produits et services dans tout son réseau tant que la panne ne soit résolue, ce qui pourrait causer une insatisfaction importante chez sa clientèle ainsi que des pertes de revenu, et risquerait d'exposer Québecor Média à des poursuites civiles qui pourraient avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

### ***Cybersécurité***

Le déroulement normal des activités de télécommunications, de médias et d'hébergement de données de Québecor Média nécessite la réception, la collecte, l'hébergement et la transmission de données sensibles, y compris des informations confidentielles relatives à Québecor Média et à ses clients, ainsi que des renseignements personnels de ses clients et employés, que ce soit dans ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux ou ses processus, ou ceux de ses fournisseurs. Le traitement sécurisé, la conservation et la transmission de ces informations sont cruciales aux activités et à la stratégie de Québecor Média.

Bien que Québecor Média ait implanté et régulièrement revu et mis à jour ses processus et procédures de protection contre l'interruption de signal, l'accès non autorisé ou l'utilisation de données sensibles, y compris les données de ses clients, et pour prévenir la perte ou le vol de données, et bien que l'évolution constante des cybermenaces exige que Québecor Média évalue, sur

une base continue et adapte ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus, elle ne peut garantir que ses systèmes, ses infrastructures, ses réseaux et ses processus, tout comme ceux de ses fournisseurs, seront adéquats pour se protéger contre tout accès aux systèmes de sécurité de l'information par des tiers ou des erreurs commises par des employés ou des tiers fournisseurs. Si Québecor Média devait faire l'objet d'une cyberattaque importante ou d'une violation, d'un accès non autorisé, d'erreurs de la part de tiers fournisseurs ou d'autres atteintes à la sécurité, elle pourrait encourir des coûts importants, faire l'objet d'enquêtes, de sanctions et de litiges, – y compris en vertu des lois protégeant la confidentialité des renseignements personnels – et devoir subir des conséquences dans ses activités, sur sa position concurrentielle et sa réputation, qui pourraient avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

De plus, les mesures préventives prises par Québecor Média pour réduire les risques associés aux cyberattaques, – y compris la protection de ses actifs d'information, ainsi que ses efforts pour améliorer la gouvernance générale sur la sécurité de l'information et les mesures de contrôle des systèmes de TI – pourraient ne pas suffire pour empêcher ou atténuer les effets d'une cyberattaque de grande envergure à l'avenir.

Les coûts associés à une cyberattaque majeure pourraient comprendre des mesures incitatives coûteuses offertes aux clients et aux partenaires commerciaux existants pour retenir leurs activités, des dépenses accrues pour les mesures de cybersécurité et l'utilisation d'autres ressources, des pertes de revenus et de clients découlant de l'interruption de ses activités, ainsi que des litiges. Dans le cadre des mesures d'atténuation des risques de Québecor Média, le transfert de risques contractuels avec ses clients et fournisseurs est formulé de manière à limiter sa responsabilité. De plus, Québecor Média achète une assurance de cyber-responsabilité pour couvrir la responsabilité résiduelle en vertu des pratiques commerciales habituelles. Cependant, les transferts de risques contractuels de Québecor Média n'éliminent pas complètement le risque et les coûts potentiels associés à ces attaques pourraient être supérieurs à sa couverture d'assurance.

### ***Protection des données personnelles***

Québecor Média entrepose et traite des quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels de ses clients, de ses employés et de leurs partenaires commerciaux. Elle est confrontée à des risques inhérents à la protection de la sécurité de tels que des données personnelles. Québecor Média est notamment confrontée à certains défis en matière de protection des données qui sont hébergées dans ses systèmes, ou ceux appartenant à ses fournisseurs, y compris des actions ou des inactions volontaires ou par inadvertance de la part de ses employés, ainsi qu'en matière de conformité aux lois, aux règles et aux réglementations relatives à la collecte, l'utilisation, la communication et la sécurité des renseignements personnels, y compris toute demande provenant des autorités réglementaires et gouvernementales relatives à ces données. Bien que Québecor Média ait développé des systèmes, des processus et des contrôles de sécurité conçus pour protéger les renseignements personnels de ses clients, de ses employés et de leurs partenaires commerciaux, elle pourrait ne pas empêcher la divulgation inappropriée, la perte, l'appropriation non autorisée, l'accès non autorisé, ou toute autre violation de la sécurité relativement aux données qu'elle héberge ou traite, ou aux données hébergées ou traitées par ses fournisseurs. En conséquence, Québecor Média pourrait être tenue d'engager des coûts importants, faire l'objet d'enquêtes, de sanctions et de litiges, – y compris en vertu des lois protégeant la confidentialité des renseignements personnels – et devoir subir des conséquences dans ses activités, sur sa position concurrentielle et à sa réputation, qui pourraient avoir un impact défavorable important sur sa situation financière.

### ***Dépendance à l'égard des systèmes informatiques***

La conduite des activités courantes de Québecor Média dépend fortement des systèmes informatiques, y compris ceux de certains tiers fournisseurs, dont certains ont leur siège social dans des territoires comportant un risque géopolitique. Une incapacité à maintenir et à améliorer les systèmes informatiques existants ou à acquérir de nouveaux systèmes afin de s'adapter à la croissance additionnelle de la clientèle ou pour soutenir le développement de nouveaux produits et services, pourrait avoir un impact négatif sur la capacité de Québecor Média à recruter de nouveaux clients, à fidéliser la clientèle actuelle, à préparer des factures précises expédiées dans des délais appropriés, à générer une croissance de ses revenus et à gérer efficacement ses dépenses d'exploitation, soit tous des facteurs qui pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les produits et services fournis à Québecor Média par des tiers fournisseurs peuvent renfermer des problèmes latents de sécurité, y compris, mais sans s'y limiter, des problèmes de sécurité logicielle non perceptibles même lors d'une inspection diligente. Ne pas parvenir à identifier ces problèmes et à y remédier pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### ***Pratiques Internet malveillantes et abusives***

Les clients des services de données par câble, de données mobiles et de connectivité par fibre optique des services affaires de Québecor Média utilisent son réseau pour accéder à Internet et, par conséquent, Québecor Média ou ses clients peuvent être victimes d'activités Internet malveillantes et abusives, telles que la publicité non sollicitée de masse (ou pourriel), et la diffusion de virus, vers Internet et autres logiciels destructeurs ou perturbateurs. Ces activités pourraient avoir des conséquences néfastes sur son réseau

et ses clients, y compris la détérioration du service, un volume excessif d'appels au service à la clientèle et des dommages causés à l'équipement ou aux données de ses clients ou aux siens. Des incidents importants pourraient conduire à l'insatisfaction de la clientèle et, conséquemment, à la perte de clientèle ou de revenus, en plus de causer des augmentations de coûts pour servir ses clients et protéger son réseau. Toute perte importante de données par câble, de données mobiles et de connectivité par fibre optique des services affaires, ou toute augmentation importante des coûts pour servir la clientèle, pourraient nuire à sa réputation, ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### ***Protection contre le piratage***

Dans ses activités de câblodistribution, d'accès Internet, de services de VSDA et de téléphonie, Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de protéger ses services et ses données contre le piratage. Elle pourrait être incapable de prévenir les attaques électroniques pour accéder sans autorisation à son réseau, à sa programmation diffusée en mode numérique et à ses services d'accès Internet. Elle utilise la technologie du cryptage pour protéger ses signaux de câble et ses services de VSDA d'un accès non autorisé et pour contrôler l'accès à sa programmation qui repose sur une formule d'abonnement. Elle pourrait ne pas être en mesure de développer ou d'acquérir une technologie adéquate pour empêcher l'accès non autorisé à son réseau, sa programmation et ses données, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur sa base de clientèle et entraîner une éventuelle baisse de ses revenus ainsi que des coûts importants de remise en état et des poursuites judiciaires.

### ***Tiers fournisseurs***

Québecor Média dépend de tiers fournisseurs pour obtenir certains services, du matériel, des plateformes technologiques sous licence et de l'équipement déjà essentiels, ou qui pourraient le devenir, à ses activités et à l'évolution de son réseau. Ce matériel et ces services comprennent les décodeurs, les combinés de téléphonie mobile et équipements de réseau, les modems câble et modems téléphoniques, les serveurs et routeurs, le câble à fibre optique, les commutateurs téléphoniques, les circuits interurbains, les structures de soutien, les plateformes technologiques sous licence, les logiciels, le réseau fédérateur de télécommunications pour les services d'accès Internet et de téléphonie de Québecor Média et les services de construction pour l'expansion et la mise à niveau de ses réseaux de câble et mobile. Un nombre limité de fournisseurs, ou parfois même un seul, offrent ces services et ce matériel ; par conséquent, Québecor Média fait face à des risques d'interruption d'approvisionnement, y compris ceux occasionnés par des événements géopolitiques, des difficultés d'affaires, des restructurations ou des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement. Si aucun fournisseur ne peut fournir à Québecor Média le matériel et les services dont elle a besoin, qui sont conformes aux normes Internet et aux normes de télécommunications en évolution ou qui sont compatibles avec le reste de son matériel et de ses logiciels, ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être sérieusement compromis. De plus, si Québecor Média ne peut se procurer du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments essentiels en temps opportun et à un coût acceptable, elle pourrait ne pas être en mesure d'offrir ses produits et services et de mettre en place ses services évolués au moment prévu, et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en être grandement affectés.

De plus, Québecor Média obtient du contenu exclusif crucial à ses opérations grâce à des ententes de licence avec des fournisseurs de contenu. Certains fournisseurs pourraient chercher à augmenter leurs tarifs ou à imposer des exigences technologiques afin de protéger le contenu dont ils détiennent les droits de diffusion. Si Québecor Média est incapable de renégocier des ententes commercialement acceptables avec ces fournisseurs de contenu, de se conformer à leurs exigences technologiques ou de trouver des sources alternatives de contenu équivalent, les activités du secteur Média pourraient être affectées défavorablement.

### ***Litiges et autres poursuites***

Dans le cours normal de ses activités, Québecor est partie à plusieurs procédures et autres poursuites judiciaires relatives à la conduite de ses affaires, y compris des recours collectifs. Bien que de l'avis de la direction le résultat de ces poursuites en cours ou d'autres litiges ne devrait pas avoir d'impact négatif important sur la réputation, les résultats d'exploitation, les liquidités et la situation financière de Québecor, une issue défavorable relative à ces poursuites ou à ces litiges pourrait entraîner de tels effets. De plus, les coûts juridiques associés à de telles poursuites, de même que l'attention qu'elles exigent de la part de ses gestionnaires, pourraient être importants.

### ***Droits de propriété intellectuelle***

Québecor Média s'appuie sur sa propriété intellectuelle, tels que brevets, droits d'auteur, marques et secrets commerciaux, ainsi que ses licences et autres ententes avec ses fournisseurs et autres tierces parties, pour utiliser diverses technologies, mener ses activités d'exploitation et commercialiser ses produits et services. Les contestations juridiques de ses droits de propriété intellectuelle, ou ceux de ses tiers fournisseurs, de même que les poursuites de violation de propriété intellectuelle par des tiers, pourraient exiger que Québecor Média doive conclure des accords de redevances ou de licences à des conditions défavorables, ce qui serait une source importante de responsabilité financière. Il pourrait aussi arriver que ces événements privent Québecor Média, de manière temporaire ou permanente, de l'usage éventuel de la propriété intellectuelle en question ou de la poursuite de ses activités, telles qu'actuellement menées. Advenant que l'un de ces événements se produise, Québecor Média pourrait devoir modifier ses pratiques commerciales, ce qui pourrait limiter sa capacité à demeurer concurrentielle de façon efficace et avoir un impact défavorable sur ses résultats

d'exploitation. Dans l'éventualité où Québecor Média estimerait que les contestations juridiques ou poursuites seraient sans fondement, celles-ci pourraient néanmoins se révéler coûteuses en temps et engendrer des coûts de défense, ce qui pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction de ses activités courantes. De plus, si Québecor Média n'était pas en mesure d'obtenir ou de continuer d'obtenir des licences de ses fournisseurs ou d'autres tierces parties à des conditions raisonnables, ses activités pourraient en être affectées.

Le piratage et autres utilisations non autorisées de contenus ont été facilités par les progrès technologiques, ce qui complexifie la mise en application des droits de propriété intellectuelle de Québecor Média. Les mesures prises par Québecor Média afin de protéger sa propriété intellectuelle peuvent ne pas empêcher le détournement de ses droits de propriété. Québecor Média pourrait ne pas être en mesure, dans certaines juridictions, de protéger adéquatement ses droits de propriété intellectuelle. De plus, d'autres entreprises pourraient développer, de manière indépendante, des technologies et des processus compétitifs par rapport à ceux de Québecor Média. Par ailleurs, Québecor Média pourrait ne pas être en mesure de découvrir ou de déterminer l'étendue de l'utilisation non autorisée de ses droits de propriété. L'utilisation non autorisée de ses droits de propriété intellectuelle pourrait augmenter le coût de la protection de ces droits ou réduire ses revenus. Québecor Média ne peut garantir, advenant une violation de ses droits, qu'une poursuite en justice contre des contrevenants connaîtrait du succès.

### ***Grèves et moyens de pression***

Bien qu'il n'y ait présentement aucun conflit de travail en cours, Québecor Média ne peut prédire l'issue d'aucune négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement de ses conventions collectives, ni garantir que des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève de ses employés syndiqués ou toute autre forme d'arrêt de travail pourrait porter préjudice aux activités de Québecor Média, occasionner des dommages à ses biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses actifs, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et sa réputation. Même s'il n'y a pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation. Tel serait le cas si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre davantage sa faculté de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, sa capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

### ***Passif des régimes de retraite***

Les cycles économiques, la démographie relative à la main-d'œuvre et les modifications à la réglementation pourraient avoir un impact négatif sur le financement des régimes de retraite à prestations définies de Québecor Média ainsi que sur les dépenses afférentes. Il n'existe aucune garantie que les investissements et contributions nécessaires pour financer ces régimes de retraite n'augmenteront pas à l'avenir, entraînant ainsi des impacts négatifs sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Les risques inhérents au financement des régimes à prestations définies pourraient se concrétiser si les engagements totaux relatifs à un régime de retraite devaient excéder la valeur totale de ses actifs en fiducie. Des déficits peuvent survenir en raison de rendements sur les investissements plus faibles que prévus, de changements dans les hypothèses utilisées pour évaluer les engagements du régime de retraite et de déficits actuariels.

### ***Fluctuations des taux de change***

La plupart des revenus et des dépenses de Québecor sont libellés en dollars CA. Toutefois, certaines dépenses, comme l'achat de décodeurs, de modems câble et de certains appareils de téléphonie mobile, ainsi que certaines dépenses en immobilisations, y compris certains coûts liés au développement et à l'entretien du réseau mobile, sont défrayés en dollars US. Ces coûts, bien que partiellement couverts face au risque de change, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média advenant une augmentation importante de la valeur du dollar US.

De plus, une part importante de la dette de Québecor est libellée en dollars US et les intérêts, le capital et la prime, le cas échéant, sont donc payables en dollars US. Aux fins de divulgation de l'information financière, tout changement dans la valeur du dollar CA par rapport au dollar US lors d'un exercice financier donné se traduirait par un gain ou une perte de change en dollars CA sur la conversion de toute dette non couverte libellée en dollars US. Par conséquent, les bénéfices et la dette divulgués par Québecor pourraient fluctuer de façon importante en raison de gains ou de pertes de change. Québecor a conclu des opérations de couverture du risque de change qui couvrent sa dette libellée en dollars US en circulation au 31 décembre 2018, et a l'intention à l'avenir de conclure de telles transactions pour les nouvelles dettes libellées en dollars US. Ces opérations de couverture pourraient, dans certains cas, s'avérer économiquement inefficaces et ne pas réussir à protéger Québecor contre les fluctuations des taux de change, laquelle pourrait à l'avenir être tenue de fournir des espèces et d'autres garanties pour sécuriser ses obligations à l'égard de ces opérations de couverture, ou pourrait à l'avenir être incapable de conclure de telles transactions (ou même nullement conclure) à des conditions favorables, ou encore, conformément aux modalités de ces opérations de couverture, ses contreparties pourraient devoir

à Québecor des sommes d'argent importantes et être incapables d'honorer ces obligations, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Québecor Média.

De plus, certaines ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt conclues par Québecor comportent une option qui permet à chacune des parties de régler la transaction à une date spécifique, à la valeur du montant du règlement prévu à cette date.

La juste valeur des instruments financiers dérivés, dont Québecor est partie prenante, est estimée en utilisant les taux du marché de fin de période et reflète le montant qu'elle devrait recevoir ou payer si les instruments étaient résiliés et réglés à ces dates, en tenant compte d'un ajustement pour refléter le risque d'inexécution des parties. Au 31 décembre 2018, la juste valeur nette totale des ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt et les contrats de change affichait un actif net de 887,0 M\$, sur une base consolidée.

Certains des fournisseurs de Québecor s'approvisionnent aux États-Unis. Par conséquent, bien que Québecor paie ces fournisseurs en dollars CA, les prix payés pour de telles matières premières ou produits peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change. À l'avenir, Québecor pourrait conclure des opérations de couverture de son exposition au risque de change relativement aux coûts de certaines de ces matières premières ou produits. Cependant, les fluctuations du taux de change pour ses achats qui ne sont pas couverts pourraient affecter les prix payés par Québecor pour ces achats et avoir un impact défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### ***Volatilité***

Les marchés des capitaux et du crédit ont subi de grandes fluctuations et perturbations dans le passé, entraînant ainsi une pression à la hausse sur le coût des nouveaux capitaux d'emprunt et des restrictions importantes quant à l'accès au crédit pour plusieurs entreprises. Au cours de ces périodes, ces perturbations et cette volatilité sur les marchés des capitaux et du crédit ont aussi provoqué une hausse des taux d'intérêt ou de plus grands écarts de taux applicables à l'émission de titres d'emprunt ou une augmentation des frais aux termes des facilités de crédit. Des perturbations et de la volatilité sur les marchés des capitaux et du crédit pourraient entraîner des frais d'intérêts accrus pour Québecor, ce qui nuirait ainsi à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

L'accès de Québecor à des fonds aux termes de ses facilités de crédit existantes dépend de la capacité des institutions financières qui y sont parties de remplir leurs engagements en matière de financement. Ces institutions financières pourraient ne pas être en mesure de le faire si elles font face à un manque de capitaux et de liquidités ou qu'elles reçoivent, en peu de temps, des demandes d'emprunt excessives. De plus, aux termes des facilités de crédit de Québecor, les institutions financières ont des obligations individuelles, et non solidaires, de sorte qu'un manquement d'une ou de plusieurs institutions au chapitre du financement n'a pas à être comblé par les autres.

Les fluctuations et les perturbations sur de longues périodes des marchés des capitaux et du crédit en raison de l'incertitude, du resserrement ou de l'évolution de la réglementation visant les institutions financières, la réduction des options de financement s'offrant aux principales institutions financières ou les manquements de leur part pourraient nuire à Québecor quant à l'accès aux liquidités et à la disponibilité de sources de financement dont elle a besoin pour exercer ses activités à plus long terme. De telles perturbations pourraient forcer Québecor à prendre des mesures pour maintenir un solde de trésorerie jusqu'à la stabilisation des marchés ou jusqu'à ce que d'autres ententes de crédit ou de financement puissent être conclues pour répondre aux besoins de ses entreprises. Des perturbations soutenues sur les marchés et de plus importants défis économiques pourraient se traduire par une baisse de la demande pour certains produits de Québecor et par la multiplication des clients ne pouvant pas payer – ou payer à l'échéance – les services ou produits offerts. Ce genre d'événements pourrait avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la situation financière et les perspectives de Québecor.

### ***Éthique commerciale***

Tout manquement, réel ou perçu, à respecter les politiques de Québecor, la loi, ou les pratiques commerciales éthiques pourrait affecter de manière importante sa réputation et ses marques, et ainsi avoir un impact négatif sur son rendement financier. Le cadre d'exercice de Québecor dans sa gestion de l'éthique commerciale comprend l'adoption d'un code d'éthique que ses administrateurs et employés sont tenus de connaître et d'accepter sur une base régulière ainsi que, dans le cadre d'un audit indépendant et de la fonction de sécurité, le maintien d'un service téléphonique de dénonciation. Il n'existe aucune assurance que ces mesures seront assez efficaces pour prévenir les violations, réelles ou perçues, de la loi ou des pratiques commerciales éthiques.

### ***Charges de dépréciation d'actifs***

Québecor a comptabilisé, dans le passé, des charges de dépréciation d'actifs qui, dans certains cas, se sont avérées importantes. Sous réserve de divers facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, une conjoncture économique ou des conditions de marché défavorables, elle pourrait devoir comptabiliser à l'avenir, conformément aux principes comptables d'évaluation des IFRS, des charges de dépréciation d'actifs non monétaires additionnelles si la valeur comptable d'un actif figurant aux états financiers était supérieure à sa valeur recouvrable. Toute charge au titre de dépréciation d'actifs pourrait avoir des effets importants et pourrait nuire aux résultats d'exploitation futurs et à l'avoir des actionnaires, bien que ces charges n'aient aucune incidence sur les flux de trésorerie.

### **Acquisitions, dispositions, regroupements d'entreprises ou de coentreprises**

À l'occasion, Québecor engage des pourparlers ou est engagée dans des activités visant des possibilités d'acquisitions, de dispositions, de regroupements d'entreprises ou de coentreprises dans le but de compléter ou de déployer ses activités, dont certaines peuvent s'avérer des opérations d'envergure et comporter des risques et des incertitudes importants. Québecor peut ne pas obtenir les avantages escomptés de l'une ou l'autre de ces opérations et pourrait éprouver des difficultés à incorporer ou à intégrer une entreprise acquise. Quelle que soit l'issue d'une telle opération, la négociation d'une transaction potentielle (y compris les litiges pouvant y être associés) de même que l'intégration de toute entreprise acquise pourraient obliger Québecor à engager des dépenses importantes, et détourner l'attention et les ressources de l'équipe de direction, perturbant ainsi ses activités commerciales. Elle pourrait faire face à de nombreux défis dans la consolidation et l'intégration des technologies de l'information, des systèmes comptables, du personnel et des opérations.

Si Québecor choisit de se départir de propriétés individuelles, d'actifs ou d'entreprises, elle obtiendra un produit net découlant de ces ventes. Cependant, ses revenus pourraient être affectés à long terme en raison de la disposition d'un actif générateur de revenus, le moment choisi pour ces dispositions pourrait être défavorable, entraînant une difficulté à réaliser la pleine valeur de l'actif vendu ou les modalités de telles dispositions pourraient être trop restrictives à l'égard de la Société ou pourraient entraîner des ajustements de prix désavantageux postérieurs à la clôture si certaines conditions ne sont pas remplies, ce qui pourrait réduire sa capacité à rembourser sa dette à l'échéance.

Tout ce qui vient d'être évoqué pourrait avoir un impact défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités et les perspectives de Québecor.

### **Concurrence et consolidation des points de vente au détail dans le secteur Télécommunications**

Dans le secteur Télécommunications de Québecor Média, la concurrence est féroce quant à l'offre de ses produits dans les meilleurs espaces commerciaux disponibles. Certains de ses concurrents en télécommunications ont développé une stratégie pour commercialiser leurs produits par l'intermédiaire de détaillants indépendants afin d'étendre leur présence sur le marché, tandis que d'autres concurrents ont également acquis des détaillants indépendants afin de créer de nouveaux réseaux de distribution. Cette situation pourrait limiter la portée du réseau de vente au détail de Québecor Média et contribuer à l'isoler de ses concurrents, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### **Risques liés à la réglementation gouvernementale**

Les activités de Québecor Média au Canada sont assujetties à un important volume de réglementations gouvernementales et de politiques. Les lois et règlements régissent l'émission, l'amendement, le renouvellement, le transfert, la suspension, la révocation et la propriété de licences de programmation et de diffusion. En ce qui a trait à la diffusion, les règlements s'appliquent, entre autres, à la diffusion de services de programmation canadiens et non canadiens et aux tarifs maximaux qui peuvent être exigés du public dans certains cas. Bien que le gouvernement fédéral ait éliminé les restrictions sur la propriété étrangère des entreprises de télécommunications avec moins de 10 % du total des revenus du marché des télécommunications canadiennes, il existe plusieurs restrictions importantes sur la capacité d'entités non canadiennes d'être propriétaires ou de contrôler des licences de radiodiffusion et de télécommunications au Canada. Les activités de diffusion de programmation et de télécommunications de Québecor Média (y compris le service d'accès à Internet) sont réglementées respectivement par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada) (« *Loi sur la radiodiffusion* ») et la *Loi sur les télécommunications* et leurs règlements respectifs. Le CRTC, qui administre la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, a le pouvoir d'accorder, d'amender, de suspendre, de révoquer et de renouveler les licences de radiodiffusion, d'approuver certains changements dans la propriété et le contrôle corporatif, et de faire des règlements et des politiques en accord avec la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*, sous réserve de certaines directives du cabinet fédéral. Ainsi, le CRTC a instauré une forme de réglementation tarifaire à la suite de sa consultation publique, communément appelée « Parlons Télé », sur la télédiffusion et la distribution de produits télévisuels. Par conséquent, Québecor Média doit offrir un service de base réduit à 25 \$ depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 et proposer tous les services spécialisés « à la carte » depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016. De plus, le CRTC a adopté un Code sur les services sans fil et un Code des fournisseurs de services de télévision qui régissent de nombreux aspects de la prestation de services sans fil aux particuliers et de services de télévision aux particuliers, et il envisage désormais l'adoption d'un Code sur les services Internet pour régir de nombreux aspects de la prestation de services Internet aux particuliers. Enfin, le CRTC a amorcé une instance en février 2019 afin d'examiner son cadre réglementaire lié à la prestation des services sans fil. Cet examen pourrait entraîner l'introduction de la revente obligatoire sur le marché des services sans fil, au détriment des concurrents dotés d'installations sans fil. Les activités de câblodistribution et de téléphonie sans fil de Québecor Média sont aussi assujetties à des obligations techniques, à des conditions de licence et à certaines normes de rendement en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* (Canada) (la « *Loi sur la radiocommunication* »), qui est administrée par ISDE Canada.

De plus, les lois relatives aux communications, à la protection de données, au commerce électronique, à la commercialisation directe et à la publicité numérique ainsi qu'à l'utilisation de dossiers publics sont devenues plus importantes au cours des dernières années. La législation et les règlements en vigueur et proposés, y compris les changements dans la manière dont les tribunaux au Canada,

aux États-Unis et dans les autres juridictions interprètent cette législation et ces règlements, peuvent imposer des limites sur la cueillette et l'utilisation de certaines informations. De plus, le CRTC et ISDE Canada ont le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires en cas de non-respect de la réglementation en vigueur.

Des changements aux lois, aux règlements et aux politiques régissant les activités de Québec Média, l'adoption de nouvelles lois, de règlements, de politiques ou de conditions d'utilisation de licences, l'octroi de nouvelles licences, y compris des licences de spectre supplémentaires accordées à ses concurrents ou des changements dans le traitement des déductions d'impôts des dépenses en publicité pourraient avoir un impact sur les pratiques d'achat des consommateurs et (ou) un impact défavorable important sur ses activités (y compris la façon dont elle fournit ses produits et services), ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. De plus, Québec Média pourrait engager des dépenses accrues nécessaires afin de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur et nouvellement adoptés ou pour son manquement de s'y conformer. Notamment, en juin 2018, le gouvernement du Canada a émis un mandat pour la réalisation d'un examen global de la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur les télécommunications* et, au besoin, de la *Loi sur la radiocommunication*. L'examen est effectué par un panel d'experts externes, qui devrait publier son rapport définitif et ses recommandations en janvier 2020. Il est difficile de prédire la teneur des lois et des règlements qui seront adoptés ou de quelle manière ils seront interprétés par les tribunaux concernés, ou l'étendue selon laquelle quelque changement que ce soit pourrait avoir un impact défavorable pour Québec Média.

### **Programmes gouvernementaux**

Québec Média bénéficie de plusieurs programmes gouvernementaux visant à soutenir la production et la distribution de produits télévisuels et cinématographiques, ainsi que l'édition de magazines au Canada, y compris des crédits d'impôt remboursables fédéraux et provinciaux. Il n'y a aucune certitude que les programmes incitatifs culturels locaux auxquels Québec Média peut adhérer au Canada continueront d'être disponibles à l'avenir ou ne seront pas réduits, modifiés ou supprimés. Toute coupe future ou tout autre changement dans les politiques ou règles d'application au Canada, ou dans quelle que province que ce soit, dans le cadre de ces programmes gouvernementaux incitatifs, – y compris tout changement dans les programmes de crédit d'impôts remboursables du Québec ou du gouvernement fédéral – pourraient augmenter le coût de l'acquisition et de la production d'émissions canadiennes, nécessaires à la diffusion, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. De plus, la programmation de contenu canadien est soumise à une certification de la part de divers organismes du gouvernement fédéral. Si la programmation ne parvient pas à répondre aux normes de certification, Québec Média ne serait pas en mesure d'utiliser ces programmes pour répondre à ses obligations en matière de programmation de contenu canadien et pourrait ne pas se qualifier pour recevoir certains crédits d'impôt canadiens et adhérer à des programmes incitatifs gouvernementaux.

Afin de s'assurer que Québec Média maintienne des niveaux minimaux de propriété canadienne prévus par la *Loi sur la radiodiffusion* et d'autres lois en vertu desquelles elle bénéficie de crédits d'impôt et de mesures incitatives dans l'industrie, elle s'est imposé des contraintes en regard de l'émission et du transfert des actions de certaines de ses filiales.

De plus, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux offrent présentement des subventions et des mesures incitatives dans le but d'attirer les producteurs étrangers et de soutenir le cinéma canadien et la production télévisuelle. La plupart des grands studios et des principaux clients des services d'activités cinématographiques et audiovisuelles de Québec Média, ainsi que les producteurs de contenu pour ses activités de télédiffusion et de production, financent une partie de leurs budgets de production grâce aux programmes incitatifs gouvernementaux canadiens, y compris les crédits d'impôt fédéral et provinciaux. Il n'y a aucune certitude que les subventions et les programmes incitatifs gouvernementaux présentement offerts aux divers acteurs de l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle demeureront à leurs niveaux actuels ou même s'ils resteront en vigueur. Dans l'éventualité où ces subventions ou mesures incitatives seraient réduites ou supprimées, le niveau d'activité dans les industries cinématographique et télévisuelle pourrait diminuer, affectant ainsi les résultats d'exploitation et la situation financière de Québec Média.

Le modèle à succès de crédit d'impôt du Québec et d'autres provinces canadiennes a été imité par d'autres territoires à l'échelle mondiale, y compris par de nombreux États des États-Unis. Certains producteurs peuvent choisir des sites autres que le Québec pour profiter de programmes de crédit d'impôt, qui peuvent s'avérer être tout aussi, ou même plus, attrayants, que ceux offerts au Québec. D'autres facteurs tels que les préférences du réalisateur ou les exigences des têtes d'affiche peuvent aussi avoir des incidences sur le nombre de productions réalisées dans des sites ailleurs qu'au Québec, ce qui pourrait en conséquence avoir un impact défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

### **Renouvellement de licences**

Les licences de SSFE-1 de Vidéotron ont été émises en décembre 2008 pour un terme de 10 ans. Ces licences ont été renouvelées en décembre 2018 pour un terme de 20 ans. Un processus de consultation publique devrait s'amorcer prochainement, relativement aux droits de licence à payer pendant la période de renouvellement.

Les autres licences de Vidéotron, y compris les licences de SSFE-3, les licences dans la bande de 700 MHz et les licences dans la bande de 2500 MHz ont été émises pour un terme de 20 ans, à partir de leur date respective d'émission. Au terme de ces échéances respectives, des demandes pourraient être déposées dans le but d'obtenir de nouvelles licences pour une période ultérieure dans le cadre d'un processus de renouvellement, à moins qu'une violation de la condition de licence de Vidéotron n'ait lieu, qu'une réallocation majeure du spectre destiné à un nouveau service ne soit nécessaire, ou dans l'éventualité où une politique prépondérante devait s'imposer. Le processus d'émission ou de renouvellement de licences, – y compris les modalités des nouvelles licences et si les droits de licence doivent s'appliquer pour une période ultérieure – devrait être déterminé par ISDE Canada à la suite de consultations publiques.

Si, à la fin de leur échéance respective, les licences ne sont pas renouvelées à des conditions acceptables, ou même nullement renouvelées, la capacité de Québecor Média de continuer à offrir ses services sans fil ou d'offrir de nouveaux services pourrait être affectée et avoir ainsi un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### **Accès aux réseaux de câbles par les FSI indépendants**

Le CRTC a exigé des plus importants câblodistributeurs au Canada, y compris Vidéotron, de fournir aux FSI indépendants un accès à leurs réseaux de câbles à des tarifs réglementés fondés sur les coûts. Plusieurs fournisseurs de services Internet indépendants sont interconnectés au réseau par câble de Québecor Média et offrent ainsi des services d'accès Internet au détail et, dans certains cas, des services de vente au détail de services téléphoniques de VoIP et des services de distribution d'IPTV.

Dans une série de décisions rendues depuis 2015, le CRTC a réitéré l'importance qu'il accorde aux ententes d'accès aux prestations de services de gros obligatoires comme moteur de la concurrence sur le marché de l'accès Internet de détail. Plus important encore, le CRTC a ordonné à toutes les grandes entreprises de téléphonie et de câblodistribution, y compris Vidéotron, la prestation de nouveaux services dégroupés de gros qui remplaceront les services groupés de gros existants, après une période de transition. Ces nouveaux services dégroupés exigeront des FSI indépendants qu'ils soient responsables de leurs propres services de transport régional. Ces services comprendront également, pour la première fois, l'accès obligatoire aux services haute vitesse fournis au moyen d'installations de fibre optique, y compris les installations de fibre optique des grandes entreprises de services de téléphonie titulaires. Une procédure tarifaire est actuellement en cours afin de fixer les tarifs de ces nouveaux services dégroupés de gros. Parallèlement, le 6 octobre 2016, le CRTC a ordonné une réduction provisoire importante des tarifs pour le service groupé de gros existant. Une deuxième procédure tarifaire est actuellement en cours afin de fixer les tarifs définitifs révisés pour ces services, tandis que les travaux se poursuivent sur la mise en œuvre du service dégroupé. Les décisions dans le cadre des deux procédures tarifaires sont attendues au cours de la première moitié de 2019. À la suite de ces décisions, Québecor Média pourrait devoir faire face à une concurrence accrue pour ses services d'accès Internet par câble au détail et de téléphonie résidentielle. En outre, puisque ses tarifs d'accès Internet offerts à des fournisseurs indépendants sont réglementés par le CRTC, Québecor Média pourrait être restreinte dans sa capacité de couvrir ses coûts liés à la fourniture de ce service d'accès.

### **Lois et règlements en matière d'environnement et de changements climatiques**

Québecor Média est assujettie à des lois et règlements en matière environnementale. Certaines de ses installations sont assujetties à des lois et à des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux concernant notamment les émissions dans l'air, les déversements dans l'eau et les égouts, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux, y compris les déchets électroniques, le recyclage, la décontamination des sols ou se rapportant autrement à la protection de l'environnement. De plus, les activités de Québecor Média sont régies par des lois et des règlements en matière de sécurité au travail et de santé des employés qui régissent, entre autres, l'exposition des employés aux matières dangereuses en milieu de travail. Un manquement aux lois ou aux règlements en vigueur ou applicables à l'avenir pourrait donner lieu à une responsabilité importante pour Québecor Média.

Les lois et règlements en matière environnementale et leur interprétation ont évolué rapidement au cours des dernières années et cette évolution pourrait se poursuivre. Par exemple, la plupart des provinces canadiennes ont mis en place une réglementation de responsabilité élargie des producteurs afin de favoriser des pratiques de développement durable, telles que la « récupération écologique et la valorisation des produits électroniques » énonçant certains objectifs de valorisation, ce qui pourrait obliger Québecor Média à revoir et à ajuster ses pratiques à l'avenir. L'évolution des attentes du public à l'égard de l'environnement et de l'adoption de lois et règlements de plus en plus sévères pourraient entraîner des coûts additionnels de conformité. Le défaut de s'y conformer pourrait occasionner des amendes, un contrôle réglementaire accru ou avoir un impact important sur la réputation et les marques de Québecor Média.

Les propriétés de Québecor Média et leurs zones périphériques, y compris celles qui ont servi à des fins industrielles sur une période prolongée, peuvent avoir eu des utilisations historiques ou, dans le cas des zones périphériques, des utilisations susceptibles de contaminer ses propriétés et de nécessiter des études plus approfondies ou des mesures correctives. À l'heure actuelle, Québecor Média ne peut garantir que toutes les obligations environnementales ont été déterminées, qu'aucun ancien propriétaire des sites n'a créé des situations environnementales importantes dont elle n'est pas au courant, qu'aucune situation environnementale importante n'existe par ailleurs à l'égard d'une telle propriété, ni que des cas de contamination connue ou inconnue ne la forceront pas à engager des dépenses.

Québecor Média possède, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, des studios et des terrains vacants, dont certains sont situés sur un ancien site d'enfouissement, qui contient des déchets qui émettent des gaz. En conséquence, l'exploitation et la propriété de ces studios et terrains vacants comportent un risque inhérent relatif à l'environnement et à la santé et à la sécurité publiques pouvant causer des préjudices corporels, des préjudices matériels, l'émission de matières dangereuses, l'assainissement et les coûts de nettoyage et d'autres préjudices à l'environnement (y compris de possibles poursuites civiles, des ordonnances de conformité ou de réhabilitation, des amendes et d'autres pénalités), ce qui pourrait nécessiter d'être impliqué, de temps à autre, à des procédures administratives et judiciaires relatives à ces questions, pouvant avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Enfin, le changement climatique pourrait, en raison d'une hausse de phénomènes météorologiques extrêmes, perturber les activités de Québecor Média en endommageant l'infrastructure et en augmentant la pression sur son réseau de télécommunication.

### ***Préoccupations face à des risques présumés pour la santé liés aux émissions de radiofréquences***

Tous les sites cellulaires de Québecor Média sont conformes aux lois en vigueur et Québecor Média compte sur ses fournisseurs pour s'assurer que l'équipement du réseau et l'équipement pour les consommateurs qui lui est fourni satisfasse toutes les exigences applicables en matière de réglementation et de sécurité. Cependant, certaines études ont suggéré des liens présumés entre les émissions de radiofréquences provenant de certains combinés de téléphonie mobile et de certains sites cellulaires et divers problèmes de santé et de l'interférence présumée avec des appareils médicaux électroniques, y compris les prothèses auditives et les stimulateurs cardiaques. Il n'existe aucune preuve scientifique irréfutable d'effets néfastes attribuables à l'exposition à des radiofréquences lorsque les limites imposées par la réglementation et les lois en vigueur sont respectées. De nouvelles études sur les radiofréquences sont en cours et il n'existe aucune certitude quant aux résultats futurs de ces études.

Les inquiétudes face aux émissions de radiofréquence ou leurs risques présumés sur la santé pourraient engendrer une réglementation gouvernementale supplémentaire, une diminution de l'utilisation des services mobiles, y compris ceux de Vidéotron, ou des poursuites en responsabilité relatives à un produit qui ont été engagées dans le passé ou qui pourraient être engagées à l'avenir. L'une ou l'autre de ces possibilités porterait préjudice à la conduite des activités, aux perspectives, aux revenus, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de Québecor Média.

### ***Niveau d'endettement***

À l'heure actuelle, Québecor a une dette importante et d'importantes obligations en matière de versements d'intérêts. Au 31 décembre 2018, Québecor avait une dette à long terme consolidée (dette à long terme plus les dettes bancaires) de 6,45 G\$. L'importante dette de Québecor pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment :

- accroître sa vulnérabilité face à une conjoncture économique ou à des conditions défavorables dans l'industrie ;
- nécessiter qu'elle consacre une partie importante de ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation au versement des intérêts et au remboursement du capital relatifs à sa dette, limitant ainsi la disponibilité de ses flux de trésorerie en vue du financement de ses dépenses en immobilisations, de son fonds de roulement ou de ses autres besoins généraux ;
- limiter sa souplesse de planification et de réaction face aux changements qui surviennent dans ses activités et dans ses secteurs d'activité ;
- la désavantager par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières supérieures ; et
- limiter, à l'instar, entre autres, des clauses restrictives financières ou autres aux termes de sa dette, sa capacité d'emprunter des fonds additionnels et, le cas échéant, de le faire à des conditions commercialement raisonnables.

Bien que la dette de Québecor soit importante, elle disposait, au 31 décembre 2018, d'un montant d'environ 1,25 G\$ disponible pour des emprunts supplémentaires conformément à ses facilités de crédit existantes, sur une base consolidée et des actes de fiducie régissant les billets de premier rang en circulation permettant ainsi à Québecor de contracter des dettes supplémentaires importantes

à l'avenir. Si Québecor devait contracter des dettes supplémentaires, les risques auxquels elle est confrontée aujourd'hui pourraient s'intensifier en raison de l'effet de levier.

### **Clauses restrictives**

Les instruments de dettes de Québecor contiennent certaines clauses restrictives selon les conventions applicables quant à l'exploitation et aux questions financières qui limitent sa capacité à certains égards, y compris :

- emprunter des fonds ou vendre des actions privilégiées ;
- l'octroi de sûretés ;
- le versement de dividendes, le retour de capital ou le rachat d'actions ;
- la réalisation de certains types d'investissements ;
- le fait de consentir à des restrictions quant au versement de dividendes ou d'autres paiements ;
- l'engagement dans des transactions avec des sociétés liées ;
- le cautionnement de titres d'emprunts ; et
- la vente d'actifs ou la fusion avec d'autres sociétés.

Si Québecor était incapable de respecter ses engagements et d'obtenir des renonciations de la part de ses créanciers, elle serait incapable de contracter des emprunts additionnels aux termes de ses facilités de crédit et serait en manquement à l'égard de sa dette selon les modalités de ces conventions, ce qui pourrait, si la situation n'était pas corrigée ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, entraîner la déchéance de tels endettements et causer des défauts croisés aux termes de ses autres dettes, y compris ses billets de premier rang. Si l'endettement de Québecor s'accélère, elle pourrait ne pas être en mesure de rembourser sa dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour se refinancer et tout prépaiement ou refinancement pourrait avoir un impact défavorable sur sa situation financière. De plus, si Québecor contracte des emprunts additionnels à l'avenir, ou refinance des emprunts existants, elle pourrait être assujettie à des clauses restrictives additionnelles qui pourraient être plus rigoureuses que celles auxquelles elle est déjà assujettie. Même si Québecor était capable de se conformer à toutes les clauses restrictives applicables, les restrictions visant sa capacité de gérer ses activités à son gré pourraient nuire à ses activités, notamment en limitant sa capacité de tirer parti de financements, de fusions, d'acquisitions et d'autres occasions qu'elle estime avantageuses pour elle.

### **Société de gestion**

Québecor est une société de gestion et une partie importante de ses actifs consiste en la détention du capital-actions de ses filiales. À titre de société de gestion, ses activités sont exercées en grande partie par l'intermédiaire de ses filiales qui génèrent la quasi-totalité de ses revenus. Par conséquent, les flux de trésorerie et la capacité de Québecor d'honorer ses obligations au titre du remboursement de sa dette dépendent des bénéfices générés par ses filiales, actuelles et futures, et de la distribution de ces flux de trésorerie à Québecor, ou sur les prêts, avances de fonds ou autres versements réalisés par ces filiales à Québecor. La capacité de ces filiales de verser des dividendes, ou de consentir des prêts, des avances de fonds ou d'autres versements à Québecor est tributaire de leurs résultats d'exploitation et est assujettie aux lois applicables et aux autres restrictions contractuelles contenus dans les titres de créance. Québecor Média et Vidéotron possèdent plusieurs séries de titres de créance en circulation, tandis que Vidéotron et Groupe TVA possèdent des facilités de crédit qui limitent la capacité de chacune d'elles à distribuer des liquidités. En outre, si ses filiales actuelles ou futures devaient contracter des dettes additionnelles à l'avenir, ou refinancer leurs dettes existantes, Québecor pourrait être soumise à des restrictions contractuelles supplémentaires prévues dans les instruments régissant ces titres de dette, pouvant être plus restrictives que celles actuellement en vigueur.

La capacité de ses filiales de générer des flux de trésorerie d'exploitation suffisants pour permettre à Québecor de verser les paiements prévus sur sa dette dépendra de leur rendement financier futur, qui sera en outre affecté par une série de facteurs économiques, concurrentiels et commerciaux, de même que par des changements structurels, dont beaucoup sont hors de son contrôle. Si les flux de trésorerie et les bénéfices des filiales en exploitation, de même que les montants qu'elles sont en mesure de distribuer à la Société sous forme de dividendes, ou autrement, ne sont pas suffisants, Québecor pourrait ne pas être en mesure de satisfaire à ses obligations liées aux dettes. Si elle n'est pas en mesure de satisfaire à ses obligations relativement à sa dette, elle pourrait devoir entreprendre des projets alternatifs de financement, tels que le refinancement ou la restructuration de sa dette, la vente d'actifs, la réduction ou le report d'investissements en capital ou la recherche de capitaux supplémentaires. Rien ne garantit que ce refinancement alternatif serait réalisable, que les actifs pourraient être vendus, ou, en cas de vente, la date et le produit de ces ventes, que le financement supplémentaire pourrait être obtenu à des conditions acceptables, ou tout simplement obtenu, ou qu'un financement supplémentaire serait envisageable selon les modalités des divers instruments de dette en vigueur. L'incapacité de Québecor à générer des flux de trésorerie suffisants pour satisfaire à ses obligations liées aux dettes ou pour renégocier ses

obligations à des conditions commercialement raisonnables pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

### **Capacité de refinancement**

Québecor pourrait devoir, à l'occasion, refinancer certains de ses dettes avant ou à leur échéance. Sa capacité d'obtenir du financement additionnel pour rembourser sa dette existante à l'échéance dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture du marché, la disponibilité du crédit, et son rendement d'exploitation. Rien ne garantit que Québecor puisse obtenir un tel financement ou qu'elle puisse le faire à des conditions avantageuses.

### **Dispositions dans les statuts pouvant décourager ou empêcher une prise de contrôle**

Certaines dispositions des statuts et des règlements de Québecor pourraient rendre plus difficile une acquisition par une tierce partie, même si cela pourrait être bénéfique selon l'opinion des détenteurs d'actions catégorie B de Québecor. Ces dispositions comprennent principalement :

- la caractéristique de droits de vote multiples des actions catégorie A ; et
- la structure électorale du conseil d'administration selon laquelle les détenteurs d'actions catégorie A élisent 75 % des administrateurs, tandis que les détenteurs d'actions catégorie B en élisent 25 %.

L'existence de ces dispositions pourrait avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader un changement de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor et, finalement, pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

### **Intérêts des détenteurs d'actions catégorie A de Québecor pouvant entrer en conflit avec les intérêts des autres actionnaires**

Les actions catégorie B de Québecor ont une voix par action, alors que les actions catégorie A ont 10 voix par action sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires. Au 31 décembre 2018, environ 73,45 % des droits de vote combinés de toutes les actions en circulation sont contrôlés par un actionnaire majoritaire et l'exercice des droits de vote rattachés à ces actions permet ainsi de déterminer ou d'influer de manière importante sur toutes les questions soumises au vote des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs catégorie A et l'approbation des transactions corporatives importantes telles que la modification des statuts, les fusions, les regroupements ou la vente de la totalité ou d'une part importante des actifs de Québecor.

Les détenteurs d'actions catégorie A peuvent également avoir des intérêts qui diffèrent de ceux des autres actionnaires et peuvent voter d'une manière avec laquelle les autres actionnaires sont en désaccord et qui peut être contraire aux intérêts des autres actionnaires. Cette concentration du pouvoir de vote peut avoir pour effet de retarder, d'empêcher ou de dissuader une prise de contrôle de Québecor, pourrait priver les actionnaires de la possibilité de recevoir une prime pour leurs actions catégorie B dans le cadre d'une vente de Québecor, et finalement pourrait nuire au prix du marché des actions de Québecor.

### **Instruments financiers et gestion des risques financiers**

Les politiques de gestion des risques financiers de la Société sont établies afin de déterminer et d'analyser les risques auxquels est confrontée la Société, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions de marché et des activités de la Société.

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des actifs liés à des contrats, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, une dette à long terme, des débentures convertibles et des instruments financiers dérivés. À la suite de son utilisation d'instruments financiers, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et aux risques de marché découlant des variations des taux de change et des taux d'intérêt.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société utilise des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur ses dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises, ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable et iii) pour fixer la valeur de certains instruments financiers dérivés par l'entremise d'opérations de compensation. La Société n'a pas l'intention de régler ses instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

**Tableau 14**

Description des instruments financiers dérivés  
**au 31 décembre 2018**  
(en millions de dollars)

**Contrats de change à terme**

| Échéance         | Taux de conversion moyen en dollars CA contre un dollar US | Valeur nominale de la devise vendue | Valeur nominale de la devise achetée |
|------------------|--|-------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Vidéotron</b> |  |                                     |                                      |
| À moins de 1 an  | 1,3056   | 165,6 \$                            | 126,8 \$US                           |

**Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt**

| Élément couvert                                   | Instrument de couverture |                 |  |  |
|---|--------------------------|-----------------|--|--|
|   | Période de couverture    | Valeur nominale | Taux d'intérêt annuel sur la valeur nominale en dollars CA | Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollars CA contre un dollar US |
| <b>Québecor Média</b>                             |                          |                 |  |  |
| Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023 | 2016 à 2023              | 431,3 \$US      | 7,27 %   | 0,9792   |
| Billets de premier rang à 5,750 % échéant en 2023 | 2012 à 2023              | 418,7 \$US      | 6,85 %   | 0,9759   |
| Prêt à terme « B »                                | 2013 à 2020              | 331,6 \$US      | Acceptations bancaires 3 mois + 2,77 %                     | 1,0346   |
| <b>Vidéotron</b>                                  |                          |                 |  |  |
| Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022 | 2014 à 2022              | 543,1 \$US      | 6,01 %   | 0,9983   |
| Billets de premier rang à 5,000 % échéant en 2022 | 2012 à 2022              | 256,9 \$US      | 5,81 %   | 1,0016   |
| Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024 | 2014 à 2024              | 158,6 \$US      | Acceptations bancaires 3 mois + 2,67 %                     | 1,1034   |
| Billets de premier rang à 5,375 % échéant en 2024 | 2017 à 2024              | 441,4 \$US      | 5,62 %   | 1,1039   |
| Billets de premier rang à 5,125 % échéant en 2027 | 2017 à 2027              | 600,0 \$US      | 4,82 %   | 1,3407   |
| Tirage en \$US sur la facilité de crédit          | 2018 à 2019              | 160,0 \$US      | Acceptations bancaires 1 mois + 0,42 %                     | 1,3417   |

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

Les pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers pour 2018 et 2017 sont résumés dans le tableau 15.

**Tableau 15**  
**Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers**  
(en millions de dollars canadiens)

|  | 2018           | 2017            |
|--|----------------|-----------------|
| Perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles | 60,4 \$        | 197,4 \$        |
| Autres   | 0,9            | 2,4             |
|  | <b>61,3 \$</b> | <b>199,8 \$</b> |

Une perte de 10,1 M\$ a été comptabilisée en 2018 aux autres éléments du résultat global relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (gain de 43,7 M\$ en 2017).

### Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débetures convertibles est fondée sur les cours de marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument financier dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période. La juste valeur comptabilisée des instruments financiers dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, basée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou de la Société.

La juste valeur des dérivés incorporés liés aux débetures convertibles est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation, taux d'intérêt et primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des débetures convertibles et des instruments financiers dérivés pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 sont les suivantes :

**Tableau 16**

**Juste valeur de la dette à long terme, des débetures convertibles et des instruments financiers dérivés**

(en millions de dollars canadiens)

| Actif (passif)                                    | 2018             |                  | 2017             |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
|   | Valeur comptable | Juste valeur     | Valeur comptable | Juste valeur     |
| <b>Dette à long terme<sup>1</sup></b>             | <b>(6 461,7)</b> | <b>(6 444,9)</b> | <b>(5 572,1)</b> | <b>(5 883,3)</b> |
| <b>Débetures convertibles<sup>2</sup></b>         | <b>(150,6)</b>   | <b>(150,6)</b>   | <b>(888,5)</b>   | <b>(888,5)</b>   |
| <b>Instruments financiers dérivés<sup>3</sup></b> |                  |                  |                  |                  |
| Contrats de change à terme                        | 6,7              | 6,7              | (4,5)            | (4,5)            |
| Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt   | 880,3            | 880,3            | 562,2            | 562,2            |

<sup>1</sup> La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert et les frais de financement.

<sup>2</sup> La valeur comptable et la juste valeur des débetures convertibles sont composées du capital initial et de la valeur des caractéristiques de conversion, au prix plafond et au prix plancher, comptabilisés comme dérivés incorporés.

<sup>3</sup> La juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie est un actif de 840,6 M\$ au 31 décembre 2018 (525,7 M\$ au 31 décembre 2017) et la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de la juste valeur est un actif de 46,4 M\$ au 31 décembre 2018 (32,0 M\$ au 31 décembre 2017).

En raison du jugement utilisé dans l'application d'un large éventail de techniques et d'estimations dans le calcul de la juste valeur des montants, les justes valeurs ne sont pas nécessairement comparables entre diverses institutions financières ou d'autres participants du marché et ne peuvent pas être nécessairement réalisées dans le cadre d'une vente actuelle ou du règlement immédiat d'un instrument.

### *Gestion du risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par un client ou une autre partie au contrat et découle principalement des sommes à recevoir des clients, y compris les actifs liés à des contrats.

La valeur comptable des actifs financiers représente le risque de crédit maximal auquel la Société est exposée.

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2018, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante des comptes clients consolidés de la Société. La Société utilise la méthode des pertes de crédit attendues pour estimer sa provision pour perte de crédit, qui tient compte du risque de crédit de ses clients, de la durée de vie prévue de ses actifs financiers, des tendances historiques et des conditions économiques. Au 31 décembre 2018, la provision pour pertes de crédit attendues représente 2,7 % du montant brut des comptes clients et des actifs liés au contrats (2,9 % au 31 décembre 2017), alors que les comptes clients datés de plus de 90 jours représentent 11,7 % (11,3 % au 31 décembre 2017).

Le tableau suivant présente les changements apportés à la provision pour pertes de crédits attendues pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 :

|  | 2018           | 2017           |
|--|----------------|----------------|
| Solde au début de l'exercice                                     | 21,1 \$        | 28,1 \$        |
| Variations aux pertes de crédit attendues imputées aux résultats | 19,6           | 21,6           |
| Radiation  | (20,2)         | (28,6)         |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>                              | <b>20,5 \$</b> | <b>21,1 \$</b> |

La Société est d'avis que ses gammes de produits et la diversité de sa clientèle servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande pour ses gammes de produits. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

En raison de son utilisation d'instruments financiers dérivés, la Société est exposée au risque d'inexécution par une tierce partie. Lorsque la Société conclue des contrats sur des instruments financiers dérivés, les autres parties au contrat (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de la Société et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit. Ces cotes de crédit et la concentration maximale sont revues sur une base régulière, mais au minimum, à chaque trimestre.

### *Gestion du risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de rencontrer ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou que le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Société gère ce risque au moyen de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de la Société était d'environ 5,1 années au 31 décembre 2018 (5,9 années au 31 décembre 2017).

### **Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que les variations de valeur de marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

### *Risque de change*

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Société, autres que les frais d'intérêt sur la dette libellée en dollars US, l'achat de terminaux numériques, d'appareils mobiles et de modems câble et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars CA. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes à verser sur la dette, s'il y a lieu, doit être versée en dollars US. La Société a conclu des opérations de couverture visant le risque de change sur l'encours de ses dettes libellées en dollars US au 31 décembre 2018, pour couvrir son exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, d'appareils mobiles, de modems câble et de dépenses en capital. Par conséquent, la sensibilité de la Société à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et sur les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice du dollar CA pour un dollar US utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2018 était la suivante :

| <b>Augmentation (diminution)</b> | <b>Bénéfice</b> | <b>Autres éléments du résultat global</b> |
|----------------------------------|-----------------|---|
| Augmentation de 0,10 \$          | 1,3 \$          | 34,8 \$                                   |
| Diminution de 0,10 \$            | (1,3)           | (34,8)                                    |

La variation de 0,10 \$ du taux moyen de change en 2018 du dollar CA pour un dollar US aurait entraîné une variation de 2,4 M\$ de la valeur des achats non couverts de produits et services et de 4,4 M\$ de la valeur des acquisitions non couvertes d'actifs corporels et incorporels en 2018.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Certaines facilités de crédit de la Société portent intérêt à des taux variables fondés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires, ii) LIBOR, iii) taux préférentiel du Canada, et iv) taux préférentiel des États-Unis. Les billets de premier rang émis par la Société portent intérêt à des taux fixes. La Société a conclu des ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme au 31 décembre 2018 comprenait une portion de 76,3 % de dette à taux fixe (84,7 % en 2017) et une portion de 23,7 % de dette à taux variable (15,3 % en 2017).

La sensibilité estimative sur les paiements d'intérêts d'une variation de 100 points de base du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes au 31 décembre 2018 était de 13,2 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat global, avant les impôts sur le bénéfice, d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers, autres que les débtures convertibles, au 31 décembre 2018, selon le modèle d'évaluation de la Société, se présentait comme suit :

| <b>Augmentation (diminution)</b>   | <b>Bénéfice</b> | <b>Autres éléments du résultat global</b> |
|------------------------------------|-----------------|---|
| Augmentation de 100 points de base | (1,9) \$        | (28,1) \$                                 |
| Diminution de 100 points de base   | 1,9             | 28,1                                      |

#### **Gestion du capital**

L'objectif principal de la Société dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Société tient compte des caractéristiques des actifs de ses filiales et des besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficiente de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission et le remboursement de dettes et de débtures convertibles, l'émission et le rachat d'actions, l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les montants de distributions aux actionnaires. La Société n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Société est constituée de capitaux propres, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des débtures convertibles, des dérivés incorporés liés aux débtures convertibles, des instruments financiers dérivés et des espèces et quasi-espèces. Aux 31 décembre 2018 et 2017, la structure du capital se présentait comme suit :

**Tableau 17**  
**Structure du capital de Québecor**  
(en millions de dollars canadiens)

|   | 2018     | 2017       |
|---|----------|------------|
| Emprunts bancaires                                  | 24,3 \$  | 0,8 \$     |
| Dette à long terme                                  | 6 428,2  | 5 536,6    |
| Dérivés incorporés liés aux débentures convertibles | 5,2      | 442,2      |
| Débentures convertibles                             | 150,0    | 450,0      |
| Instruments financiers dérivés                      | (887,0)  | (557,7)    |
| Espèces et quasi-espèces                            | (21,0)   | (864,9)    |
| Passif net  | 5 699,7  | 5 007,0    |
| Capitaux propres                                    | 577,9 \$ | 1 409,0 \$ |

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions conformément aux modalités de ses contrats d'emprunts liées, entre autres, aux investissements permis, des transactions intersociétés, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

### Éventualités

Un certain nombre de poursuites engagées contre la Société sont en instance. La direction de la Société est d'avis que le dénouement de ces poursuites ne devrait pas avoir d'incidence importante sur ses résultats ou sur sa situation financière.

### Pratiques et estimations comptables déterminantes

#### *Comptabilisation des revenus*

La Société comptabilise un contrat conclu avec un client seulement lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- les parties au contrat ont approuvé celui-ci (par écrit, verbalement ou selon d'autres pratiques commerciales habituelles) et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives ;
- l'entité peut déterminer les droits de chaque partie à l'égard des biens ou des services à fournir ;
- l'entité peut déterminer les conditions de paiement prévues pour les biens ou les services à fournir ;
- le contrat a une substance commerciale (c'est-à-dire que le risque, le calendrier ou le montant des flux de trésorerie futurs de l'entité devrait changer à la suite du contrat) ; et
- il est probable que l'entité recouvrera la contrepartie à laquelle elle a droit en échange des biens ou des services qu'elle fournira au client.

La portion des revenus qui a été facturée, mais non réalisée, est présentée comme « Revenus différés » dans les bilans consolidés. Les revenus différés sont généralement comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice suivant.

#### Télécommunications

Le secteur Télécommunications fournit des services conformément à des accords à prestations multiples, principalement pour des contrats de téléphonie mobile dans lesquels la vente d'appareils mobiles est regroupée avec des services de télécommunications pendant la durée du contrat. La contrepartie totale pour un contrat avec des prestations multiples est répartie entre les obligations de performance en fonction du prix de vente spécifique de chaque obligation. La contrepartie totale comprend généralement un frais initial pour la vente de l'équipement et des frais mensuels pour le service de télécommunications. Chaque obligation de performance des accords à prestations multiples est ensuite comptabilisée séparément en fonction du montant de la contrepartie allouée.

La Société n'ajuste pas le montant de la contrepartie allouée à la vente de l'équipement pour tenir compte des effets d'une composante de financement puisque cette composante n'est pas importante.

Le secteur Télécommunications comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus d'exploitation tirés des services aux abonnés, tels que la câblodistribution, l'accès Internet, la téléphonie par câble et mobile ainsi que le service de vidéo sur demande par abonnement, sont comptabilisés lorsque les services sont fournis ;
- les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés sont comptabilisés aux résultats au moment de la livraison ;

- les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont comptabilisés aux résultats sur une base linéaire au cours de la période durant laquelle les services sont fournis ; et
- les revenus provenant des frais de branchement à la câblodistribution et d'activation des services mobiles sont différés et comptabilisés aux résultats sur la durée de la période au cours de laquelle il est prévu que les clients demeureront des clients de la Société ou sur la durée du contrat.

Lorsqu'un appareil mobile et un service sont combinés dans un seul contrat, la durée du contrat est généralement de 24 mois.

La partie des revenus de téléphonie mobile comptabilisés qui n'a pas été facturée est présentée à titre d'actif lié à des contrats dans le bilan consolidé. Les actifs liés à des contrats sont réalisés pendant la durée du contrat.

### Média

Le secteur Média comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus publicitaires sont comptabilisés lorsque la publicité est mise en ondes à la télévision, publiée dans les journaux ou magazines ou affichée sur les propriétés numériques ou abribus ;
- les revenus des abonnements à des chaînes spécialisées ou à des publications en ligne sont comptabilisés sur une base mensuelle lorsque le service est fourni ou sur la durée de l'abonnement ;
- les revenus tirés de la vente ou de la distribution de journaux et de magazines sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours ;
- les revenus de location de studios et d'équipements sont comptabilisés sur la période de location ; et
- les revenus provenant des services spécialisés de cinéma et de télévision sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

### Sports et divertissement

Le secteur Sports et divertissement comptabilise les revenus relatifs à chacune de ses activités principales de la façon suivante :

- les revenus tirés de la vente ou de la distribution de livres et de produits de divertissement sont comptabilisés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours ;
- les revenus tirés de la location de l'amphithéâtre, de la vente de billets (y compris la vente de billets de saison) ainsi que des concessions alimentaires sont comptabilisés lorsque les événements ont lieu et (ou) les biens sont vendus, selon le cas ;
- les revenus tirés de la location de loges sont comptabilisés uniformément sur la période prévue de l'entente ;
- les revenus tirés de la vente de publicité, sous la forme d'affichage événementiel ou de commandites, sont comptabilisés uniformément sur la durée de l'entente ; et
- les revenus provenant de la gestion d'événements sportifs et culturels sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.

### *Dépréciation d'actifs*

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en UGT, lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie séparément identifiables sont générées. À chaque date de bilan, la Société revoit si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. L'écart d'acquisition, les actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée et les actifs incorporels non encore disponibles pour utilisation sont soumis à un test de dépréciation à chaque exercice et lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été attribué, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de sortie, et de la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie représente le montant, déduction faite des coûts de disposition, qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la vente de l'actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

La Société utilise la méthode des flux de trésorerie actualisés pour estimer le montant recouvrable, lesquels sont calculés à l'aide des flux de trésorerie futurs prévus principalement dans ses plus récents budgets et dans son plan stratégique triennal, tels qu'approuvés par la direction de la Société et présentés au conseil d'administration. Ces prévisions ont été établies en considérant le rendement opérationnel passé et la part de marché de chaque UGT, les tendances économiques et spécifiques de l'industrie et du marché ainsi que les stratégies d'entreprise. Un taux de croissance perpétuelle est utilisé pour les flux de trésorerie au-delà de la période du plan stratégique triennal. Le taux d'actualisation utilisé par la Société est un taux avant impôts découlant du coût moyen pondéré du capital relatif à chaque UGT, qui reflète l'évaluation du marché actuel de i) la valeur temporelle de l'argent et ii) du risque

spécifique lié aux actifs pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées en fonction du risque. Le taux de croissance perpétuelle a été déterminé en analysant les marchés spécifiques de chaque UGT.

Une charge de dépréciation est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un écart d'acquisition a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, l'écart d'acquisition correspondant est déprécié en premier. Tout excédent de perte de valeur est comptabilisé et attribué aux actifs dans l'UGT en proportion de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Une charge de dépréciation comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs à long terme ayant des durées d'utilité déterminées et des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf pour l'écart d'acquisition, peut être renversée dans l'état consolidé des résultats dans la mesure où la valeur comptable qui en résulte n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune charge de dépréciation n'avait été comptabilisée au cours des périodes antérieures.

Pour déterminer le montant recouvrable d'un actif ou de l'UGT, l'appréciation des informations disponibles à la date de l'évaluation est basée sur le jugement de la direction et peut nécessiter l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. En outre, la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs exige l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque, ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou à l'UGT.

Par conséquent, l'utilisation du jugement pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT peut influencer sur la perte de valeur de l'actif ou de l'UGT qui doit être comptabilisée, ainsi que sur le renversement potentiel de la charge de dépréciation dans le futur.

Sur la base des données et des hypothèses utilisées lors des plus récents tests de dépréciation, la Société est d'avis qu'il n'y a actuellement dans ses livres aucun montant important d'actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée ou d'écart d'acquisition et d'actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée qui présentent un risque élevé de dépréciation de valeur dans un futur rapproché.

La valeur comptable nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2018 était 2,68 G\$ et la valeur comptable nette des actifs incorporels ayant une durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2018 était de 485,3 M\$.

#### *Durée d'utilité des licences de spectre*

La direction a conclu que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée. Cette conclusion est basée sur une analyse de facteurs, tels que la capacité financière de la Société de renouveler les licences de spectre, le contexte concurrentiel, juridique et réglementaire et l'utilisation future prévue des licences de spectre. La détermination que les licences de spectre ont une durée d'utilité indéterminée exige par conséquent du jugement qui pourrait avoir un impact sur la charge d'amortissement comptabilisée dans les états consolidés des résultats si la direction changeait sa conclusion dans le futur.

#### *Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture*

La Société utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Société documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. De plus, la Société désigne ses instruments financiers dérivés comme couvertures de la juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient pour la comptabilité de couverture. Elle évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la couverture et de façon continue par la suite.

La Société a généralement recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Société utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises. La Société utilise aussi des contrats de change à terme compensatoires combinés à des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir le risque de change lié aux paiements de capital sur la dette libellée en devises. Ces contrats de change à terme sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.
- La Société conclut des swaps sur devises et taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque de variation de la juste valeur sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et taux d'intérêt selon lesquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars US ont été fixés en dollars CA, en plus de la conversion d'un taux d'intérêt à un taux variable à un taux variable ou d'un taux fixe à un taux fixe, sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsque les versements d'intérêt et de capital

sur des dettes libellés en dollars US ont été fixés en dollars CA, tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable.

- La Société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque découlant de la variation des taux d'intérêt sur certaines dettes. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures de flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.
- La Société a établi un ratio de couverture d'un pour un pour toutes les relations de couvertures, car les risques sous-jacents liés à ses dérivés de couverture sont identiques aux risques d'éléments couverts.

La Société mesure et enregistre l'efficacité de ses relations de couverture comme suit :

- Pour une couverture de flux de trésorerie, l'efficacité de la couverture est testée et mesurée en comparant les variations de la juste valeur du dérivé de couverture et les variations de la juste valeur d'un dérivé hypothétique simulant les flux de trésorerie.
- Pour les couvertures de la juste valeur, l'efficacité de la couverture est testée et mesurée en comparant les variations de la juste valeur du dérivé de couverture avec les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert.
- La plupart des relations de couverture de la Société ne génèrent pas d'inefficacité importante. S'il y a inefficacité, le cas échéant, elle est comptabilisée dans l'état des résultats consolidés en tant que gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Société applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture comptabilisées aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie résiduelle de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est immédiatement comptabilisée aux résultats. La tranche efficace de la couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Toutes les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisées aux résultats et présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers. Les frais d'intérêt sur la dette à long terme couverte sont comptabilisés aux taux d'intérêt et de change de la couverture.

Les instruments financiers dérivés ne se qualifiant pas pour la comptabilité de couverture, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Toutes les variations de la juste valeur liées à ces instruments financiers dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et présentées dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

### *Débetures convertibles*

Les débetures convertibles sont comptabilisées comme un passif financier et les attributs de prix de conversion plafond et plancher sont comptabilisés séparément comme des dérivés incorporés. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur et tout changement subséquent de la juste valeur est comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme un gain ou une perte sur évaluation et conversion des instruments financiers.

## *Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite*

La Société offre à certains de ses employés des régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Les obligations de la Société en matière de prestations de retraite définies et d'avantages complémentaires à la retraite sont évaluées à une valeur actuelle sur la base de plusieurs hypothèses économiques et démographiques, établies avec la collaboration des actuaires de la Société. Les hypothèses clés comprennent le taux d'actualisation, l'évolution future des niveaux de salaire, l'âge de départ à la retraite des employés, la croissance du coût des soins de santé et d'autres facteurs actuariels. L'actif des régimes est calculé à la juste valeur et se compose surtout de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, la comptabilisation de l'actif net au titre des prestations définies est limitée à la valeur recouvrable, qui est fondée principalement sur la mesure dans laquelle la Société peut réduire unilatéralement les contributions futures au régime. De plus, un ajustement à l'actif net ou au passif net au titre des prestations définies peut être comptabilisé pour refléter l'obligation minimale de financement dans certains régimes de retraite de la Société. L'évaluation de la valeur recouvrable dans le futur et de l'obligation minimale de financement sont fondées sur plusieurs hypothèses, y compris les coûts des services futurs et les réductions dans les contributions futures.

La Société considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à certaines de ces hypothèses pourraient avoir un impact significatif au cours des prochains exercices sur les coûts et obligations conformément aux régimes de retraite et aux avantages complémentaires à la retraite.

## *Régimes de rémunération à base d'actions*

Les attributions à base d'actions à des employés qui prévoient le règlement en espèces, telles que les unités d'actions différées (« UAD ») ou les unités d'actions liées à la performance (« UAP »), ou qui prévoient le règlement en espèces, au gré de l'employé, telles que les options d'achat d'actions, sont évaluées à leur juste valeur et classées en tant que passif. Le coût de rémunération est comptabilisé à la dépense sur le délai d'acquisition des droits. Les variations de la juste valeur des attributions à base d'actions entre la date d'attribution et la date d'évaluation entraînent un changement du passif et du coût de rémunération.

La juste valeur des UAD et des UAP est basée sur le cours de l'action afférente à la date d'évaluation. La juste valeur des attributions d'options d'achat d'actions est déterminée en suivant un modèle d'évaluation des options et en tenant compte des modalités de l'attribution et des hypothèses telles que le taux d'intérêt sans risque, le rendement de la distribution, la volatilité prévue et la durée d'utilité résiduelle prévue de l'option.

## *Provisions*

Les provisions sont comptabilisées lorsque i) la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et quand ii) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les coûts de restructuration, qui comprennent principalement des indemnités de départ, sont comptabilisés lorsque qu'un plan détaillé pour la restructuration a été mis en place et qu'une attente fondée a été créée chez les personnes concernées à l'effet que le plan sera mis en place tel qu'il a été prévu.

Les provisions sont révisées à chaque date de bilan et les modifications aux estimations sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel la réévaluation a lieu.

Le montant comptabilisé comme une provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date du bilan ou pour transférer l'obligation à un tiers à cette même date. Le montant de la provision est ajusté lorsque l'effet de la valeur de l'argent dans le temps est important. Le montant constaté pour un contrat déficitaire est le moindre du coût nécessaire pour exécuter l'obligation, déduction faite des avantages économiques à recevoir prévus au contrat, et de toute indemnisation ou pénalité découlant de l'inexécution.

Aucun montant n'est enregistré pour les obligations dont le dénouement est possible mais non probable, ou celles dont le montant ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et fiable.

## *Coûts de contrat*

Les coûts différentiels et les coûts directs, tels les coûts pour l'obtention d'un contrat, principalement les commissions de ventes ou les frais de branchement d'un abonné au réseau de télécommunications de la Société, sont différés à titre de coûts de contrat et amortis sur la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service ou sur la durée du contrat. L'amortissement des coûts de contrat est compris dans les achats de biens et services aux états consolidés des résultats.

### *Provision pour pertes de crédit attendues*

La Société maintient une provision pour pertes de crédit attendues provenant de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et tient compte du risque de crédit spécifique de ses clients, de la durée de vie anticipée de ses actifs financiers, des tendances historiques et des conditions économiques.

### *Acquisition d'entreprises*

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie donnée en échange du contrôle de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Cette contrepartie peut être composée d'espèces, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis ou de paiements conditionnels futurs. Les actifs identifiables repris et les passifs assumés de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué et comptabilisé comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie versée sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés comptabilisés.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des considérations conditionnelles futures exige du jugement et est fondée exclusivement sur des estimations et des hypothèses. La Société utilise principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour estimer la valeur des actifs incorporels acquis.

Les estimations et hypothèses utilisées dans la répartition du prix d'achat à la date d'acquisition peuvent aussi avoir une incidence sur le montant de dépréciation comptabilisé après la date d'acquisition, tel que décrit ci-dessus sous la rubrique « Dépréciation d'actifs ».

### *Contreparties conditionnelles*

Les contreparties conditionnelles découlant de l'acquisition ou de la disposition d'une entreprise sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur est estimée sur la base d'un modèle de valeur actuelle requérant que la direction évalue la probabilité que les conditions sur lesquelles sont basées la contrepartie éventuelle soient satisfaites dans le futur. L'évaluation de la probabilité des dénouements potentiels requiert un jugement de la direction, et cette évaluation est susceptible d'avoir une incidence sur le montant initial des contreparties conditionnelles comptabilisées, ainsi que sur toute variation ultérieure de la juste valeur comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

### *Impôts sur le bénéfice*

Les impôts différés sont comptabilisés en utilisant la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont comptabilisés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif existants dans les états financiers consolidés et de leur valeur fiscale respective. Les éléments d'actif et de passif d'impôts différés sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou réglés. L'incidence de tout changement des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur sur les éléments d'actif et de passif d'impôts différés est comptabilisée aux résultats dans la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôts différés est comptabilisé initialement quand il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents, et peut être réduit ultérieurement, si nécessaire, au montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser.

Cette évaluation des impôts différés est de nature subjective et repose sur des hypothèses et des estimations à l'égard des perspectives et de la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts différés qui sera finalement recouvré pourrait varier légèrement de la valeur comptable puisqu'il dépend des résultats d'exploitation futurs de la Société.

La Société fait l'objet de vérifications à tout moment de la part des autorités fiscales dans les différents territoires où elle exerce ses activités. Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une question à l'égard de laquelle la direction a établi une provision soit visée par une vérification et résolue. Le nombre d'années qui s'écoulent entre chaque vérification par les autorités fiscales varie selon les territoires. La direction est d'avis que ses estimations sont raisonnables et qu'elles reflètent l'issue probable des éventualités fiscales connues, bien que l'issue soit difficile à prévoir.

## **Nouvelles prises de position en matière de comptabilité**

### i) IFRS 9 – *Instruments financiers*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a adopté les nouvelles règles selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, laquelle simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation

d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture plus étroitement lié aux activités de gestion du risque prises par les entités.

Conformément aux nouvelles règles, la plupart des actifs et passifs financiers de la Société sont dorénavant classés comme évalués ultérieurement au coût amorti, sauf pour les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur. La Société utilise également la méthode des pertes de crédit attendues de l'IFRS 9 pour estimer la provision pour les pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés.

ii) *IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précisent comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus et qui exige également que l'entité divulgue davantage d'informations aux utilisateurs des états financiers. La norme fournit un modèle à cinq étapes fondées sur des principes à appliquer à chaque contrat avec un client.

L'adoption de l'IFRS 15 a eu un impact important sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus ainsi qu'à la capitalisation des coûts, notamment les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement.

Conformément à l'IFRS 15, la contrepartie totale d'un contrat comportant des prestations multiples est maintenant attribuée à toutes les obligations de prestations prévues au contrat, en fonction du prix de vente spécifique de chaque obligation, et ce, sans être limitée par un montant non conditionnel. Le secteur Télécommunications fournit des appareils et des services de téléphonie mobile dans le cadre de contrats à prestations multiples et pour une période de temps fixe. Conformément à l'IFRS 15, les offres promotionnelles liées à la vente d'appareils mobiles, qui étaient auparavant comptabilisées en réduction des ventes d'équipements lors de l'activation, sont maintenant prises en considération dans la contrepartie totale à répartir entre toutes les obligations de prestations. L'adoption de l'IFRS 15 se traduit, entre autres impacts, par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. Le moment de la comptabilisation de ces revenus est ainsi modifié sous l'IFRS 15. Toutefois, le revenu total comptabilisé sur la durée du contrat pour l'ensemble des obligations de prestations du contrat demeure le même par rapport aux règles antérieures. La portion des revenus qui est comptabilisée sans avoir été facturée est dorénavant présentée comme des actifs liés à des contrats dans les bilans consolidés et cet actif est réalisé au cours de la période du contrat. La portion à long terme des actifs liés à des contrats est incluse dans « Autres éléments d'actif » dans les bilans consolidés. Tous les autres types de revenus ne sont pas affectés par l'adoption de l'IFRS 15.

De plus, conformément à l'IFRS 15, certains coûts liés à l'obtention d'un contrat, principalement des commissions de vente, sont capitalisés et amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service ou sur la durée du contrat. Auparavant, ces frais étaient comptabilisés en charges lorsqu'engagés. De même, la capitalisation des frais de branchement n'est plus limitée aux revenus de branchement afférents comme selon les règles antérieures. Ces frais capitalisés sont inclus dans « Autres éléments d'actif » comme coûts de contrat dans les bilans consolidés.

L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur les flux de trésorerie relatifs aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

L'adoption rétroactive de l'IFRS 15 a eu les impacts suivants sur les données financières consolidées comparatives :

## États consolidés des résultats et du résultat global

| Augmentation (diminution)                               | 2017        |           | 2016        |           |
|---|-------------|-----------|-------------|-----------|
| Revenus   | 22,4        | \$        | 52,5        | \$        |
| Achats de biens et services                             | (12,4)      |           | (13,2)      |           |
| Charge d'impôts différés sur le bénéfice                | 9,2         |           | 17,4        |           |
| <b>Bénéfice net et résultat global</b>                  | <b>25,6</b> | <b>\$</b> | <b>48,3</b> | <b>\$</b> |
| Bénéfice net et résultat global attribuable aux :       |             |           |             |           |
| Actionnaires  | 20,8        | \$        | 39,2        | \$        |
| Participations ne donnant pas le contrôle               | 4,8         |           | 9,1         |           |
| <b>Résultat par action attribuable aux actionnaires</b> | <b>0,09</b> | <b>\$</b> | <b>0,16</b> | <b>\$</b> |

## Bilans consolidés

| Augmentation (diminution)                 | 31 décembre 2017 |    | 31 décembre 2016 |    |
|---|------------------|----|------------------|----|
| Autres éléments d'actifs :                |                  |    |                  |    |
| Actifs liés à des contrats <sup>1</sup>   | 183,6            | \$ | 155,8            | \$ |
| Coûts de contrats <sup>2</sup>            | 92,5             |    | 85,4             |    |
| Passif d'impôts différés                  | 73,2             |    | 63,9             |    |
| Bénéfices non répartis                    | 165,4            |    | 143,7            |    |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 37,5             |    | 33,6             |    |

<sup>1</sup> La portion à court terme des actifs liés à des contrats est de 132,8 M\$ au 31 décembre 2017 et de 106,6 M\$ au 31 décembre 2016.

<sup>2</sup> La portion à court terme des coûts de contrat est de 55,9 M\$ au 31 décembre 2017 et de 49,4 M\$ au 31 décembre 2016 et est présentée sous « Autres éléments d'actif ».

## Nouvelles prises de position en matière de comptabilité

- i) L'IFRS 16 – *Contrats de location* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Société a adopté sur une base rétrospective complète les nouvelles règles de l'IFRS 16 qui établit les nouveaux principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location ainsi que les informations à fournir pour les deux parties impliquées au contrat. La norme comprend une méthode de comptabilisation unique pour les preneurs, sauf pour certaines exceptions. En particulier, les preneurs devront présenter la majorité de leurs contrats de location dans leurs bilans en comptabilisant des actifs liés au droit d'utilisation et les passifs financiers afférents. Les actifs et passifs découlant d'un contrat de location seront évalués initialement sur une base de valeur actuelle.

L'adoption de la norme IFRS 16 aura des impacts importants sur les états financiers consolidés puisque tous les secteurs de la Société sont engagés dans plusieurs contrats de location à long terme pour l'utilisation de locaux ou d'équipements.

Conformément à l'IFRS 16, la majorité des charges liées aux contrats de location seront comptabilisées aux résultats comme une dépense d'amortissement d'un actif lié au droit d'utilisation, accompagnée d'une charge d'intérêt sur l'obligation locative. Puisque les charges liées aux contrats de location-exploitation sont présentement comptabilisées dans les charges d'exploitation lorsqu'elles sont engagées, l'adoption de l'IFRS 16 modifiera le moment où celles-ci seront comptabilisées sur la durée de chaque contrat de location ainsi que le classement des dépenses dans l'état consolidés des résultats.

Conformément à l'IFRS 16, les paiements en capital de l'obligation locative seront présentés en tant qu'activités de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidé, tandis que selon la norme actuelle, ces paiements sont présentés en tant qu'activités d'exploitation.

L'adoption rétroactive de l'IFRS 16 aura les impacts suivants sur les données financières consolidées de 2018 et de 2017 :

États consolidés des résultats et du résultat global

| Augmentation (diminution)                               | 2018        |           | 2017     |           |
|---|-------------|-----------|----------|-----------|
| Achats de biens et services                             | (47,7)      | \$        | (45,5)   | \$        |
| Dépréciation et amortissement                           | 36,4        |           | 35,3     |           |
| Frais financiers  | 8,5         |           | 9,9      |           |
| Restructuration des activités d'exploitation            | (0,7)       |           | 0,3      |           |
| Charge d'impôts différés                                | 0,9         |           | –        |           |
| <b>Bénéfice net et résultat global</b>                  | <b>2,6</b>  | <b>\$</b> | <b>–</b> | <b>\$</b> |
| Bénéfice net et résultat global attribuable aux :       |             |           |          |           |
| Actionnaires  | 2,1         | \$        | 0,2      | \$        |
| Participations ne donnant pas le contrôle               | 0,4         |           | (0,2)    |           |
| <b>Résultat par action attribuable aux actionnaires</b> | <b>0,01</b> | <b>\$</b> | <b>–</b> | <b>\$</b> |

Bilans consolidés

| Augmentation (diminution)                 | 31 décembre<br>2018 |    | 31 décembre<br>2017 |    |
|---|---------------------|----|---------------------|----|
| Actifs liés au droit d'utilisation        | 123,7               | \$ | 144,6               | \$ |
| Provisions                                | (1,4)               |    | (1,4)               |    |
| Obligations locatives                     | 144,4               |    | 167,9               |    |
| Autres éléments de passif <sup>1</sup>    | (4,3)               |    | (3,4)               |    |
| Passif d'impôts reportés                  | (3,9)               |    | (4,9)               |    |
| Déficit                                   | 10,9                |    | 9,1                 |    |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (0,2)               |    | (4,5)               |    |

<sup>1</sup> La tranche à court des passifs liés au contrat de location s'élève à \$36,0 millions au 31 décembre 2018 et à \$39,4 millions au 31 décembre 2017.

- ii) IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'IFRIC 23 fournit des lignes directrices sur la manière d'évaluer les positions fiscales incertaines sur la base des probabilités que les autorités fiscales accepteront ou non les positions fiscales de la Société. Les états financiers consolidés ne seront pas affectés de manière importante par l'adoption de l'IFRIC 23.

## Contrôles et procédures

Conformément au règlement 52-109 sur *L'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Société a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI et CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, documents intermédiaires ou autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS de la Société.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été déterminée par la direction de la Société au cours de la période comptable débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et se terminant le 31 décembre 2018.

## Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <[www.sedar.com](http://www.sedar.com)>.

## Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Québecor Média de continuer à développer avec succès son réseau et les installations de ses services mobiles ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Québecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux, de la télévision et des autres médias ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Québecor est active ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de la gamme de produits de Québecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement du réseau de Québecor Média ou pour répondre au développement continu de solutions technologiques alternatives, ou l'incapacité à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Québecor ;
- la capacité de Québecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- les interruptions de service sur le réseau de Québecor Média par lequel sont offerts les services de télédistribution numérique, d'accès Internet, de téléphonie mobile et par câble, et de Club illico, ainsi que la capacité de Québecor Média de protéger son réseau contre le piratage, l'accès non autorisé ou d'autres violations de la sécurité ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les changements dans la capacité de Québecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;

- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leurs interprétations, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences ou des marchés de Québec Média ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement ou des dépenses d'investissement ;
- la capacité de Québec Média de développer avec succès les activités de son secteur Sports et divertissement ou d'autres domaines en expansion de ses autres secteurs d'activité ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Québec, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Québec imposées par les conditions des emprunts ; et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Québec.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <[www.sedar.com](http://www.sedar.com)> et à <[www.quebecor.com](http://www.quebecor.com)>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 12 mars 2019 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Montréal, Québec

Le 12 mars 2019

# QUÉBECOR INC.

## SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Exercices terminés les 31 décembre 2018, 2017 et 2016  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux données par action)

|   | 2018       | 2017 <sup>1</sup> | 2016 <sup>1</sup> |
|---|------------|-------------------|-------------------|
| <b>Exploitation</b>   |            |                   |                   |
| Revenus   | 4 181,0 \$ | 4 125,1 \$        | 4 057,1 \$        |
| BAIIA ajusté  | 1 732,1    | 1 617,2           | 1 555,6           |
| Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :             |            |                   |                   |
| Activités d'exploitation poursuivies                                    | 468,1      | 347,9             | 343,9             |
| Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers           | (61,4)     | (195,6)           | (68,4)            |
| Éléments inhabituels  | (8,7)      | 223,4             | (42,4)            |
| Activités abandonnées   | 3,5        | 14,8              | 0,8               |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires                               | 401,5      | 390,5             | 233,9             |
| Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies | 1 387,5    | 1 161,7           | 1 109,9           |
| <b>Données de base par action</b>                                       |            |                   |                   |
| Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :             |            |                   |                   |
| Activités d'exploitation poursuivies                                    | 1,96 \$    | 1,44 \$           | 1,41 \$           |
| Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers           | (0,26)     | (0,81)            | (0,28)            |
| Éléments inhabituels  | (0,04)     | 0,92              | (0,17)            |
| Activités abandonnées   | 0,02       | 0,06              | -                 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires                               | 1,68       | 1,61              | 0,96              |
| Dividendes  | 0,19       | 0,10              | 0,09              |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires                          | 1,90       | 3,65              | 2,46              |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)             | 239,3      | 241,8             | 244,6             |
| Nombre d'actions en circulation (en millions)                           | 257,1      | 238,2             | 243,7             |
| <b>Données diluées par action</b>                                       |            |                   |                   |
| Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :             |            |                   |                   |
| Activités d'exploitation poursuivies                                    | 1,92 \$    | 1,31 \$           | 1,28 \$           |
| Impact de la dilution   | 0,03       | 0,13              | 0,12              |
| Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers           | (0,26)     | (0,81)            | (0,28)            |
| Éléments inhabituels  | (0,04)     | 0,92              | (0,17)            |
| Activités abandonnées   | 0,02       | 0,06              | -                 |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires                               | 1,67       | 1,61              | 0,95              |
| Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)                    | 239,8      | 242,1             | 245,4             |
| <b>Situation financière</b>   |            |                   |                   |
| Fonds de roulement <sup>2</sup>   | (230,5) \$ | 753,3 \$          | (222,1) \$        |
| Dette à long terme  | 6 428,2    | 5 536,6           | 5 668,7           |
| Débiteures convertibles, y compris les dérivés incorporés               | 155,2      | 892,2             | 790,0             |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires                          | 489,2      | 868,6             | 598,9             |
| Capitaux propres  | 577,9      | 1 409,0           | 1 024,5           |
| Total de l'actif  | 9 531,6    | 9 961,9           | 9 503,5           |

<sup>1</sup> Les données comparatives ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

<sup>2</sup> Comprend les espèces et quasi-espèces et les emprunts bancaires et exclut la portion à court terme de la dette à long terme et des débiteures convertibles

# QUÉBECOR INC.

## SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

|   | 2018              |                   |                   |                   | 2017                 |                       |                      |                      |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
|   | 31 déc.           | 30 sept.          | 30 juin           | 31 mars           | 31 déc. <sup>1</sup> | 30 sept. <sup>1</sup> | 30 juin <sup>1</sup> | 31 mars <sup>1</sup> |
| <b>Revenus</b>  | <b>1 087,1 \$</b> | <b>1 053,2 \$</b> | <b>1 038,7 \$</b> | <b>1 002,0 \$</b> | <b>1 059,5 \$</b>    | <b>1 036,1 \$</b>     | <b>1 034,0 \$</b>    | <b>995,5 \$</b>      |
| <b>BAIIA ajusté</b>   | <b>450,0</b>      | <b>463,1</b>      | <b>414,2</b>      | <b>404,8</b>      | <b>418,0</b>         | <b>429,4</b>          | <b>401,5</b>         | <b>368,3</b>         |
| Contribution au bénéfice net<br>attribuable aux actionnaires :          |                   |                   |                   |                   |                      |                       |                      |                      |
| Activités d'exploitation poursuivies                                    | 132,7             | 141,1             | 105,2             | 89,1              | 83,3                 | 103,1                 | 87,7                 | 73,8                 |
| (Perte) gain sur évaluation et<br>conversion des instruments financiers | (11,5)            | 54,9              | (75,7)            | (29,1)            | (7,8)                | (79,1)                | (36,2)               | (72,5)               |
| Éléments inhabituels  | (5,5)             | (10,2)            | 10,8              | (3,8)             | (5,6)                | 149,0                 | 78,6                 | 1,4                  |
| Activités abandonnées   | 1,1               | 0,9               | 1,0               | 0,5               | 0,5                  | 5,4                   | 7,7                  | 1,2                  |
| <b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>                        | <b>116,8</b>      | <b>186,7</b>      | <b>41,3</b>       | <b>56,7</b>       | <b>70,4</b>          | <b>178,4</b>          | <b>137,8</b>         | <b>3,9</b>           |
| <b>Données de base par action</b>                                       |                   |                   |                   |                   |                      |                       |                      |                      |
| Contribution au bénéfice net<br>attribuable aux actionnaires :          |                   |                   |                   |                   |                      |                       |                      |                      |
| Activités d'exploitation poursuivies                                    | 0,52 \$           | 0,61 \$           | 0,44 \$           | 0,38 \$           | 0,35 \$              | 0,43 \$               | 0,36 \$              | 0,30 \$              |
| (Perte) gain sur évaluation et<br>conversion des instruments financiers | (0,05)            | 0,24              | (0,32)            | (0,12)            | (0,03)               | (0,33)                | (0,15)               | (0,30)               |
| Éléments inhabituels  | (0,02)            | (0,05)            | 0,05              | (0,02)            | (0,03)               | 0,62                  | 0,32                 | -                    |
| Activités abandonnées   | 0,01              | -                 | 0,01              | -                 | -                    | 0,02                  | 0,04                 | 0,01                 |
| <b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>                        | <b>0,46</b>       | <b>0,80</b>       | <b>0,18</b>       | <b>0,24</b>       | <b>0,29</b>          | <b>0,74</b>           | <b>0,57</b>          | <b>0,01</b>          |
| <b>Données diluées par action</b>                                       |                   |                   |                   |                   |                      |                       |                      |                      |
| Contribution au bénéfice net<br>attribuable aux actionnaires :          |                   |                   |                   |                   |                      |                       |                      |                      |
| Activités d'exploitation poursuivies                                    | 0,51 \$           | 0,54 \$           | 0,40 \$           | 0,34 \$           | 0,32 \$              | 0,39 \$               | 0,32 \$              | 0,27 \$              |
| Impact de la dilution   | 0,01              | -                 | 0,04              | 0,04              | 0,03                 | 0,04                  | 0,04                 | 0,03                 |
| (Perte) gain sur évaluation et<br>des instruments financiers            | (0,05)            | -                 | (0,32)            | (0,12)            | (0,03)               | (0,33)                | (0,15)               | (0,30)               |
| Éléments inhabituels  | (0,02)            | (0,04)            | 0,05              | (0,02)            | (0,03)               | 0,62                  | 0,32                 | -                    |
| Activités abandonnées   | 0,01              | -                 | 0,01              | -                 | -                    | 0,02                  | 0,04                 | 0,01                 |
| <b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>                        | <b>0,46</b>       | <b>0,50</b>       | <b>0,18</b>       | <b>0,24</b>       | <b>0,29</b>          | <b>0,74</b>           | <b>0,57</b>          | <b>0,01</b>          |
| <b>Données diluées par action</b>                                       |                   |                   |                   |                   |                      |                       |                      |                      |
| Nombre moyen pondéré<br>d'actions en circulation (en millions)          | <b>255,1</b>      | <b>232,8</b>      | <b>233,5</b>      | <b>235,9</b>      | <b>239,7</b>         | <b>241,4</b>          | <b>242,8</b>         | <b>243,2</b>         |
| <b>Données diluées par action</b>                                       |                   |                   |                   |                   |                      |                       |                      |                      |
| Nombre moyen pondéré<br>d'actions diluées en circulation (en millions)  | <b>255,5</b>      | <b>268,8</b>      | <b>239,4</b>      | <b>236,3</b>      | <b>240,0</b>         | <b>241,8</b>          | <b>243,2</b>         | <b>243,6</b>         |

<sup>1</sup> Les données comparatives ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.